

Université de Montréal

« Une analyse du discours de l'État portant sur l'immigration, l'intégration et la
citoyenneté ou quand le majoritaire parle de lui-même »

par
Geneviève Bouthillier

Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès science (M.Sc.)
en sociologie

février 2003

© Geneviève Bouthillier 2003



HM
15
UB4
2003
V.013



AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
« Une analyse du discours de l'État portant sur l'immigration, l'intégration et la
citoyenneté ou quand le majoritaire parle de lui-même »

présenté par :
Geneviève Bouthillier

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

M. Christopher Mc All
président-rapporteur

Mme Danielle Juteau
directrice de recherche

Mme Linda Pietrantonio
co-directrice de recherche

Mme Gladys Symons
membre du jury

SOMMAIRE

L'objectif de ce mémoire est de saisir l'image que le majoritaire se fait de lui-même à travers l'analyse du discours sur les minoritaires. Le discours de l'État sur la « gestion de la diversité » sera analysé. De façon générale, notre travail s'inscrit dans la perspective du *rapport social comme constitutif des groupes sociaux*. Notre mémoire s'appuie sur des travaux portant sur l'analyse des rapports sociaux de domination préhensibles dans le langage et à l'origine de la construction des statuts de minoritaires et de majoritaire. Puisqu'il est question de rapports sociaux de domination, ces deux statuts – majoritaire et minoritaire - ne sont pas définis en fonction de leur poids démographique dans un espace donné, mais bien plutôt d'après le pouvoir qu'ils possèdent ou non. À l'intérieur de ces statuts sont campées différentes catégories sociales, pouvant être regroupées en fonction de différentes marques - elles-mêmes construites socialement - telles que celles du genre, de l'ethnicité, de la « race », de l'âge ou encore de l'avoir financier des agents.

Afin d'appréhender l'image que le majoritaire se fait de lui-même, jamais donnée telle quelle mais préhensible dans les discours officiels qu'ils portent sur l'immigration, l'intégration et la citoyenneté, nous avons procédé à l'analyse discursive de trois textes produits entre 1990 et 2001 par le gouvernement provincial du Québec. Deux de ces documents émanent du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, tandis que le troisième provient du Ministère de l'Éducation. Ces documents sont des textes publics et peuvent être appréhendés comme discours social. De même, en choisissant des textes réalisés par l'État, nous voulions nous assurer d'analyser le discours du majoritaire.

L'outil d'analyse que nous avons choisi d'utiliser se base sur la méthode d'analyse discursive mise au point par Pietrantonio (1999), à laquelle nous avons ajouté nos propres éléments d'analyse. Nous croyons que cette technique d'examen est tout à fait appropriée à notre objectif de recherche, à savoir la préhension de l'image du majoritaire, puisqu'elle tente de saisir les statuts de minoritaires et de majoritaire, à travers des indices d'analyse bien précis, comme l'agentivité, l'individuation et les rapports de dissymétrie.

De façon schématique, notre analyse nous a permis de constater que le majoritaire se fait presque toujours silencieux, sauf lorsqu'il souhaite définir une image idéalisée, voire même utopique, de lui-même. D'autre part, les agents rencontrés dans le discours ne font pas tous

partie du majoritaire : des critères spécifiques, tels que la langue, la culture et l'histoire, permettent l'inclusion ou l'exclusion des différents agents dans la définition que dresse de lui-même le majoritaire. Ces « autres », sans qu'ils ne soient explicitement décrits comme tels, sont tous vus comme des catégories minoritaires. Plus encore, ces catégories sont – toujours implicitement - classées par *ordre hiérarchique*, selon la proximité, ou au contraire, la distance des attributs qui leur sont imputés face à ceux que s'octroie lui-même le majoritaire. Plus une catégorie rassemble des traits que s'attribue lui-même le majoritaire, plus celle-ci occupera les degrés supérieurs de « l'échelle hiérarchique ». L'analyse nous a aussi permis de constater que seul le majoritaire occupe le sommet de cette échelle, à travers les traits d'universalité et de généralité qu'il se donne. C'est aussi le seul agent qui détient un pouvoir d'agir important : sans lui, certains minoritaires sont pensés comme incapables de cheminer dans la sphère sociale et même d'être ce qu'ils sont. Enfin, nous verrons que certaines dimensions relatives aux questions de l'immigration et de la citoyenneté sont partiellement ou complètement évacuées du discours : le rôle du gouvernement fédéral, dans le discours portant sur la citoyenneté, illustre bien cette occultation.

Mots clés :

Rapports sociaux de domination - majoritaire et minoritaires – agentivité – individuation - dissymétrie – ethnicité.

ABSTRACT

Through a study of government texts about diversity management, this M.A. thesis aims at uncovering a majority group's self-image that lies implicit in the latter's social discourse about minorities.

This study draws upon various research done on intergroup power structure as a source of minority and majority status building. "Majority" and "minority" are not defined in terms of numbers, rather in light of social, economic and political weight. Within each of those statuses are found various social categories based on gender, ethnicity, "race", age group, financial means.

To uncover the majority group's self-image implicit in its official discourse on immigration, integration and citizenship, study is done of three Quebec government documents, released in the 1990-2001 period, two by the MRCI, one by the Ministère de l'Éducation. This choice of material is based on the assumption that state documents are majority oriented.

The study is based on Pietrantonio's (1999) method along with author's own tools. This technique was found best suited to our goal (i.e. uncovering the majority group's self-image), as it helps grasp majority and minority statuses through specific factors such as agency or social asymmetry.

Study showed that the majority group usually remains mute but speaks out whenever an idealistic, or utopian, self-image is deemed necessary. It also showed that, depending on variables such as language, culture or history, not all agents belong to the majority group's own self-image, rather are seen as various minority elements, in an "us" and "them" unwritten dichotomy. Those minority elements implicitly ordained hierarchically according to their proximity, or distance, from the majority group's self-defined attributes, along a social

ladder the top of which belongs to the majority group, in virtue of the universal and general nature of its characteristics. To the majority group also belongs a significant power namely that minorities are considered either non-existing entities or, if existing, incapable of acting socially without the help of the majority group. Lastly, study showed certain aspects of immigration and citizenship are left out, notably the federal government's role in those matters.

KEY WORDS

Majority and minority social relations---agency--- asymmetry---diversity---pluralism--- ethnicity.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	i
Summary.....	iii
Remerciements.....	ix
Quelques mots d'introduction	p.1
PREMIER CHAPITRE :LE CADRE THÉORIQUE.....	p.4
Introduction.....	p.4
• Le rapport social comme constitutif du groupe.....	p.5
1. Le groupe ethnique : le paradigme proposé par Weber.....	p.5
1.1. La vision wéberienne du groupe ethnique.....	p.5
2. <i>L'Étranger</i> de Simmel ou en quoi le minoritaire participe à la définition du majoritaire.....	p.8
3.Des travaux contemporains qui enrichissent les analyses wéberiennes : les définitions conceptuelles importantes qu'ils fournissent.....	p.12
3.1. Quelques définitions.....	p.12
3.1.1. Définition du groupe ethnique.....	p.12
3.1.2. Définition de l'ethnicité	p.14
3.1.3. Définition des frontières ethniques.....	p.15
4. <i>L'idéologie raciste</i> mise au jour par Guillaumin ou les rapports sociaux majoritaire minoritaires.....	p.17
4.1. Définition sociologique de la race et du racisme.....	p.17
4.1.1. Ce qui définit la race.....	p.18
4.2. Les rapports sociaux de domination : à l'origine de l'apparition de l'idéologie raciste.....	p.19
4.2.1. Ce qu'il faut voir à travers l'idéologie raciste.....	p.20
4.3. Majoritaire et minoritaires naissent dans la relation qui les constitue.....	p.21
4.3.1. Portrait du majoritaire et des minoritaires.....	p.22
4.4. Le terrain d'analyse proposé par Guillaumin.....	p.25

5. « Les rapports sociaux majoritaire/minoritaires : des rapports dissymétriques »	p.26
5.1. Un cadre analytique pour appréhender les rapports dissymétriques.....	p.27
5.1.1. « Une symétrie analytique ».....	p.27
5.1.2. Agentivité et individuation : des notions différenciées entre majoritaire et minoritaires.....	p.28
6. Une brève conclusion	p.29
DEUXIÈME CHAPITRE : LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE	p.31
1. Une méthode qui prend appui sur le cadre théorique	p.31
2. Le discours, révélateur du sens	p.32
2.1. Le sens du discours préhensible d'après une perspective herméneutique.....	p.33
2.1.1. Une définition de l'herméneutique.....	p.33
2.1.2. La signification n'a de sens que rattachée au contexte qui lui donne jour.....	p.34
3. Ce qu'il faut dire du corpus d'analyse	p.35
3.1. Les critères de sélection du corpus d'analyse.....	p.35
3.2. Comment mieux cerner les textes soumis à l'analyse.....	p.38
3.2.1. Des textes reflétant le discours du majoritaire.....	p.38
3.2.2. Les minoritaires sont-ils dans le discours ?.....	p.38
4. D'un point de vue concret : comment se présente la technique d'analyse ?	p.39
4.1. Trois thèmes : l'immigration, l'intégration et la citoyenneté.....	p.40
4.2. La première étape de la procédure d'analyse : rechercher les catégories explicitement nommées.....	p.40
4.3. Une grille d'analyse pour cerner la dissymétrie, l'agentivité et l'individuation.....	p.41
4.3.1. La dissymétrie comme premier indicateur.....	p.41
4.3.1.1. La dissymétrie perceptible à travers l'agentivité différenciée....	p.42
4.3.1.2. L'individuation, indice d'agentivité.....	p.42
4.4. La technique d'analyse rendue opératoire.....	p.43

4.4.1. Deux questions d'ordre général.....	p.43
4.4.2. Appréhender l'implicite.....	p.43
TROISIÈME CHAPITRE : LES TEXTES ET LEUR CONTEXTE	p.44
Introduction.....	p.44
1. 1960-2002 : un portrait général de la situation au Québec.....	p.44
2. Les textes, leurs auteurs et leur contexte : quelques précisions...	p.47
2.1. Ce qu'on peut dire du MRCI.....	p.47
2.1.1. <i>L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration et son contexte.....</i>	p.49
2.1.2. <i>Le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration et son contexte..</i>	p.50
2.2. Ce qu'on peut dire du MEQ.....	p.51
3. À propos des documents soumis à l'analyse : qu'en pensent certains ?.....	p.52
3.1. <i>L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration....</i>	p.52
3.2. <i>Le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration.....</i>	p.52
3.3. <i>Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et intégration interculturelle.....</i>	p.53
4. En guise de conclusion : les grandes lignes du contexte et l'amorce de l'analyse discursive.....	p.54
QUATRIÈME CHAPITRE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS : SECTION IMMIGRATION	p.55
Introduction.....	p.55
1. Immigration : des résultats communs.....	p.56
1.1. La figure générale du minoritaire immigrant.....	p.56
1.2. Hiérarchisation de la figure immigrante.....	p.60
1.2.1. Les minoritaires de proximité.....	p.61
1.2.2. Les minoritaires de distance.....	p.63
1.3. L'image du majoritaire à travers la notion d'immigration.....	p.68
2. Immigration : quelques résultats distincts.....	p.72
3. Le majoritaire en bref.....	p.73

CINQUIÈME CHAPITRE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :	
<u>SECTION INTÉGRATION</u>	p.75
Introduction.....	p.75
1. Intégration : des résultats communs.....	p.75
1.1. La figure générale du minoritaire.....	p.76
1.2. Les minoritaires de distance.....	p.84
1.3. L'image du majoritaire à travers la notion d'intégration.....	p.88
2. Intégration : des résultats distincts.....	p.90
3. Le majoritaire en bref.....	p.92
SIXIÈME CHAPITRE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	
<u>SECTION CITOYENNETÉ</u>	p.94
Introduction.....	p.94
1. Citoyenneté : des résultats communs.....	p.95
1.1. La figure générale du minoritaire.....	p.95
1.2. L'image du majoritaire à travers la notion de citoyenneté.....	p.102
2. Citoyenneté : des résultats distincts.....	p.106
3. Le majoritaire en bref.....	p.109
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	p.111
Le portrait d'ensemble du majoritaire.....	p.111
BIBLIOGRAPHIE.....	p.120

REMERCIEMENTS

Ce mémoire a été possible grâce à l'appui essentiel de plusieurs personnes, et je tiens ici à les en remercier.

J'aimerais d'abord remercier celles qui ont généreusement accepté de diriger ce mémoire de maîtrise, madame Danielle Juteau, professeure à l'Université de Montréal et madame Linda Pietrantonio, professeure à l'Université d'Ottawa. Leur suivi constant et patient, la confiance et l'intérêt qu'elles ont toutes deux manifestés pour mon sujet de recherche m'ont permis de mener à terme ce projet.

Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à Nicolas Gonon, pour le soutien indéfectible et indispensable qu'il m'a apporté. Mes pensées se tournent tout autant vers ma famille qui, depuis toujours, m'a stimulée et encouragée: à ma mère qui a patiemment fait la révision linguistique de mon mémoire et avec qui j'ai eu, comme avec mon père, des discussions nourries. À mes amis aussi, qui m'ont fait sourire quand la page blanche surgissait.

Enfin, ce mémoire n'aurait pas été possible sans le soutien financier et logistique du Centre d'études ethniques des universités montréalaises et sans l'attention de ses professeurs, de son personnel et de ses étudiants. Je voudrais aussi remercier le département de sociologie pour la bourse d'étude qu'elle m'a octroyée et M. Pierre Anctil, sous la direction de qui j'ai fait un stage stimulant au MRCI. Je remercie enfin M. Robin Philpot pour l'aide apportée à la traduction anglaise de mon sommaire.

À tous, merci.

Quelques mots d'introduction

De façon générale, notre mémoire porte sur la vision qu'entretient l'État québécois à propos de ce qu'il nomme la « gestion de la diversité ». Nous croyons important de souligner que dans le cadre de ce travail, nous ne cherchons nullement, par exemple, à cautionner ou au contraire, à entreprendre la critique du principe qui sous-tend la gestion de la diversité aux yeux du gouvernement québécois – l'interculturalisme – face à celui que promeut le gouvernement fédéral, le multiculturalisme. Nous ne cherchons pas non plus à voir si les plans de gestion de la diversité mis en place au Québec, à travers divers programmes, atteignent l'efficacité voulue ou, à l'opposé, sont confrontés à un constat d'échec plus ou moins important. Nous tâchons plutôt ici de faire une analyse sociologique du discours portant sur la gestion de la diversité, à travers les notions d'immigration, d'intégration et de citoyenneté, et cela, afin d'en saisir le *sens* qui s'en dégage. Le lecteur devra donc garder à l'esprit que nous entreprenons une analyse du sens des textes à l'étude, bien qu'une première analyse de contenu thématique ait été nécessaire. Cette perspective a été choisie en fonction de notre objet de recherche, c'est-à-dire la préhension de l'image du majoritaire à travers le discours qui concerne les minoritaires. Nous croyons que là est notre contribution à la recherche scientifique, puisque nos nombreuses lectures, sans prétendre à leur exhaustivité, si elles nous ont montré le chemin à emprunter, nous ont permis de constater qu'est régulièrement déglagée l'image des minoritaires, au contraire de celle du majoritaire, plus rarement nommée.

Dans le premier chapitre de notre mémoire, nous détaillons le cadre théorique qui sous-tend tout le corps de notre travail. L'originalité de ce cadre, croyons-nous, est d'y avoir lié plusieurs auteurs. Si la synthèse de l'apport théorique des différents auteurs en question peut paraître hétéroclite à première vue, nous croyons au contraire qu'elle soutient notre objectif de recherche. Si c'est la spécificité des travaux de Guillaumin – c'est-à-dire l'observation des rapports sociaux de domination produisant une *différence* enregistrée comme significative socialement – qui a nourri l'idée de ce mémoire et sur lequel s'appuie une grande partie de notre

contexte théorique, d'autres auteurs ont une importance toute aussi grande pour notre objectif de recherche. Par exemple, Simmel nous permet de saisir l'importance que peuvent avoir les minoritaires dans la définition que se donne de lui-même le majoritaire, ce que l'apport de Weber - dont nous faisons grande utilisation par ailleurs - ne permet pas d'appréhender. Des auteurs plus contemporains viennent d'autre part enrichir le cadre théorique sur lequel nous nous appuyons et clarifient chacun des concepts que nous utilisons plus avant lors de l'analyse. Suivant le chemin que Guillaumin a tracé, d'autres auteurs, notamment Juteau, Mathieu, Mc All et Pietrantonio, enrichissent la réflexion théorique des rapports sociaux de domination.

Le chapitre suivant traite du cadre méthodologique choisi et c'est volontairement que nous l'avons fait suivre immédiatement au cadre théorique, puisque l'un ne peut se comprendre sans l'autre : un va-et-vient incessant entre théorie et méthodologie est essentiel. Avec son *Idéologie raciste. Genèse et langage actuel* [1972], Guillaumin a jeté les bases d'une démarche d'analyse spécifique permettant d'appréhender les rapports sociaux dans le langage et le discours social. Du point de vue méthodologique, les travaux de celle-ci, de Pietrantonio (1999) et d'autres permettent de mettre en lumière le rapport qui unit le discours social et les structures de la société. Selon ces auteures, les rapports sociaux de domination participent à la logique des classements sociaux puisqu'ils sont à l'origine de la construction des statuts de minoritaires et de majoritaire dans lesquels on campe différentes « catégories sociales ». Enfin, c'est aussi dans ce chapitre que nous présentons notre corpus d'analyse ; que nous explicitons les critères qui ont précédé sa sélection ; que nous clarifions les fonctions sociales des textes qui le composent, tout en explicitant les thèmes qui ont permis leur découpage.

Dans le troisième chapitre, nous brosons un tableau général du contexte social, politique et économique québécois et canadien entourant la production des documents soumis à l'analyse. De même, nous y résumons les commentaires analytiques qu'ont formulé certains chercheurs à leur propos.

C'est aux quatrième, cinquième et sixième chapitres que nous développons les résultats obtenus de l'analyse discursive des trois documents du corpus. Le lecteur constatera que nous avons fait le choix d'organiser la présentation de nos résultats en fonction des trois thèmes identifiés à travers les documents gouvernementaux, à savoir l'immigration, l'intégration et la citoyenneté. On consacre un chapitre pour chaque section thématique et non pas un chapitre pour chaque document, puisque nous croyons important de montrer que malgré les différences qu'opposent les textes du corpus, l'analyse du sens nous permet d'en voir les similarités. Malgré tout, et afin d'éviter des généralisations grossières d'analyse, nous concluons chacun des chapitres d'analyse par les résultats qui distinguent les documents les uns des autres.

Enfin, notre dernier chapitre brosse le portrait que nous avons tenté de dégager du majoritaire, puisque nos résultats d'analyse permettent de penser l'efficacité de notre démarche analytique, à savoir que le majoritaire est présent, entre autre derrière le portrait omniprésent qu'il dresse des minoritaires.

PREMIER CHAPITRE : LE CADRE THÉORIQUE

Introduction

Le cadre théorique proposé ici nous permettra d'expliciter l'approche sur laquelle nous appuyons notre objet de recherche ainsi que notre perspective analytique. Soulignons d'emblée que nous refusons de voir les groupes sociaux en termes statiques, et que nous privilégions plutôt une vision dynamique et relationnelle des catégories sociales, en centrant l'analyse sur les rapports sociaux constitutifs des groupes. En premier lieu, et puisque nous travaillons entre autres sur les rapports sociaux ethniques, nous nous emploierons d'abord à situer ce que nous entendons par « groupes et relations ethniques », définitions que nous empruntons à Weber. De cette définition, nous retiendrons principalement l'idée, essentielle pour notre objet de recherche, du *rapport social comme constitutif du groupe*, se vivant sur le mode de *l'attraction* ou de *la répulsion* (Weber, 1995b [1921-1922] :127). Par ailleurs, comme nous nous intéressons tout particulièrement à « l'effet » que peuvent avoir les minoritaires sur la définition que se donne de lui-même le majoritaire, la vision de Simmel des *actions réciproques* (1999 [1908]), elles aussi « productrices » des groupes, nous permettra d'élucider en quoi le minoritaire (ce que Simmel traduit par la figure de *l'étranger*) stimule le majoritaire à repenser la définition qu'il fournit de lui-même. En troisième lieu, nous viendrons enrichir l'apport weberien de la conceptualisation des groupes ethniques avec l'idée de *frontières*, principalement théorisée par Juteau (1999). Cette perspective nous permettra de montrer le lien existant entre les groupes ethniques et les marques choisies, à travers la construction sociale des frontières ethniques.

Guillaumin et Pietrantonio ayant plus spécifiquement travaillé sur les rapports sociaux entre le majoritaire et les minoritaires et sur leur face discursive, nous exploiterons largement leurs travaux. Guillaumin (1972) jette un regard nouveau sur la logique qui sous-tend *l'idéologie raciste* et la retrace à travers l'observation des rapports sociaux de domination produisant une « *différence* enregistrée comme significative socialement » (Pietrantonio, 1999 : 42). Enfin, les travaux de Pietrantonio (1999) viendront appuyer et enrichir la spécificité des travaux de

Guillaumin et d'autres, en dévoilant l'existence d'un *rapport dissymétrique* concret et symbolique entre les groupes majoritaires et minoritaires. Notons que les travaux de Pietrantonio seront aussi repris au chapitre méthodologique, car ils constituent le fondement de notre cadre analytique.

Le rapport social comme constitutif du groupe

1. Le groupe ethnique : le paradigme proposé par Weber.

La conceptualisation et l'utilisation de la notion de groupe ethnique dans le savoir scientifique et dans celui de sens commun étant parfois nébuleuses¹, nous explicitons ici le paradigme que nous favorisons pour la compréhension de cette notion. C'est à partir de cette perspective que prendra corps notre cadre théorique, s'appuyant sur les rapports sociaux constitutifs des groupes.

1.1. La vision wéberienne du groupe ethnique.

Si Weber convient, au moment où il rédige *Économie et société*, que « l'étude des rapports d'attraction ou de répulsion entre différentes communautés ethniques n'en est qu'à ses débuts » (Weber, 1995b [1921-1922] :125), on lui doit malgré tout une fine analyse des rapports ethniques, encore utilisée aujourd'hui. De façon générale, Weber rejette l'idée que la croyance à une « communauté ethnique » se fonde sur des critères raciaux ou biologiques communs :

« Dans la formation de la croyance à la communauté 'ethnique', les 'qualités' raciales ne sont prises en considération qu'en dernier ressort – lorsqu'on se trouve en face d'un type extérieur par trop hétérogène, non accepté esthétiquement - et non comme un facteur pour la formation de la communauté. » (Weber, 1995b [1921-1922] : 134).

¹ Pour démontrer cette confusion, Isajiw (1970) recense 65 études sociologiques et anthropologiques traitant directement des groupes ethniques ou utilisant ce concept. 80% de ces études ne donnent aucune définition de ce concept, le reste offrant des définitions plus ou moins précises. (*in.* Juteau, [1983] 1999 : 81 ; Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 :93). Par ailleurs, Simon (1975 :73 ; 1993 :51) montre que plusieurs études font une utilisation similaire de concepts pourtant distincts : groupe ethnique, nation, race, culture et peuple par exemple sont souvent utilisés aléatoirement afin d'illustrer un même concept.

Weber refuse par ailleurs d'établir une liste d'attributs objectifs nécessaires à la création d'une communauté ethnique, puisque le «*contenu* de l'activité de communauté possible sur une base 'ethnique' reste *indéterminé* » (*ibid.* : 135 ; nous soulignons). Il serait donc vain d'appréhender l'émergence du groupe ethnique à travers son contenu, puisque celui-ci se modifie constamment. En refusant de voir le groupe ethnique à travers des traits biologiques, raciaux ou culturels, Weber rejette en même temps la vision statique du groupe ethnique². Il le définit plutôt en ces termes :

« Nous appelons groupes 'ethniques', quand ils ne représentent pas des groupes de 'parentage', ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'*habitus* extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation - peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement. » (Weber, *ibid.* : 130).

Deux choses importantes sont ici à retenir. D'abord, même si à ce stade de la définition on ne peut parler de communalisation ethnique, c'est-à-dire d'une relation sociale qui repose sur le « ...sentiment subjectif [...] des participants d'appartenir à une même communauté [ethnique]» orientant mutuellement les comportements (*in* Weber, 1995a :78), la fondation du groupe ethnique repose sur la *croyance subjective* à une origine commune, qu'elle soit réelle ou putative. L'auteur place donc au centre de l'analyse la communalisation ethnique - les relations sociales qui fondent le groupe et qui reposent sur la croyance d'appartenir à celui-ci. D'autre part, bien que le rapport social soit constitutif du groupe, ce dernier prend naissance à partir *d'éléments objectifs* apparents (similitudes de l'*habitus* extérieur et des mœurs, etc.) qui « symbolisent l'appartenance ethnique » (Weber, 1995b :134) en alimentant un sentiment d'honneur et de dignité chez ceux qui les endossent (Weber, *ibid.*:128). Puisque ces éléments diffèrent entre les groupes, ils constituent en même temps, «[des] caractéristiques distinctives» (Weber, 1995b : 134) pour chacun des groupes

² Guillaumin écrit d'ailleurs à propos de Max Weber qu'il « mettait en cause le syncrétisme des doctrinaires des conceptions 'raciales' de l'identité historique, nationale ou culturelle. Il rappelait que le lien entre traits physiques et traits moraux était un postulat non démontré et que les deux derniers univers relevaient d'analyses différentes » (Guillaumin, 1994 : 65)

et font alors émerger la conscience d'appartenir à une même communauté entre ceux qui les partagent. Ce qu'il est essentiel de comprendre, c'est que sans la rencontre avec des groupes qui possèdent des « caractéristiques distinctives » différentes, ni la conscience d'appartenir à un même ensemble ni la communalisation et la sociation ne sont possibles. Donc, si ces caractéristiques peuvent expliquer le rejet de différents groupes, elles sont aussi à l'origine de la croyance de partager une vie en commun :

« Les différences dans la façon de porter les cheveux ou la barbe, l'habillement, la nourriture, la division habituelle du travail entre les sexes et, en général, toutes les différences qui sautent aux yeux peuvent être dans certains cas, des motifs de répulsion et de mépris de la part d'individus qui pratiquent d'autres coutumes [...] *De telles différences peuvent avoir un aspect positif en donnant à des individus de même espèce la conscience d'une vie en commun* qui peut facilement devenir ensuite l'agent d'une communalisation... » (Weber, 1995b :128; nous soulignons).

Weber s'attarde donc aux différences ressenties par les membres des différents groupes en présence, provoquant parfois l'émergence d'un sentiment de communauté. Nous constatons malgré tout qu'il ne s'intéresse pas outre mesure aux effets que peuvent avoir les différences qui seraient observables au sein d'une *même* communauté³ ou ceux, par exemple, qui sont engendrés par l'arrivée d'un élément étranger à l'intérieur d'une communauté ethnique. Nous croyons que si la contribution de Weber est fondamentale pour la compréhension des relations interethniques, les travaux de Simmel nous permettent quant à eux d'appréhender ce que représente un élément étranger au sein du groupe majoritaire.

³ Nous avons fait une rapide recension de l'ouvrage *Économie et société* dans lequel Weber traite des groupes ethniques, afin de voir si des passages se consacraient aux effets possibles que pouvaient avoir des différences ressenties à l'intérieur d'une même communauté. Nous en avons effectivement repéré un, dans lequel Weber souligne que peuvent exister « de fortes différences dialectales et religieuses » (Weber, 1995b : 133) entre les membres d'un même groupe ethnique, sans que le sentiment de communauté ethnique soit mis en péril. Donc, à l'exception de cet extrait, rien ne fait référence aux différences ressenties par les membres d'une même communauté et des conséquences que celles-ci pourraient entraîner sur le sentiment d'appartenance.

2. *L'Étranger* de Simmel ou en quoi le minoritaire participe à la définition du majoritaire

C'est dans son ouvrage *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* que Simmel fournit son bref « Excursus sur l'étranger » (Simmel, 1999 [1908] : 663-668) et dans lequel il donne une courte définition de la *figure* incarnée par l'étranger. Il explique que l'étranger engendre un rapport social particulier en pénétrant à l'intérieur du groupe majoritaire. L'étranger décrit par Simmel n'est pas celui dont la présence au sein du groupe ne serait que passagère ou temporaire, mais bien celui qui s'installe de façon permanente au sein d'un nouvel espace, dont les limites peuvent être territoriales ou sociales. Par ailleurs, sa position est déterminée par le fait qu'il n'a jamais été membre du groupe dans lequel il s'installe, et qu'il apporte avec lui des éléments nouveaux aux yeux du groupe majoritaire :

« L'[étranger] est *fixé* à l'intérieur d'un cercle géographique donné – ou d'un cercle dont les frontières sont aussi déterminées que celles inscrites dans l'espace – mais sa position y est déterminée surtout par le fait qu'il *n'y appartient pas d'avance*, qu'il *y importe des qualités* qui n'en proviennent pas et ne peuvent en provenir » (Simmel, 1999 [1908] : 663 ; nous soulignons).⁴

L'étranger est donc un élément exogène qui pénètre le groupe majoritaire et y greffe des éléments différents de ceux que partagent entre eux les membres du groupe. Sa position particulière au sein de l'ensemble le projette alors comme une figure qui symbolise « la synthèse du proche et du lointain » (Simmel, *ibid.* : 663). Il est à la fois « proche » des membres du groupe qu'il pénètre en autant qu'il entre en relation avec ces derniers, en même temps qu'il en est placé à distance, puisque aucune « relation fixe », c'est-à-dire aucune relation durable et profonde n'est possible, les différences et la distance étant ressenties comme trop grandes. Il n'en demeure pas moins que la relation entretenue avec l'étranger est une *forme spéciale d'action réciproque* : bien que l'étranger soit perçu d'après la position particulière qu'il

⁴ Selon Simmel, l'étranger se définit comme non possesseur du sol sur lequel il vit, et cela, « ...non seulement au sens physique de ce mot, mais au sens métaphorique d'une substance vitale, qui à défaut d'être à un endroit géographique du cercle social, l'est sur une des positions idéelles. » (*ibid.* : 664).

occupe au sein du groupe – puisqu’il incarne la distance, le lointain- ,et ce, « tant qu’on [voit] justement en lui un étranger » (Simmel, *ibid.*: 664), il est tout autant considéré comme faisant partie intégrante du groupe, puisqu’il est aussi à l’intérieur du groupe. Ce va-et-vient entre deux positions contraires donne naissance à une forme spéciale d’action réciproque :

« Car l’étrangeté est de toute évidence une relation toute positive, une forme spéciale d’action réciproque ; les habitants de Sirius ne nous sont pas à proprement parler des étrangers [...] au sens sociologique du mot[...] : ils n’existent même pas pour nous, ils sont *au-delà* du proche et du lointain. L’étranger *est un élément du groupe* même, tout comme les pauvres et les divers ‘ennemis de l’intérieur’ – *un élément dont l’articulation immanente au groupe implique à la fois extériorité et face-à-face*. La façon dont des facteurs de répulsion et de distanciation créent alors une forme de coexistence et d’union dans l’action réciproque sera esquissée [dans les paragraphes qui suivent]... » (Simmel, *ibid.* : 663 ; nous soulignons).

Simmel montre en quoi la position paradoxale de l’étranger amène le majoritaire à repenser la définition qu’il a de lui-même, justement à travers la relation qu’il entretient avec cet étranger, peu importe qu’elle soit inégale ou de domination. La forme spéciale d’action réciproque qu’entretiennent l’élément exogène et le groupe majoritaire s’explique par le *face-à-face* qui s’établit entre ces derniers et qui permet au majoritaire de se définir plus avant, comme nous le verrons ici. Deux voies permettent au majoritaire de repenser le portrait qu’il se fait de lui-même par l’entremise de l’étranger. D’une part, *l’objectivité de l’étranger*⁵ favorise la divulgation de confidences, « jusqu’à friser la confession » (Simmel, *ibid.*: 665), qui

⁵ D’ailleurs, ce caractère d’objectivité attribué à l’étranger, avec qui on ne partagerait que des similitudes générales et aucun ‘lien organique’, le projette comme un *type* plutôt qu’un individu. Simmel donne en exemple l’impôt médiéval *semblable* et *invariable* pour tous les Juifs de Francfort, sans égard à leur avoir financier réel : « cette immuabilité venait de ce que le Juif avait sa position sociale comme Juif, et non comme vecteur de certains acquis objectifs. En matière fiscale, tout autre bourgeois était possesseur d’un certain patrimoine, et son impôt pouvait suivre les évolutions de celui-ci. Mais le Juif était imposable d’abord en tant que Juif... » (Simmel, *ibid.* : 668). Remarquons que déjà, Simmel perçoit le traitement différentiel et systématique appliqué à l’ensemble d’une catégorie minoritaire, peu importe les particularités financières de chacun. On agissait en fonction d’un trait - la judéité -, attribué à l’ensemble du groupe minoritaire. Au contraire, le majoritaire réservait un *traitement individualisé* à chacun de ses membres, puisqu’il tenait compte des particularités de l’avoir financier de ces derniers : ils se perçoivent comme des individus et non comme un type.

sont normalement tués aux semblables, le majoritaire sachant que l'étranger ne possède aucun intérêt ou enjeu dans ce qu'il lui divulgue.

Mais surtout, et c'est ce qui nous intéresse tout particulièrement, Simmel explique que :

«...la proportion de proximité et d'éloignement qui donne à l'étranger le caractère d'objectivité trouve dans la pratique encore une autre expression dans l'essence *plus abstraite* du rapport que l'on a avec lui : on n'a en commun avec l'étranger que certaines qualités *générales*, alors que le rapport que l'on a avec les gens qui vous sont liés organiquement repose sur la similitude de particularités communes par rapport au simple universel » (Simmel, 1999 : 665-666 ; l'auteur souligne).

Au premier abord, la définition simmélienne peut sembler différente de celle proposée par Guillaumin et Pietrantonio, ces dernières soulignant que l'idéologie raciste s'appuie sur la croyance que les minoritaires sont perçus comme porteurs de spécificités, tandis que le majoritaire se décrit en terme d'universalité. Nous pensons cependant qu'il n'y a pas lieu de parler d'opposition mais bien de complémentarité entre ces trois auteurs. C'est pourquoi nous croyons essentiel d'expliquer ce passage afin de mieux l'inscrire dans notre perspective de recherche. Lorsque Simmel souligne que certaines qualités générales sont possédées autant par les minoritaires que le majoritaire, celui-ci fait référence « au simple universel », c'est-à-dire à des « similitudes nationales ou sociales, professionnelles ou simplement humaines » (Simmel, *ibid.* :666). C'est un peu ce à quoi fait aussi référence Guillaumin lorsqu'elle précise que «...ceux qui sont 'racisés' [...] le sont actuellement au sein de l'unité humaine... » (Guillaumin,1972 :72), puisque des repères communs doivent être partagés entre majoritaire et minoritaires, justement pour que la catégorisation et la désignation établies par le système de pensée raciste soient signifiantes pour tous et se fassent dans un cadre commun.

Simmel admet donc que le groupe majoritaire et l'étranger peuvent, à certains moments, être décrits selon des « qualités générales» communes. C'est d'ailleurs cette « similitude humaine purement générale » qui « met davantage *en relief* justement *ce qui n'est pas commun* » entre ces derniers (Simmel, *op. cit.* : 667 : nous

soulignons) et qui leur permet de se distinguer l'un de l'autre⁶. Afin de montrer sous une autre forme « l'effet » que provoque le minoritaire dans la définition que se donne de lui-même le majoritaire, Simmel établit une analogie entre la situation de l'étranger et celle du « pauvre » : tous deux sont à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du groupe, puisqu'ils en font partie intégrante, en même temps qu'ils sont placés à distance de la collectivité. Surtout, le « pauvre » – comme nous venons de le voir avec l'étranger – ne provoque pas :

« ...une séparation absolue, mais justement une relation tout à fait déterminée à l'ensemble, qui *sans cet élément, serait différent de ce qu'il est*, et que cette disposition nouvelle, intégrant le pauvre à la totalité, fait entrer dans ce rapport où le pauvre est traité comme un objet » (Simmel, *ibid.* : 483 ; nous soulignons).

Bref, la présence du « pauvre » et de l'étranger stimule le majoritaire à se définir lui-même, puisque le rapport entretenu avec ces derniers met en évidence l'existence de qualités générales communes, faisant ressortir du même coup ce qui les distingue⁷.

Nous nous référons aux brèves remarques de Martuccelli à propos de la figure de l'étranger de Simmel, puisque celles-ci constituent la base sur laquelle nous avons érigé notre travail et notre interprétation des écrits simméliens. Selon cet auteur, cette figure n'est pas « ...un symbole de la marginalité, elle est [plutôt] un synonyme de médiation ... » (Martuccelli, 1999 : 386). Elle représente donc « ...un symbole de la médiation au sein du groupe du dedans et du dehors » (Martuccelli, *ibid.* : 387). Mais

⁶ Si nous parlons ici de l'effet que peut provoquer l'étranger sur la définition que se donne de lui-même le groupe majoritaire, nous sommes consciente que, compte tenu de notre sujet de recherche, une seconde remarque s'impose. Nous ne devons pas oublier que dans le cas du Québec, le majoritaire se définit *aussi* en fonction de la spécificité du lien qu'il entretient avec les Québécois d'ethnicité canadienne-anglaise et non pas seulement par rapport à l'étranger de Simmel. Malgré tout, cet étranger joue un rôle important dans le rapport constitutif par lequel le majoritaire se définit, puisque comme l'explique Sayad : « réfléchir l'immigration [donc l'étranger], revient au fond à interroger l'État [une figure du majoritaire] [...] et interroger l'État de cette manière, par le biais de l'immigration, cela revient en dernière analyse, à 'dénaturaliser' pour ainsi dire ce qu'on tient pour 'naturel', à 're-historiciser' l'État ou ce qui dans l'État semble avoir été frappé d'amnésie historique, c'est-à-dire à rappeler les conditions sociales et historiques de sa genèse » (SAYAD, Abdelmalek, [1996] 1998:6).

⁷ Bien entendu, nous croyons que l'apport de Simmel est essentiel, montrant l'importance que peut jouer le minoritaire (ici, la figure de l'étranger) dans la définition que se fait de lui-même le majoritaire - qui serait différente sans cet élément étranger. Mais il semble malgré tout que Simmel passe sous silence le rapport de domination pouvant exister entre majoritaire et minoritaire, le majoritaire étant rarement défini en terme de pouvoir.

surtout, et c'est ce que nous avons tenté de dégager nous aussi des écrits de Simmel, Martuccelli conclut en affirmant « [qu'] à travers le rapport particulier que le groupe entretient avec l'étranger, le groupe parvient, par sa médiation, à recréer son rapport avec lui-même » (*ibid.* : 387 ; nous soulignons).

3. Des travaux contemporains qui enrichissent les analyses wéberiennes : les définitions conceptuelles importantes qu'ils fournissent.

3.1. Quelques définitions

Nous relatons ici quelques définitions issues de travaux contemporains du domaine des relations ethniques reposant sur la conception wéberienne des groupes ethniques, afin de clarifier notre propos, de souligner l'actualité de cette conception, mais surtout, de montrer l'évolution de la réflexion qui a mené à une compréhension plus détaillée des relations ethniques. Nous avons volontairement choisi de ne décrire que les travaux qui épousent le paradigme que nous privilégions dans la compréhension des catégories sociales, à savoir ceux qui centrent l'analyse sur le rapport qui constitue le groupe. Ces définitions, presque exclusivement empruntées à Juteau, nous permettront de faire le pont entre la conception wéberienne des relations ethniques et les rapports sociaux majoritaire et minoritaires, traités entre autres par Guillaumin et Pietrantonio.

3.1.1. Définition du groupe ethnique

Dans un effort d'uniformisation conceptuelle du champ des relations ethniques, Simon a été l'un des premiers chercheurs en France à fournir une définition explicite des groupes ethniques. Bien que cette définition n'ait pas de filiation directe avec celle Weber, elle prend en compte son caractère relationnel, déjà soulevé par Weber. Dans *ses Propositions pour un lexique des mots-clés dans le domaine des études relationnelles* (1975), Simon perçoit le groupe ethnique comme une unité socio-culturelle⁸ - par opposition à la race, par exemple, qui se définit par rapport à

⁸ De manière plus précise, Simon définit le groupe ethnique en ces termes : « une collectivité dont les membres partagent plus ou moins une même culture [...], et plus ou moins là aussi, un sentiment d'appartenance, d'identification [...], sentiment plus ou moins lié à l'idée d'une origine commune, à

l'hérédité biologique. Il souligne entre autres le *caractère relationnel et dynamique* du groupe ethnique qui se construit et se maintient dans un processus de divulgation des différences et des similitudes entretenues face aux autres groupes. Selon Simon, le groupe ethnique « se constitue et se reproduit dans un double processus simultané de différenciation, d'accentuation des particularismes et de rapprochement, de convergence, avec tous les autres groupes avec lesquels il est en contact » (Simon, 1975 : 72)⁹.

Du côté de la sociologie « nord-américaine », Mc All s'oppose lui aussi à la vision statique des groupes ethniques. Surtout, les analyses que Mc All entreprend des travaux de Weber montrent que la constitution du groupe ethnique repose sur la volonté de protéger les « membres » du groupe face à ceux qui lui sont extérieurs et c'est pourquoi le groupe se choisit des « traits » pour se distinguer des « non-membres ». En démontrant que les groupes ethniques se constituent pour assurer la protection des intérêts de ses membres et des bénéfices qu'ils en tirent face à ceux qui n'en font pas partie, Mc All fait bien ressortir l'importance de l'*Autre* dans la constitution, mais surtout dans le *maintien* des groupes ethniques :

« Weber maintains that all forms of association require conspicuous markers that can serve to differentiate members from non-members in order to exclude non-members from the benefits of membership and, perhaps more importantly, to provide a basis for group solidarity at the level of manifest appearances rather than (or as well as) at that of the economic or other interests that brought the group into existence in the first place. » (Mc All, 1990 :58).

Juteau, qui situe son analyse des groupes ethniques sur le rapport social comme constitutif de ces groupes, montre que si les groupes ethniques se différencient des autres catégories sociales par leur *croyance* en des ancêtres communs, qu'ils soient réels ou putatifs, il faut tout particulièrement retenir que ces derniers sont

un mythe généalogique, de même que le plus souvent, à la représentation d'un rapport, réel ou symbolique, à un territoire » (Simon, 1993 : 57).

⁹Même si Simon met ici l'accent sur la relation de réciprocité qui unit les différents groupes ethniques, l'auteur étudie par ailleurs les rapports de domination et d'exclusion à l'origine de ces groupes (Simon, 1993). Nous verrons plus en détail avec Juteau l'importance des relations inégales de pouvoir dans la constitution des groupes ethniques.

« constitués à l'intérieur d'un rapport social *inégal* » (Juteau, [1979] 1999 :15 ; nous soulignons). Les processus sociaux à l'origine de la création des groupes ethniques et de l'ethnicité sont souvent occultés et projettent les groupes ethniques en groupes statiques et immuables. Mettre l'accent sur la croyance en des origines communes, et non pas sur le processus historique qui participe à la constitution des groupes ethniques, tels l'esclavage et la colonisation d'où émergent différents rapports sociaux de domination, permet de masquer ces rapports, pourtant à l'origine de ces groupes. Cette conception essentialisante des groupes ethniques permet en même temps de les maintenir cantonnés dans une situation d'inégalité : étant perçus comme des groupes immuables aux frontières étanches, les traits ethniques essentialisés des dominés sont utilisés par le dominant pour justifier les pratiques d'exclusion qu'il pratique à leur égard (Juteau [1996] 1999 :184).

Enfin, et malgré l'importance de l'implication des rapports sociaux de domination dans la définition des groupes ethniques, Juteau se refuse à croire que ceux-ci sont le strict résultat d'un rapport à l'*Autre*. Le groupe ethnique possède une histoire et une culture propres, qui existent et possèdent un sens *avant* le rapport à l'*Autre*, mais dont le contenu devient significatif à l'intérieur même de ce rapport.

3.1.2. Définition de l'ethnicité

Comme nous venons de le voir, le groupe ethnique se construit dans le rapport à l'*Autre*, mais aussi à travers le contenu historique et culturel auxquels le groupe donne sens et qu'il utilise pour la formation du groupe. Selon Juteau, l'ethnicité doit être vue à la fois comme le résultat de la croyance en des ancêtres communs, qu'ils soient réels ou putatifs, et celui de la socialisation, puisque l'ethnicité est acquise à travers le travail d'entretien affectif et matériel entrepris par la mère auprès des nouveau-nés (Juteau [1983] 1999 : 97)¹⁰. Comme le travail de socialisation inscrit en chacun de nous une certaine ethnicité et que nous sommes tous socialisés, nous sommes donc aussi tous des « ethniques » qui possédons une ethnicité particulière :

¹⁰ Pour plus de détails sur la question de la socialisation, processus d'humanisation-ethnicisation, voir entre autres l'article de Juteau sur « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », [1983] 1999, pages 77 à 102.

« C'est ce travail de socialisation qui [...] humanise, qui [...] fait des êtres humains marqués par la spécificité historique et culturelle. *Cette spécificité, tous les êtres humains la possèdent. Chez les majoritaires, elle s'appelle humanité, tandis que chez les minoritaires, elle se nomme ethnicité* » (Juteau, 1999 :18 ; nous soulignons).

Si cette notion d'ethnicité semble réservée aux minoritaires, c'est encore une fois en centrant l'analyse sur les rapports sociaux inégalitaires que cette appellation différenciée entre majoritaire et minoritaires s'explique. D'une part :

« cette désignation n'est pas neutre, elle constitue la face idéologico-discursive du rapport de domination qui s'établit entre diverses communautés humaines. Croyant incarner l'universel, les dominants imputent la spécificité, la différence aux dominés et la nomment ethnicité. *L'ethnicité, constitue, en quelque sorte, l'humanité des autres* » (Juteau, *op. cit.* 1983 : 97 ; l'auteur souligne).

D'autre part, nous avons précédemment souligné que l'ethnicité est inscrite par le biais du travail de socialisation, effectuée très largement par la mère. Ce travail étant souvent occulté, l'ethnicité est alors perçue comme une essence fixée en chacun de nous et émanant des liens du sang (Juteau, 1999 :184-187). De fait, lorsque la différence imputée aux minoritaires prend source dans l'origine commune, on la nomme alors ethnicité. Au contraire, le majoritaire refuse de s'identifier à partir de son ethnicité, qu'il croit d'ailleurs ne pas posséder, préférant plutôt se voir comme le reflet de la norme universelle. Pourtant:

« en affirmant que *nous sommes tous ethniques, on rappelle aux dominants qu'ils sont eux aussi culturellement spécifiques*. On les amène à constater que leurs projets, qu'ils croient universels, correspondent en réalité à leur histoire, à leur culture, à leur identité et à leurs intérêts propres » (Juteau [1996]1999 : 165 ; nous soulignons).

En résumé, l'ethnicité n'est pas l'unique résultat des contacts entre différents groupes, car elle naît aussi de la culture et de l'histoire que possède un groupe, mais ne devient significative qu'à travers ce rapport, puisque c'est ce rapport (inégal) qui donne sens aux marques, aux traits ethniques choisis.

3.1.3. Définition des frontières ethniques

Barth est le premier à fournir une définition des groupes ethniques, non pas en fonction d'un contenu culturel particulier, mais basée sur l'idée de frontières

(*boundaries*). Selon lui, « le point crucial de la recherche devient la frontière ethnique qui définit le groupe, et non le matériau culturel qu'elle renferme » (Barth, [1969] 1995 : 213 *in* Poutignat et Streiff-Fenart). Malgré cette importante contribution de Barth, plusieurs chercheurs lui ont reproché de verser dans un trop grand situationnisme en refusant de prendre en compte ce « matériau culturel », qui joue un certain rôle dans la construction et le maintien des frontières ethniques (Handelman, 1977 *in* Poutignat et Streiff-Fenart :143). C'est pourquoi nous croyons que la théorisation que fait Juteau des frontières ethniques pallie ce manque. Selon cette dernière, ces frontières sont constituées d'une double face, l'une interne prenant source dans l'histoire et la culture du groupe, et l'autre, externe qui se construit à travers le rapport entretenu face à l'autre (Juteau, [1996] 1999). Toutes deux permettent de distinguer celui qui appartient au groupe de celui qui en est exclu. Par ailleurs, la dimension externe de la frontière se construit dans le rapport à l'Autre et varie selon le contexte dans lequel prend naissance la relation: la frontière externe se constitue différemment selon qu'elle est le résultat de la colonisation ou de la migration par exemple (Juteau, *ibid.* : 180)¹¹. En établissant cette distinction, on comprend pourquoi « la nature de la relation initiale influe sur le type de revendication ; les peuples conquis ont réclamé l'indépendance politique et l'expulsion des colonisateurs, tandis que les immigrants luttent pour l'égalité, dans l'emploi et dans le logement notamment » (Juteau, *ibid.* :180). C'est aussi dans le cadre de ces relations que sont choisies les *marques* qui, à leur tour, viennent délimiter les frontières.

Émergeant de la frontière interne qui, comme le souligne Juteau, préexiste aux rapports de domination, ces marques possèdent une signification propre, au contraire par exemple, de la marque raciale qui n'a aucun sens en dehors de la relation de domination (Guillaumin *in* Juteau, *ibid.* : 180). Bien que pour cette raison on ne puisse transposer l'analyse du lien et du rapport social des catégories raciales aux catégories ethniques, il reste malgré tout que les rapports de domination constitutifs

¹¹ Juteau affirme toute l'importance d'établir cette distinction, puisque les rapports sociaux qui vont émerger de ces différentes situations ne sont pas de même nature et n'engendrent pas les mêmes résultats.

des groupes sont occultés, et ce, tant pour le groupe ethnique que pour les groupes racisés. Les rapports de domination cantonnent par exemple les minoritaires et le majoritaire dans des places différentes au sein des relations ethniques. Tout au contraire des minoritaires, le majoritaire ne se voit jamais en terme de groupe ethnique spécifique, mais se décrit plutôt comme le reflet de la norme universelle. Il s'arroge le droit de mettre au jour l'historicité de son groupe, tandis qu'il passe celle des autres sous silence. Cela a pour effet d'essentialiser ces groupes ethniques minoritaires, puisqu'ils seraient l'unique reflet de leurs attributs culturels ou naturels, ne possédant pas d'histoire propre ou de projet spécifique qui les aurait forgés (Juteau, *ibid.* :182).

4. *L'idéologie raciste* mise au jour par Guillaumin ou les rapports sociaux majoritaire minoritaires.

4.1. Définition sociologique de la race et du racisme.

On aborde ici la spécificité des travaux de Guillaumin, c'est-à-dire l'observation des rapports sociaux de domination produisant une « différence enregistrée comme significative socialement » (Pietrantonio, *op. cit.* : 42). Avec son *Idéologie raciste. Genèse et langage actuel* (1972), Guillaumin a également jeté les bases d'une démarche d'analyse spécifique permettant d'appréhender les rapports sociaux dans le langage et le discours social, chemin que nous nous proposons aussi d'emprunter.

Dans son *Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, l'auteure affirme d'abord l'importance d'établir une définition sociologique et non pas biologique de la race, jusque là pratiquement absente des sciences humaines et sociales. Pour ce faire, il est essentiel de distinguer analytiquement le niveau concret et symbolique de la race, puisque qu'avant de chercher à démontrer la véracité ou non de cette notion, le *sens* et le *statut* qui lui sont attribués jouent un rôle de première importance. Cette distinction permet de voir surgir au creux de cette notion, comme nous l'expliquerons plus loin, plusieurs catégories sociales au-delà de celles définies par

des critères simplement raciaux. Le champ de la recherche que se donne l'auteure est donc celui de la *signification*, et non pas, par exemple, celui des conséquences concrètes d'un acte raciste, bien que les manifestations matérielles du racisme ne sont en rien séparables de son univers symbolique. Bref, Guillaumin explique que « si la race n'existe pas, cela n'en détruit pas pour autant la réalité sociale et psychologique des faits de race » (Guillaumin, 1972 :64), d'où la pertinence d'étudier cette dimension.

Ce sont les rapports sociaux de domination, à travers lesquels émerge l'idéologie raciste, qui sont à l'origine de la construction des statuts de majoritaire et minoritaires, les unissant dans un même ensemble et dans lesquels on campe différentes catégories sociales. Surtout, Guillaumin montre que ces rapports sociaux sont constitués d'une double face : tout en étant saisissables concrètement (à travers une différence de pouvoir matériel et normatif), ils possèdent une dimension symbolique, qui prend racine dans la perception d'une différence, socle de l'idéologie raciste. Cette dimension symbolique est perceptible (ou prend forme) dans le langage, puisque celui-ci est la « face mentale »¹² des rapports sociaux de domination. Bref, la démarche d'analyse spécifique de l'auteure permet d'appréhender les rapports sociaux dans le langage et le discours social.

4.1.1. Ce qui définit la race

Pour Guillaumin, la notion de race ne doit pas être interprétée d'après la perspective de l'anthropologie physique ou celle du sens commun. Elle doit être vue comme une notion recouvrant toute catégorie sociale définie à partir d'une *marque biologique*, critère premier et essentiel sur lequel prend pied la notion de race. Peu importe le choix de la marque (qui peut être celle de l'âge, du sexe, de la force physique ou de la couleur de la peau par exemple), celle-ci est choisie et mise de l'avant pour rendre compte d'une forme d'*altérité* face à un ensemble qui présenterait des caractéristiques neutres. De surcroît, puisque la marque s'appuie sur des traits somatiques, elle permet « la radicalisation de la différence » (Guillaumin, *ibid.* :5) et

¹² Nous empruntons cette expression à Guillaumin (1992 :11)

maintient à distance ces groupes définis d'après ce caractère immuable et irréversible : ce sont des groupes racisés.

« Les catégories altérisées ne sont pas des catégories « raciales » au sens courant, mais elles le sont au sens latent dans la mesure où leur conduite, vue par la société dominante comme particulière, est considérée comme sous-tendue par un caractère somatique » (Guillaumin, *ibid.* : 66).

De cet extrait, une chose est à retenir : en constatant que les comportements des catégories altérisées sont expliqués et justifiés d'après un caractère somatique qui leur serait spécifique, l'auteure démontre que le fondement du racisme prend appui sur le lien causal établi entre les traits somatique et culturel : « ... différence biologique et différence culturelle ne sont en rien séparables ; elles sont perçues dans le même temps et le même registre » (Guillaumin, *ibid.* :66)¹³. Par ailleurs, en plus de prétendre expliquer des conduites particulières, cette marque, de par son caractère biologique, « ...est garante de la *vérité* de ces différences, de leur irréversibilité et de leur caractère *d'essence*, car le signe physique ne change pas : il est indélébile » (Guillaumin, *ibid.* : 76 ; l'auteure souligne). Le trait biologique permet de cantonner les minoritaires dans une position qui ne peut se modifier, étant le reflet d'un caractère immuable, de même qu'il escamote l'identité réelle des minoritaires, seulement décrits à travers leurs particularités supposées (Guillaumin, *ibid.* : 76).

4.2. Les rapports sociaux de domination: à l'origine de l'apparition de l'idéologie raciste.

Bien entendu, la constatation de différences supposées entre certains groupes hétérogènes n'est pas le facteur d'émergence de l'idéologie raciste. Ce sont plutôt les *rapports sociaux de domination* établis entre des agents possédant un pouvoir inégal qui fournissent un terrain propice à la naissance du système de pensée raciste (Guillaumin, *ibid.* : 91). Ainsi, « la biologisation de la pensée sociale » (p.4) permet

¹³ Plus précisément, Guillaumin dira que « le terme 'race', [est] porteur d'une conception des relations humaines dans laquelle il n'y a pas de distinction entre les traits physiques (imaginaires ou réels, visibles ou non visibles) et les traits moraux (attitudes, caractères psychologiques, formes culturelles, pratiques politiques, etc.) [et] implique une vision syncrétique où tous ces traits sont organiquement liés et en tout cas indistinguables les uns des autres » (Guillaumin, 1994 : 67).

justement d'occulter les rapports sociaux de domination, pourtant à l'origine de la constitution des groupes et de leurs statuts : la marque sociale, choisie pour souligner une différence supposée, permet de masquer la constitution sociale de la différence, pourtant échafaudée à travers les rapports sociaux de domination. Cette différence essentialisée donne à concevoir les minoritaires d'après une logique intrinsèque qui serait propre à leur groupe et permettant d'occulter « ...le caractère dynamique, dialectique, historique de la constitution des groupes au sein d'un même ensemble social » (Pietrantonio, 2000 : 154). Bref, s'il est vrai que les individus possèdent un pouvoir différentiel, les groupes et les statuts de majoritaire et de minoritaires sont constitués à l'intérieur d'un rapport social inégal.

Plus encore, les statuts respectifs des groupes majoritaires et minoritaires prennent naissance à la fois dans un rapport concret de domination et au creux d'un univers symbolique : « ils sont concrets pour autant qu'ils sont des statuts économiques, légaux, écologiques, qu'ils sont ceux du rapport social objectif. Ils sont symboliques pour autant qu'ils sont justifiés idéologiquement et signifiants du système social, qu'ils sont partie de l'idéologie » (Guillaumin, *ibid.* : 89). Si l'idéologie raciste est l'écho d'un *rapport concret*, puisque certains groupes ne jouissent pas d'un accès égal aux ressources (dans le logement, le travail, le salaire, etc.), elle prend aussi source, comme nous l'avons vu, dans *l'univers symbolique*, c'est-à-dire par la saisie d'une différence qui serait portée par des groupes de moindre pouvoir, différence à laquelle on donne un sens. Bref :

« La contrainte économique et légale définit la minorité mais en même temps le système symbolique qui sous-tend cette organisation économique et légale légitime la possession du pouvoir et la dépendance des groupes minoritaires. *L'existence des majoritaire et minoritaires se fonde, au-delà du pouvoir, sur un univers symbolique commun* » (Guillaumin, *ibid.* :90 ; nous soulignons).

4.2.1. Ce qu'il faut voir à travers l'idéologie raciste

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les catégories définies par la race ne sont pas seulement celles décrites d'après des traits physiques choisis, mais bien :

«des groupes socio-culturels ressentis comme différents, et si on ne leur attribue pas consciemment *de réalité raciale, les définissants de ces catégories sont toutefois ceux de la race dans l'univers inconscient : ces catégories sont porteuses de la marque somato-biologique* » (Guillaumin, *ibid.* :71 ; l'auteure souligne).

Cette remarque est de toute première importance puisque c'est sur la *perception de cette différence*, qui assure d'ailleurs de cantonner les catégories altérisées dans un univers clos et immuable, que prend pied le système de pensée raciste, et non pas exclusivement sur des groupes définis selon des traits physiques apparents. C'est pourquoi «c'est sur cette cohérence qu'il est nécessaire de focaliser l'attention, sur ce qui constitue l'unité du racisme en tant qu'il est une conduite totale de la perception de l'altérité» (Guillaumin, *ibid.* :77). Bref, la logique du racisme se comprend sous « l'angle général de la *différence de traitement* de l'objet autre par rapport au sujet semblable » (Guillaumin, *ibid.* : 77 ; nous soulignons). Pour comprendre le fondement de l'idéologie raciste, il ne suffit donc pas de voir que les groupes altérisés sont présentés en termes péjoratifs ou louangeurs, ou même de s'intéresser aux conduites habituellement dites racistes, mais plutôt de comprendre que les minoritaires sont toujours présentés de façon différente du majoritaire, qui lui, emprunte les traits de la généralité.

4.3. Majoritaires et minoritaires naissent dans la relation qui les constitue.

Nous l'avons compris, les majoritaire et minoritaires - les racisés et les racisants ; les oppresseurs et les opprimés - ne s'interprètent que placés dans la relation qu'ils entretiennent, c'est-à-dire dans le rapport qui les unit. Guillaumin explique « ...[que les majoritaires et les minoritaires] sont profondément dépendants les uns des autres dans l'univers symbolique tout comme dans la réalité concrète. Aucun n'est lisible si on l'isole de la relation, qui précisément, le constitue » (Guillaumin, *ibid.* : 91). Ces catégories sociales naissent donc à travers des rapports sociaux de domination et sont placées dans un rapport dialectique et antagonique, que les mots de Pietrantonio illustrent bien : « pas de prolétaires sans bourgeois, pas de colonisés sans

colonisateurs, pas d'esclaves sans maîtres, pas de femmes sans hommes, pas d'immigrants sans non-immigrants [...] » (Pietrantonio, 2000 : 160).

Dans un deuxième temps, et cette remarque est essentielle pour notre objet de recherche, Guillaumin montre que la majorité des études en sciences sociales et humaines fournissent plusieurs analyses et portraits des groupes marginalisés ou des groupes à qui sont prêtés des comportements spécifiques, tandis que plane au contraire un silence sur le majoritaire. En cernant les traits communs des minoritaires qui sont toujours nommés, l'auteure trace la voie pour décrire le majoritaire resté silencieux : « en recensant les caractères catégorisants propres à toutes les catégories nommées, on peut construire un modèle théorique des catégories non nommées » (Guillaumin, *op. cit.* : 214). Cela est rendue possible du fait que :

« pour chaque caractère catégorisant il existe un caractère implicite de non catégorisation. Il suffit de recenser les caractères catégorisés et de donner leur catégorisant implicite pour obtenir les caractères du catégorisant » (Guillaumin, *ibid.* : 215).

C'est précisément cette perspective que nous privilégions, puisque nous croyons qu'elle nous permettra de dévoiler les caractéristiques du majoritaire à travers celles, toujours explicites, des minoritaires¹⁴.

4.3.1. Portrait du majoritaire et des minoritaires

Le portrait que Guillaumin dresse des minoritaires et des majoritaires paraîtra étonnant pour quiconque perçoit le racisme comme une idéologie s'appliquant à des groupes différents ou porteurs de particularités - souvent présentés sous le couvert de

¹⁴ En même temps que nous tenterons, par notre analyse, de dévoiler la spécificité du majoritaire à travers le discours qu'il tient sur les minoritaires, nous suivrons encore une fois les traces de Guillaumin et de Pietrantonio en *distinguant* brièvement les différentes faces du majoritaire, à savoir les faces **concrète**, **symbolique** et **institutionnelle**. En effet, Guillaumin montre que s'il n'existe pas de minoritaire absolu (qui serait visible dans un groupe concret), « ...il y a par contre un majoritaire absolu constitué aussi bien en groupe objectif (sinon institutionnel) qu'en groupe symbolique » (Guillaumin, 1972 :89). Le majoritaire est à la fois constitué d'une face tant symbolique que concrète et institutionnelle, puisque « en tant que possesseur du pouvoir matériel, sommet hiérarchique, producteur et gardien des lois, il est un groupe matériel autant qu'il est un groupe symbolique à valeur de référence » (Guillaumin, *ibid.* :215). Par contre, le décalage entre la face symbolique et concrète peut être important, puisque le majoritaire symbolique représente « ...ce qui est socialement défini comme norme », ce que Guillaumin nomme le Ego (p.219). Bref, le majoritaire se voit comme « ...le citoyen majeur parfait de la loi : le groupe sujet social est effectivement présent dans la loi, institution concrète, comme dans la Loi, instance imaginaire » (p.224).

traits physiques apparents -, face à l'ensemble plus général de la majorité¹⁵, et pouvant donner lieu à des formes d'hostilité ou de violence envers ces groupes (discrimination, exclusion, extermination, etc.). Mais comme l'auteure l'a expliqué à travers ce que nous avons tenté de résumer de sa pensée, le racisme doit se lire comme *l'organisation perceptive de la saisie du même et du différent* parmi les groupes (Guillaumin, *ibid.* : 92). Cette différence ne pouvant se percevoir qu'à travers un objet qui, lui, serait semblable, il faut s'intéresser à la fois à celui qui est présenté à travers sa particularité supposée et celui qui se décrit par une sorte de neutralité. Puisqu'on sait que les minoritaires sont toujours nommés à travers leur particularité, et que le majoritaire reste silencieux, il faut maintenant chercher à définir la majorité par ce que Guillaumin nomme « un renversement de la perspective » (Guillaumin, *ibid.* : 88). Ainsi, et c'est là tout l'intérêt et la particularité de l'approche de Guillaumin :

« dès lors que nous envisagerons un minoritaire qui sera 'généralisé' la voie sera ouverte pour cerner la position du majoritaire ; en s'attachant à la communauté de traitement des 'objets' de la conduite raciste on se trouve confronté à un majoritaire défini, un majoritaire qui, à son tour, sera spécifique » (Guillaumin, *ibid.* : 88).

Puisque chaque catégorie minoritaire est perçue comme une entité particulière, porteuse de spécificités qui lui sont propres et qui les distinguent des autres groupes minoritaires, il ne semble pas y avoir de concordance entre ces différents groupes. Guillaumin refuse pourtant de les appréhender comme des entités par trop hétérogènes, car elle maintient qu'ils possèdent au contraire *des caractères communs* qui les unit dans une même situation¹⁶. Mais alors, quels sont les traits communs de statuts portés par l'ensemble des minoritaires ? Et de là, quels sont ceux qui sont spécifiques au majoritaire ?

¹⁵ Sans même parler de racisme, Claire Michard montre aussi que des caractéristiques somatiques – l'âge, le sexe, etc.- sont utilisées comme facteurs explicatifs de certaines attitudes (par exemple, pensons à l'exercice du vote qui est interprété différemment selon l'âge ou le sexe des votants, etc.). Michard Claire, *in* Pietrantonio, 1999.

¹⁶ Pour établir un parallèle entre les différentes minorités, il faut les percevoir d'après le *statut* qu'elles se font attribuer au sein de la majorité : « Car le traitement analogue dont relèvent les diverses catégories aliénées et opprimées (au nom d'un signe biologique irréversible, donc 'racisées') nous montre leur identité de statut dans leur rapport à la société dominante (c'est-à-dire ici racisante) » (Guillaumin, 1972 : 7; nous soulignons).

Tout d'abord, une situation commune permet de découvrir ceux qui sont en position de minorité. Les minoritaires ont tous en commun d'être placés dans un *rapport d'oppression*, qu'il soit de nature économique ou légale, par rapport au majoritaire : possédant moins de pouvoir, ils sont alors inscrits dans un rapport de dépendance face au majoritaire :

« Et fait qui attire l'attention, ces groupes se trouvent être tous des *groupes minoritaires*, c'est-à-dire *des groupes qui sont sociologiquement en situation de dépendance ou d'infériorité* (mineurs, soit en pouvoir soit en nombre). C'est le cas par exemple de certaines classes sociales [...], des étrangers, de l'un des sexes, de certaines classes d'âge, de l'aliénation (au sens psychiatrique), ainsi que de la déviance sociale »¹⁷ (Guillaumin, *ibid.* :65-66 ; l'auteure souligne).

Outre l'implication des rapports sociaux inégalitaires entretenus face au pouvoir matériel et normatif dans la constitution des statuts de minoritaires et majoritaire, deux éléments clés permettent d'établir une démarcation entre ces différents statuts, normalement insécables : les minoritaires sont présentés comme porteurs d'une *différence essentialisée* (qu'elle prenne forme à partir d'attributs favorisés ou, au contraire, dénigrés), tandis que le majoritaire se perçoit comme celui qui incarne *une norme générale, une image universelle*. Celui-ci ne serait alors « différent de rien, étant lui-même la référence » (Guillaumin, *ibid.* : 87) : il se présente comme la norme permettant de distinguer le différent du semblable. Étant toujours nommés à travers leurs particularités supposées, les minoritaires se voient alors imposer des *marques catégorielles* : on les aborde en terme de groupement catégoriel, non pas individuel. Les minoritaires sont ainsi présentés sous forme de *catégories*, mais surtout sont *limités à cet univers catégoriel*, tandis que le majoritaire semble promis à un *horizon ouvert et fait de possibilités infinies*. Puisque « la catégorisation s'applique à ce qui

¹⁷ Les minoritaires sont donc ceux qui possèdent un moindre pouvoir. Guillaumin souligne malgré tout qu'il serait trop radical de décrire le majoritaire et les minoritaires comme le possesseur de la norme et ceux qui ne la possèdent pas : « Il est alors plus juste de parler de *possesseur de plein droit* d'une part et de *possesseur partiel* de l'autre. Car, pour que la société majoritaire fonctionne, il importe qu'un certain nombre de règles soient reconnues comme communes : la hiérarchie des valeurs et des normes constitue cette règle du jeu. La place désignée à l'autre s'y insère. » (Guillaumin : 204 ; nous soulignons).

est différent du non nommé[...] On trouve autour ce point silencieux, comme absent, les différentes catégories nommées » (Guillaumin, *ibid.* : 163). Les minoritaires sont uniquement *l'objet de spécificités toujours décrites explicitement*, tandis que le majoritaire constitue un *point silencieux du discours*, où sa présence reste voilée. Bref, l'idéologie raciste fonctionne à partir de la différence ou de la similitude de traitement entre majoritaire et minoritaires (Guillaumin, *ibid.* :166) et c'est précisément cette perspective qui permettra de dresser le portrait spécifique du majoritaire, à travers le repérage des traits communs attachés aux minoritaires (Guillaumin, *ibid.* :88).

4.4. Le terrain d'analyse proposé par Guillaumin

Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, une conduite ne peut être dite raciste que si elle s'appuie sur un sens particulier qui émane traditionnellement de la race et débouche alors sur la biologisation de la pensée sociale. Nous avons aussi constaté que ce sens, sauf celui qui est attaché aux traits physiques apparents, relève souvent de l'univers de l'inconscient. Pour saisir « l'organisation latente de la pensée raciste » (Guillaumin, 1972), l'auteure a dû trouver un terrain qui permette d'accéder à cet univers. Puisque le langage possède une double face, à la fois concrète, « orient[ant] des conduites concrètes et institutionnelles », en même temps que cette face se constitue comme « repère symbolique » (Guillaumin, *ibid.* : 139), l'emploi de la langue constitue le terrain de recherche de l'auteure et lui permet d'accéder au sens rattaché au langage - ce repère symbolique. Ce choix n'est pas anodin, car Guillaumin dévoile le lien qui unit le sens émanant du langage et les actes : « non seulement l'univers de la signification éclaire les actes, mais il les motive » (Guillaumin, *ibid.* 137-138). Bref, la langue est « ...l'organisation inconsciente qui sous-tend les actes concrets... » (Guillaumin, *ibid.* : 92).

5. « Les rapports sociaux majoritaire / minoritaires : des *rapports dissymétriques* »¹⁸

À l'occasion d'une analyse sociologique des thématisations de la notion d'égalité dans le discours scientifique, Pietrantonio (1999) s'est aussi penchée sur la *dimension idéologico-discursive* des rapports sociaux majoritaire / minoritaires, et donc des rapports sociaux de sexe, de race et d'ethnicité. Dans le cadre de son travail, où elle a réuni dans un même cadre analytique rapports sociaux de race, de sexe et rapports sociaux ethniques, elle a pu mettre au jour un constat théorique important et inédit, soit « la dissymétrie comme trait empirique et constituante théorique majeure de ces rapports sociaux majoritaire-minoritaires » (Pietrantonio, 2000 : 152).

Tout comme l'ont fait Guillaumin et Juteau, Pietrantonio place au centre de l'analyse les relations sociales de domination qui sont constitutives des groupes minoritaires et majoritaires et qui permettent d'expliquer le choix de la marque sociale - à travers l'idée d'une *différence* servant à ériger et maintenir des frontières empiriques et idéologiquement construites entre les groupes (Pietrantonio, 1999 : 42). Cette perspective dévoile donc les impacts concrets de ces relations -les inégalités sociales- mais aussi leurs effets idéologiques, c'est-à-dire l'édification de l'idée de nature à travers celle de la différence. Par ailleurs, à l'instar de Guillaumin, Pietrantonio voit dans l'idée de la différence « la face mentale » (Pietrantonio, *ibid.* : 45) des rapports sociaux concrets de domination. Puisque l'auteure veut appréhender les relations sociales de domination constitutives des catégories majoritaire et minoritaires, construites à partir de l'idée d'une différence qui rend significative la marque sociale (le sexe, la race, l'âge, etc.), et que ces rapports sociaux possèdent aussi une face discursive, Pietrantonio s'intéresse à la « différence de traitement/dissymétrie » (Pietrantonio, *ibid.* : 66) qui émane du discours, mais qui est aussi perceptible dans les conditions de vie concrètes des minoritaires. Comme nous l'avons vu avec Guillaumin, Pietrantonio montre que cette perception de la différence est à l'origine de la *particularisation* des minoritaires. C'est à partir du *traitement différentiel* appliqué

aux minoritaires, que l'auteure constate l'existence d'une dissymétrie entre minoritaires et majoritaire :

« Les rapports sociaux majoritaire / minoritaires montrent une forme de rapport social dissymétrique tant concret que symbolique face au pouvoir (de nommer, de dire, de faire, etc.). Cette dissymétrie se lit et se vérifie comme le fait d'une particularisation – particularisation qui n'a de sens social que contrastée avec une forme de généralité sociale qu'incarne le majoritaire et sur laquelle s'édifie toute norme sociale. C'est donc en vertu de cette généralité/universalité du référent social- qui définit en quelque sorte la société- que le minoritaire est seul objet de particularisation ; *particularisation qui fonde en retour la dissymétrie perceptible tant au niveau symbolique (conceptuel/idéologique), que concret (conditions de vie, de travail, salariales, etc.)* » (Pietrantonio, 1999 :75-76 ; nous soulignons).

5.1. Un cadre analytique pour appréhender les rapports dissymétriques

5.1.1. « Une symétrie analytique »

Le cadre analytique mis en place par Pietrantonio et qui permet d'appréhender les rapports dissymétriques existant entre majoritaire et minoritaires s'appuie sur les travaux de Guillaumin et sur les résultats de différentes recherches menées distinctement. En parcourant les résultats de ces études (Mathieu, 1971 ; Feldman, 1980 ; Varikas, 1987 ; Capitan, 1987, etc.), l'auteure constate qu'il existe un trait constant dans le traitement discursif du majoritaire et des minoritaires, d'abord mis au jour par Guillaumin : le majoritaire est toujours perçu comme le seul « représentant » de la généralité - ce qui rend en quelque sorte sa position spécifique, tandis que les minoritaires sont simplement réductibles à leur particularités supposées – permettant ainsi la généralisation de leur situation, puisqu'ils les minoritaires ont tous en commun d'être altérisés. Le *symétrie analytique* dégagé par Pietrantonio à la suite de Guillaumin permet d'envisager « un majoritaire dont la généralité constitue précisément le caractère spécifique et d'autre part, des minoritaires dont la généralité est identifiable à partir d'une série de traits communs » (Pietrantonio, 1999 : 75).

¹⁸ Cette formulation reflète la spécificité des travaux de Pietrantonio.

5.1.2. Agentivité et individuation : des notions différenciées entre majoritaire et minoritaires.

Les études précitées et celles de Guillaumin ont par ailleurs permis à Pietrantonio de montrer que les notions *d'agentivité et d'individuation*, toujours différenciées entre majoritaire et minoritaires, sont des « vecteurs » pertinents pour appréhender la dissymétrie existant entre ces derniers. L'agentivité et l'individuation différenciées entre majoritaire et minoritaires constituent donc « une autre caractéristique propre aux types de rapports sociaux [majoritaire / minoritaires, outre celle de la spécificité et de la généralité] » (Pietrantonio, 2000 : 163). Puisqu'elles « sont indicatrices d'un 'faire social' » et par conséquent des « places sociales », l'auteure fait largement reposer son cadre analytique sur ces deux notions (Pietrantonio, *ibid.* : 171).

La notion d'individuation est un élément essentiel de l'édification de la pensée raciste. Brièvement, elle se définit comme la « saisie de soi-même » (Guillaumin, *op.cit.* : 118), ou encore, comme la définition que l'on donne de soi-même, de son groupe ou des autres. Deux choses importantes sont à souligner à propos de la notion d'individuation. D'une part, la saisie de soi-même peut se faire tant sur le plan individuel que sociologique (au niveau du groupe). D'autre part, cette saisie de soi-même se fait dans un *rapport inversé* selon qu'il s'agit du majoritaire ou des minoritaires, comme nous le verrons ci-dessous. L'individuation sera traduite différemment, et ce, tant au niveau individuel que sociologique.

Sur le plan sociologique, l'individuation se détaille de la sorte : le majoritaire présente son groupe comme l'incarnation de la *généralité humaine*. Son groupe n'est en aucun cas décrit selon des traits qui lui seraient spécifiques : c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il croit incarner la norme universelle, puisqu'il est le reflet de la *totalité humaine*.

Sur le plan individuel, la perspective qui décrivait l'identité sociale du majoritaire et des minoritaires s'inverse. Si le majoritaire est membre d'un groupe reflétant les traits de la généralité, la saisie de soi-même au niveau individuel en est l'exact contraire : chaque individu possède une individualité propre et riche de contenu, puisqu'elle

contient toute « la possibilité infinie des caractères humains » (Pietrantonio, 1999 : 76). Au contraire, l'individu du groupe minoritaire n'a comme singularité personnelle que la synthèse des particularités de son groupe et n'est décrit qu'à travers cette spécificité (Guillaumin, 1972). Les membres du groupe minoritaire ne sont jamais décrits d'après des caractères qui leur serait strictement individuels, mais toujours d'après les quelques traits généraux qu'on attribue à son groupe : il n'est en fait que le pendant individuel des spécificités de son groupe. Bref, « *il est pure généralisation individuelle d'une particularité sociale* (Guillaumin, *op. cit.* : 119 ; l'auteure souligne). Plus particulièrement, Pietrantonio fait remarquer que cette absence d'individuation dans la saisie sociale des minoritaires favorise leur réification :

« [s]i on peut observer que la notion d'individualité au sens générique fait défaut dans la saisie sociale des minoritaires, on peut également observer que cette absence d'individualité favorise leur réification ; *les femmes et autres groupes racisés peuvent seuls être perçus ou représentés comme des objets, soit des entités non individualisées* » (Pietrantonio, 1999 : p.77 ; nous soulignons).

Par ailleurs, Pietrantonio (1999, 2000) explique que le traitement différencié de l'individuation entre majoritaire et minoritaires doit être articulé à la notion d'agentivité, elle aussi différenciée entre ces deux groupes. L'auteure définit cette notion comme la possibilité de prendre part à l'action sociale et d'y jouer un rôle actif. L'agentivité se traduit donc par le pouvoir de dire, de faire, de nommer, d'instituer. Le majoritaire jouit d'une pleine agentivité, puisqu'il se présente comme celui qui agit et dicte la norme, tandis que celle des minoritaires est absente ou limitée.

6. Une brève conclusion

À travers ce premier chapitre, nous avons tenté de mettre en place, mais surtout de *lier entre eux* les courants théoriques et les notions conceptuelles que nous avons choisis et qui nous serviront à la fois pour poser notre cadre méthodologique, mais aussi tout au long de notre pratique d'analyse et lors de l'interprétation des résultats que nous en obtiendrons. Si nous n'avons pas la prétention d'affirmer que nous avons mis au jour notre propre théorie, puisque nous nous appuyons sur la

contribution de tous les auteurs que nous venons d'aborder, nous croyons tout de même que la spécificité de notre cadre théorique a été d'établir un *lien* entre ces derniers. Ce lien, nous l'avons posé en gardant toujours en tête la spécificité de notre objet de recherche, à savoir cerner l'image du majoritaire à travers le discours qu'il tient sur les minoritaires. Enfin, et comme nous venons de le mentionner, nous allons voir que le cadre méthodologique qui suit s'appuie en grande partie sur la structure théorique proposée ici.

DEUXIÈME CHAPITRE : LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Introduction

1. Une méthode qui prend appui sur le cadre théorique

Avant d'entreprendre la description de la technique et de la grille d'analyse empruntées à Pietrantonio, nous proposons un bref résumé de la perspective théorique détaillée au chapitre précédent, puisqu'elle constitue la base sur laquelle prend appui le cadre méthodologique. De la même façon, les résultats d'analyse que nous obtiendrons ne pourront se comprendre sans effectuer un va-et-vient constant avec la théorie.

Au risque de nous répéter, le paradigme théorique privilégié dans ce mémoire repose sur la conception des rapports sociaux comme constitutifs des groupes sociaux. Observables concrètement à travers l'écart des conditions de vie dans lesquelles vivent majoritaire et minoritaires, ces rapports sociaux de domination sont également perceptibles dans le langage puisque, comme nous l'avons vu, « le langage participe de ces rapports de domination » et est « une pratique constituante des rapports sociaux » (Pietrantonio, 1999 : 100). Le discours participe donc aux rapports sociaux inégalitaires en présentant les minoritaires d'après une différence supposée, face à un majoritaire qui constitue le référent incarnant la norme. Puisque les rapports sociaux sont saisissables symboliquement, nous devrions les retrouver au creux du discours et cela nous permettrait alors de voir apparaître la constitution sociale du majoritaire et des minoritaires. Cherchant à saisir le portrait du majoritaire à travers le discours qu'il tient sur les minoritaires, mais sachant que seuls ces derniers sont l'objet explicite du discours, face au majoritaire resté silencieux, il nous faut tenter le « renversement de perspective » décrit par Guillaumin. C'est donc en recensant tous les traits communs attachés aux minoritaires et en montrant la généralité de leur situation, que nous pourrions alors dévoiler la spécificité - cachée - du majoritaire.

2. Le discours, révélateur du sens

Nous avons vu que le discours est « l'organisation mentale qui sous-tend les manifestations matérielles de racisme... » (Guillaumin, 1972 : 91). Le niveau symbolique des rapports sociaux de domination n'étant pas préhensible au premier abord, il faut donc trouver un terrain où cette signification, explicative et participant aux rapports sociaux de domination ainsi qu'à la constitution des statuts de majoritaire et de minoritaires, se donne à voir. Guillaumin montre que le discours est le lieu de préhension du sens. Ainsi :

« ...*la langue*, si elle est expressive de l'intention ou si l'on préfère de ce qui est conscient dans l'idéologie d'un système social quelconque (et c'est bien à travers elle que l'on étudie les idéologies exprimées comme telles), *est reconnue depuis Freud comme le lieu où se dit, littéralement, l'organisation inconsciente qui sous-tend les actes concrets* : il suffit d'écouter pour entendre » (Guillaumin, *ibid.*: 92 ; nous soulignons).

D'après Guillaumin, le sens, c'est-à-dire « l'organisation idéologique latente » qui sous-tend la réalité observable, est visible au niveau discursif à travers « l'organisation perceptive de la saisie du même et du différent » (Guillaumin : *ibid.* : 92).¹⁹ Puisque notre analyse est elle aussi centrée sur celle du sens, nous ne cherchons donc pas tant à faire une analyse de contenu de notre corpus d'analyse²⁰ mais tentons plutôt, à travers le discours, de voir comment « ...l'appréhension idéologique continue de poser des groupes pourvus d'une 'essence' [ou d'une particularité] propre, productrice de conduites et de qualités spécifiques inscrites dans la chair et dans le sang ... » (Guillaumin, 1992 : 14), afin de cerner, par la suite,

¹⁹ Soulignons que nous utilisons la même position épistémologique que Guillaumin, à savoir que l'idéologie peut être appréhendée à l'intérieur de « différents niveaux de la réalité sociale ». D'après Guillaumin, « ...une forme idéologique, c'est-à-dire une vision du monde ancrée dans la matérialité des rapports de fait et orientée vers une pratique concrète[...] peut être abordée à trois niveaux de la réalité sociale. 1) Celui, banal, de l'*évidence*, infra-inconscient. En tout cas, inquestionné. 2) Celui, socialement plus large, de l'*explicite*. Interprétation du réel, il est exprimé dans un discours articulé et clair. 3) Enfin, celui ou le projet, clairement *politique*, vise à la disposition de l'État, et en en disposant, l'organise en vue d'une radicale séparation entre les humains » (Guillaumin, 1992 : 23 ; l'auteur souligne).

²⁰ Au plan méthodologique, on a tout de même procédé à une analyse de contenu thématique qui a servi de première étape à une analyse plus approfondie de type discursif.

l'image du majoritaire. Bref, en abordant le discours comme « l'organisation discursive qui révèle des catégories d'appréhension des réalités sociales » (Pietrantonio, *ibid.* : 99), nous pourrions dégager la conception des minoritaires et du majoritaire, à travers le traitement discursif réservé à chacun.

2.1. Le sens du discours :préhensible d'après une perspective herméneutique

À la suite de Pietrantonio, nous croyons que « le sens serait dans le langage puisque c'est par lui qu'il s'exprime et qu'en retour il se conçoit et s'appréhende » (Pietrantonio, *ibid.* : 102). La saisie du sens, comme l'explique l'auteure, se fait par le biais de la perspective herméneutique.

2.1.1. Une définition de l'herméneutique

Brièvement, Berthelot dit de « la démarche herméneutique [qu'elle] s'applique principalement aux *données symboliques* tel un discours, un rêve ou une architecture. Il s'agit ici de mettre en lumière le *sens implicite* que peut revêtir un phénomène » (Berthelot, 1998 :23 ; nous soulignons). Nous verrons plus tard que le sens implicite ne peut se comprendre qu'en effectuant un va-et-vient constant avec l'explicite : il faut d'abord comprendre le contenu manifeste, pour ensuite découvrir le sens qui est, en quelque sorte, caché – latent. À ce propos, Akoun redoute le « glissement » que peuvent subir les données issues de l'herméneutique, car « l'interprétation, qui est une caractéristique essentielle des sciences de l'homme, pose le problème des critères de son objectivité, qui garantissent qu'elle n'est pas une pure projection subjectiviste de celui qui interprète » (Akoun, 1999 :254). S'il est vrai que l'interprétation sociologique peut être biaisée si elle ne se fait pas selon des critères rigoureusement définis, il s'avère donc absolument essentiel de décrire minutieusement les indicateurs concrets et repérables qui permettent la saisie du sens - ce que nous ferons subséquemment. Malgré ce danger potentiel, Akoun poursuit en affirmant que « cette difficulté [de s'assurer de l'objectivité de l'interprétation], - qui n'est pas une impossibilité- est le prix d'une science de l'homme qui ne se réduise pas à un positivisme scientifique » (*ibid.* : 254). En résumé, au contraire du positivisme qui cherche à analyser uniquement les « faits mesurables », l'herméneutique tente de

découvrir les dimensions latentes du discours, participant aux rapports concrets de domination.

2.1.2. La signification n'a de sens que rattachée au contexte qui lui donne jour

Nous venons de voir que le sens explicite doit être rattaché au sens implicite pour permettre une compréhension complète. Par ailleurs, le discours lui-même doit être resitué dans le contexte qui lui donne jour, puisque l'un n'est pas indépendant de l'autre – tout comme le sens explicite entretient un lien avec celui de l'implicite. Comme le souligne Pietrantonio à la suite de Guillaumin, le sens qui émane d'un texte n'a de signification que si on lui joute le contexte dans lequel il est élaboré, car le sens évolue en même temps que le contexte qui lui a donné jour :²¹

« [...] Guillaumin conçoit une forme d'analyse discursive où le sens se constitue à partir de contextes sociaux (historiques) spécifiques. Ce qui signifie que le sens change à partir de contextes (historiques) considérés comme constitutifs de sens, et que ce dernier n'est donc jamais fixé une fois pour toute, puisqu'il se fait par la médiation des rapports sociaux » (Pietrantonio, *ibid.* : 101).

Bref, nous voyons que le sens émanant d'un texte n'est jamais donné comme immuable, puisqu'il se transforme en même temps que le contexte et les rapports sociaux de domination²². C'est pour cette raison que nous consacrerons un chapitre entier (chapitre 3) à l'explication des contextes – social, politique, économique - dans lesquels ont été élaborés les textes du corpus d'analyse. C'est aussi en considérant cette posture que nous n'interpréterons pas de façon similaire les résultats obtenus de l'analyse. Des nuances devront être apportées, surtout en fonction des contextes sociaux dans lesquels les textes ont été produits (bien entendu, d'autres particularités viennent distinguer les textes composant le corpus d'analyse : les différents ministères qui les produisent ou les différents publics auxquels ces discours s'adressent en sont quelques-unes). Enfin, puisque nous axons notre analyse

²¹ Pêcheux affirme lui aussi qu'un lien unit les caractéristiques discursives des conditions socio-économiques dans lesquelles le discours est produit (Pêcheux *in.* Siblot : 100).

²² Comme nous l'avons souligné au chapitre précédent, si Juteau ne traite pas explicitement du sens, elle montre néanmoins que les rapports sociaux de domination varient en fonction des contextes qui leur ont donné jour. Les rapports sociaux en question n'empruntent pas la même forme s'ils sont issus du colonialisme ou de l'esclavagisme, par exemple. Nous en verrons d'ailleurs une illustration dans nos chapitres d'analyse.

sur la préhension du sens participant des rapports sociaux de domination, les textes à l'étude doivent en être des indicateurs. Pietrantonio explique que tous les textes, y compris le nôtre, sont « sociaux », c'est-à-dire que leur signification est caractéristique du contexte et des rapports sociaux dans lesquels ils sont produits. « Cette expression [textes sociaux] renvoie à l'idée que le sens (des textes) se constitue par la médiation des rapports sociaux, qu'il n'est le fait d'aucun rapport d'évidence ou de signification intrinsèque [...] » (Pietrantonio, 1999 : 98). Les textes soumis à l'analyse sont donc eux aussi des textes sociaux et incarnent une des facettes du majoritaire, celle de l'État.

3. Ce qu'il faut dire du corpus d'analyse

Nous appelons *corpus d'analyse* l'ensemble des textes que nous soumettons à l'analyse : c'est en quelque sorte notre « échantillon ». Trois documents composent le corpus : ce sont des publications officielles du gouvernement provincial québécois traitant largement de la gestion de la diversité et produits par deux ministères distincts, soit le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (nommé différemment lors de la parution du premier document soumis à l'analyse) et le Ministère de l'Éducation du Québec. La longueur des textes varie entre 48 et 83 pages.

3.1. Les critères de sélection du corpus d'analyse

Plusieurs critères de sélection ont guidé le choix des textes composant le corpus d'analyse. Nous intéressant au discours tenu par le majoritaire incarné dans l'État, le premier critère devait cibler 1- le *discours public gouvernemental québécois*. Plus précisément, les textes choisis dans ce cadre devaient obligatoirement traiter 2- de la *gestion de la diversité*, peu importe l'angle sous lequel elle est abordée : économique, ethnique (ou 'racial' dans certains textes), social, culturel, etc. Les textes devaient aussi 3- *traiter de certaines ou de toutes les catégories minoritaires*. À cet égard,

nous pouvons immédiatement nommer celles rencontrées à travers l'ensemble du corpus: les anglophones, les autochtones, les « communautés culturelles »²³, les immigrants, les allophones, les handicapés, les assistés sociaux, les jeunes et les femmes.²⁴ Par ailleurs, si *l'époque* à laquelle ont été rédigés les documents sélectionnés ne constitue pas un critère de sélection proprement dit, nous avons opté pour des documents qui revêtent une importance particulière d'après les ministères en charge, et ce, peu importe leur ancienneté. Le premier texte soumis à l'analyse, publié en 1990, est décrit par le ministère concerné comme un guide d'action encore actuel²⁵. Le second texte analysé, édité en 2000 et produit par le MRCI, s'inscrit dans le prolongement du premier, bien qu'il en modifie l'idée centrale. Enfin, le dernier document du corpus, provenant d'un ministère différent et diffusé en 1998, énonce un plan de réforme d'une grande envergure.²⁶

²³ Terminologie créée par le MCCI en 1981 dans le document *Autant de façons d'être québécois* afin d'identifier les personnes ayant obtenu la citoyenneté canadienne, mais qui ne sont pas d'ethnicité canadienne-française, anglaise ou autochtone.

²⁴ Même si les catégories mentionnées ici apparaissent toutes dans le corpus d'analyse, les documents en question ne les définissent pas toujours *explicitement* comme des groupes minoritaires. Nous croyons malgré tout justifié de penser que ces catégories minoritaires sont considérées telles, même s'il peut paraître étonnant pour le lecteur d'y voir figurer, par exemple, les femmes et les jeunes. À cet effet, nous nous référons à Guillaumin qui montre que toute catégorie perçue à travers une différence supposée est vue comme minoritaire. « Par l'« autre » institutionnel, il faut entendre l'« autre » social, c'est-à-dire celui qui est désigné socialement comme autre, en catégorie marquée légalement ou culturellement. Telles sont les catégories dites de race : jaunes, juifs, nègres ou étrangers ; les catégories de sexe, les catégories de classe, les catégories d'âge, qui diffèrent de la norme sociale ; ainsi que les catégories de l'insertion sociale[...]. Toutes catégories qui sont, significativement, revêtues de la marque biologique et porteuses de la signification symbolique exprimée par la race » (Guillaumin, 1972 : 142-143). Les catégories minoritaires que nous avons repérées dans le corpus d'analyse sont toutes vues comme l'Autre social.

²⁵ Dans le site internet du MRCI portant sur l'encadrement législatif de la « lutte au racisme », *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990 est régulièrement cité comme référence. On peut lire que ce document « établit les termes d'un contrat moral balisant les droits et les responsabilités autant des immigrants que de la société d'accueil ». Voir http://www.mrci.gouv.qc.ca/civiques/fr/376_2.asp . Soulignons par contre que depuis la révision du site internet du MRCI en février 2002, cette référence à *l'Énoncé* n'apparaît plus.

²⁶ Sur le site internet du MEQ, on peut lire, dans un « message de la Ministre » un parallèle entre l'importance de la réforme du système d'éducation entreprise dans les années 60 et celle mise en œuvre aujourd'hui : « Si dans les années 60, les suites données au rapport Parent ont permis l'accès à l'école du plus grand nombre de jeunes possible [...], il est temps maintenant de mettre l'accent sur le succès du plus grand nombre de jeunes » (l'auteure souligne). Voir <http://www.meq.gouv.qc.ca/reforme/encart/encart.htm>

Enfin, le nombre de textes (3) soumis à l'analyse peut paraître insuffisant, d'autant plus que certains autres documents officiels auraient pu être sélectionnés, répondant aux critères posés. Toutefois, et cette caractéristique est précisément intéressante pour l'analyse, à la suite d'une recension des publications officielles et d'une lecture de travaux traitant de ces dernières, on peut observer que, malgré plusieurs différences, leur fondement idéologique paraît semblable. De façon générale, ces documents ont tous le souci de viser une intégration harmonieuse des groupes minoritaires.

À ce sujet, sans avoir effectué une analyse discursive des documents publiés par le MRCI (études, plan d'action, etc.), une lecture approfondie de leur contenu nous a permis de constater que la grande majorité de ces publications explique les « attitudes » des différentes catégories minoritaires d'après une différence supposée- qu'elle soit culturelle, « raciale », ethnique ou autre. D'autre part, sans emprunter la même perspective que la nôtre, Simmons (1999) se penche sur l'interprétation des politiques d'immigration au Canada, au Québec et ailleurs et constate que les politiques d'immigration, même si elles varient selon les conditions historiques et politiques dans lesquelles elles ont été créées, possèdent quelques ressemblances dans leur fondement idéologique conscient (et non latent)²⁷ :

«[...]on peut comprendre les politiques d'immigration au Canada, au Québec et dans d'autres pays comme étant issues de l'intégration de rêves nationaux qui ont un fondement idéologique [...] *Ce schéma indique qu'il y a une continuité sensible dans les forces qui influencent les politiques d'immigration dans le temps. Il nous indique également que les modifications des politiques d'immigration, peu importe leur importance dans un pays donné, n'impliquent pas nécessairement de modifications majeures dans l'idéologie [...]* » (Simmons, 1996: 65 ; nous soulignons).

Simmons montre d'autre part que les politiques d'immigration québécoise et canadienne reposent sur les mêmes fondements, la seule différence étant dans

²⁷ Notons ici que Simmons n'interprète pas l'idéologie de la même façon que le fait Guillaumin ou Pietrantonio, mais fait plutôt référence à l'idéologie nationaliste logée au niveau conscient. Malgré tout, cela montre que le discours des différentes politiques repose sur l'existence d'une idéologie, qui n'est pas préhensible à la première lecture.

l'image qu'elles projettent (Simmons, *ibid.* : 65). Bref, si l'analyse de Simmons n'est pas centrée sur celle du sens, elle montre malgré tout que les politiques d'immigration- que nous analysons parmi d'autres- ont des points de ressemblances, même si une première lecture laisse penser le contraire. Notre propre lecture des documents gouvernementaux permet de croire à une certaine continuité du sens. C'est pourquoi nous croyons justifié de limiter le nombre de publications soumises à l'analyse, puisque malgré des différences de contenu, un parcours idéologique semblable les rassemble.

3.2. Comment mieux cerner les textes soumis à l'analyse

Afin de mieux définir les textes du corpus d'analyse, nous nous sommes posés trois questions : 1- que représentent ces textes gouvernementaux ? Question à laquelle on répondra en identifiant 2- l'objet explicite des textes et 3- les caractéristiques de celui (ou ceux) qui les produisent.

3.2.1. Des textes reflétant le discours du majoritaire

Il est bon de le rappeler, la présente recherche tente de cerner l'image du majoritaire à travers *le discours qu'il tient sur les minoritaires*. Nous devons donc être en mesure d'identifier clairement le locuteur des textes analysés, afin de nous assurer que c'est effectivement le majoritaire qui parle à travers ceux-ci. Sachant que le groupe dominant « contrôle le fonctionnement de l'État et ses appareils idéologiques » (Juteau [1983] 1999 : 85), dans lesquels on peut notamment inclure le discours public, les documents soumis à l'analyse, étant des publications officielles du gouvernement provincial québécois, sont donc le produit de la facette institutionnelle du majoritaire.

3.2.2. Les minoritaires sont-ils dans le discours ?

Dans un article traitant du pluralisme, Juteau montre qu'un débat d'ordre scientifique et politique agitent plusieurs chercheurs quant à la définition que doit emprunter ce terme. Cette notion décrit en effet un fait empirique, à savoir la diversité religieuse, ethnique ou autre, en même temps qu'il désigne une idéologie (Juteau, 2000*b*). Si l'auteure nous explique l'importance de départager les traits idéologiques des traits

empiriques pour une meilleure compréhension du pluralisme, retenons pour l'instant que ce terme est synonyme de diversité- culturelle, ethnique, religieuse, etc.- observable concrètement. Les textes que nous soumettons à l'analyse reposent tous sur l'importance, comme il est dit textuellement, de reconnaître le « pluralisme » au Québec (peu importe qu'il ait ici une approche normative d'adhésion, gardons à l'esprit qu'il décrit entre autre le fait empirique de la diversité au Québec). Nous pouvons donc affirmer que le corpus d'analyse est constitué de documents traitant des minoritaires - puisque ces derniers sont une des composantes du « caractère pluraliste » du Québec.

4. D'un point de vue concret : comment se présente la technique d'analyse ?

Nous l'avons vu avec Guillaumin d'abord, notre analyse est celle du sens – *l'organisation perceptive de la saisie du même et du différent* -, lisible dans le discours et révélateur des rapports sociaux de domination. Cette signification se donne à voir à travers les niveaux explicite et implicite du discours, et est appréhendée à l'aide de la grille d'analyse mise au point par Pietrantonio qu'on détaille dans cette section. Cette grille permet la conjonction de l'explicite et de l'implicite, lien essentiel à établir car, comme le souligne Guillaumin, l'un ne peut se comprendre sans l'autre: « le sens explicite ne peut lui-même être analysé que pour autant que le sens implicite lui est associé et comparé » (Guillaumin,1972 : 146). Surtout, c'est l'union de l'implicite et de l'explicite qui donne accès à l'idéologie parcourant le discours, et donc simultanément, aux rapports sociaux de domination :

« [...] la conception de l'idéologie se donnera à lire dans la combinatoire de l'implicite et de l'explicite. Nous entendons ici le sens explicite et le sens implicite qui fondent l'unité de la signification, de la compréhension, tel que Guillaumin a pu en faire la démonstration dans ses travaux » (Pietrantonio, 1999 : 104).

4.1. Trois thèmes : l'immigration, l'intégration et la citoyenneté

Pour mieux entreprendre l'analyse discursive, Pietrantonio suggère de découper les textes en sections thématiques, directement rattachées aux sujet et à l'objet de recherche. Dans le discours public de gestion de la diversité, trois thèmes apparaissent de façon récurrente : c'est pourquoi nous avons choisi de découper les textes en trois parties, chacune faisant référence à l'un des thèmes, soit l'immigration, l'intégration et la citoyenneté²⁸. Le découpage a été effectué selon les définitions que nous avons établies des trois thèmes, celles-ci rendues possible grâce à l'analyse de contenu et suite à une lecture répétée des éléments du corpus. D'une part, l'immigration se réfère au processus migratoire : cela comprend les démarches à suivre pour celui qui veut immigrer au Québec, ce qui entoure les règles dont se dote l'État pour sélectionner les immigrants, le portrait qui est dressé de ces derniers à leur arrivée au Québec et enfin, les toutes premières démarches d'établissement au Québec. L'intégration renvoie à l'étape succédant l'immigration et est décrite comme un processus à long terme : elle concerne les actions attendues par le majoritaire et les minoritaires pour favoriser l'intégration des minoritaires, ainsi que les actions visant à réduire ou endiguer les facteurs freinant une « bonne intégration », tels que la discrimination en emploi, etc. Enfin, la citoyenneté est perçue comme une catégorie juridique et identitaire et dicte les attitudes prescrites par l'État et reflétant les valeurs de la société.

4.2. La première étape de la procédure d'analyse : rechercher les catégories explicitement nommées.

Après avoir effectué ce découpage, basé sur une analyse de contenu, nous amorçons l'analyse discursive. La première démarche précédant celles proposées par

²⁸ Soulignons qu'il est possible que chaque texte ne traite pas de l'ensemble des trois thèmes. Si nous ne faisons pas de comparaison générale entre les textes, nous contrastons par contre les résultats d'analyse du thème de l'immigration entre les trois textes et faisons de même pour le thème de l'intégration et de la citoyenneté.

Pietrantonio consiste à repérer dans les textes toutes les catégories sociales qui sont nommées, peu importe que soit soulignée ou non leur position majoritaire ou minoritaire. Pour ce faire, on porte attention aux mots, aux groupes de mots ou aux phrases qui font explicitement référence au majoritaire ou à « l'Autre institutionnel », c'est-à-dire aux différentes catégories minoritaires énumérées précédemment. Nous inscrivons ensuite chacune des catégories rencontrées – tant minoritaire que majoritaire - dans une grille préparée à cet effet, ainsi que les mots qui leur sont annexés²⁹. Mais ce n'est là que la première étape de l'analyse. Pour « extraire » le sens qui leur est attaché ou pour appréhender des catégories qui ne seraient pas explicitement nommées (c'est-à-dire en grande partie, le majoritaire, qui ne se nomme jamais explicitement en tant que catégorie, puisqu'il croit refléter la généralité), nous mettons en pratique la grille d'analyse proposée par Pietrantonio et décrite ci-dessous.

4.3. Une grille d'analyse pour cerner la dissymétrie, l'agentivité et l'individuation

La grille d'analyse de Pietrantonio repose essentiellement sur trois notions que nous avons définies au précédent chapitre, soit la dissymétrie, l'agentivité et l'individuation et donnent à saisir le traitement différentiel entre majoritaire et minoritaires. Il revient donc d'identifier clairement le traitement discursif attaché à chacune des catégories sociales rencontrées, permettant de saisir la conception qui est faite de celles-ci, et révélatrice des rapports sociaux de domination.

4.3.1. La dissymétrie comme premier indicateur

Comme nous l'avons résumé dans le premier chapitre, Pietrantonio montre que la dissymétrie est à la base des rapports sociaux de domination et se présente souvent à travers l'idée d'une différence imputée aux minoritaires. Nous la distinguerons par le traitement discursif différentiel entre majoritaire et minoritaires, où le premier est vu

²⁹ Pour regrouper et circonscrire les mots qui entourent une catégorie sociale repérée et qui nous permettent d'accéder au sens, nous le faisons d'après la méthode de Barthes. L'unité choisie «...comprendra tantôt peu de mots, tantôt quelques phrases : il suffira qu'elle soit le meilleur espace possible où l'on puisse observer les sens; sa dimension, déterminée empiriquement, au juger, dépendra de la densité des connotations, qui est variable selon les moments du texte... » (Barthes, 1970 : 20). Donc, une unité rattachée à une catégorie sociale repérée peut être plus ou moins longue.

comme synonyme de généralité, et les seconds, à travers leur spécificité. Cette notion de dissymétrie étant saisissable à travers l'agentivité et l'individuation, celles-ci constituent les deux autres indicateurs préconisés.

4.3.1.1. La dissymétrie perceptible à travers l'agentivité différenciée

L'agentivité est un indicateur permettant d'identifier l'existence d'une dissymétrie entre majoritaire et minoritaires. Elle est lisible à travers la description de l'action sociale attribuée aux différentes catégories sociales. Selon Pietrantonio, l'agentivité limitée ou absente pour la catégorie minoritaire peut se lire à travers une « tendance à la naturalisation ou des signes de naturalisation », induite par l'absence ou l'occultation de leur passé historique (Pietrantonio, 1999 : 125). Au contraire, une agentivité pleine sera décrite à travers une série de gestes posés et suivant une évolution dans le temps. Retracer l'histoire d'un groupe ou d'une situation sociale empêche toute naturalisation, puisque c'est le processus historique qui devient source d'explication et rejette ainsi toute référence à la naturalité (Pietrantonio, *ibid.* : 125). L'historicité nous renseigne donc sur la conception de l'agentivité rattachée aux différentes catégories. Plus précisément, Pietrantonio définit l'agentivité en ces termes : « Être agent de quelque chose, c'est par conséquent être humain. La notion d'agentivité peut se dire d'un déroulement opposé à un état. La notion d'agentivité est applicable à toute notion qui relève de l'action humaine. Elle indique le déclenchement d'un processus, d'un faire et s'oppose à toute notion qualifiée par ses états, soit par ses qualités intrinsèques » (Pietrantonio, *ibid.*: 125). Le « faire social » est visible dans la description d'une action disséquée en séquences dans le temps, tandis que l'agentivité des minoritaires serait le fait d'un état, d'un reflet de nature.

4.3.1.2. L'individuation, indice de l'agentivité

Si la naturalisation des minoritaires est signe d'absence d'agentivité, l'imputation de traits de naturalité empêche aussi l'émergence de leur individualité. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'agentivité limitée ou relative est synonyme d'une absence d'individuation qui prête à la réification et à l'objectivation.

4.4. La technique d'analyse rendue opératoire

Rappelons que la technique d'analyse utilisée est directement basée sur celles élaborées par Guillaumin et Pietrantonio et cherche à appréhender les niveaux implicite et explicite du discours. D'après Guillaumin, l'explicite relève de l'évidence, c'est-à-dire des mots qui se montrent pour ce qu'ils sont, tandis que l'implicite est abordable par la forme que prend le discours.

4.4.1. Deux questions d'ordre général

Deux questions générales proposées par Guillaumin guident l'analyse discursive, tant pour le niveau explicite qu'implicite. On doit se questionner sur « 1) (..) la nécessité de la forme employée : cette forme est-elle la seule possible (quelles autres le seraient ?) ; 2) la pertinence des informations : ces renseignements sont-ils pertinents quant à l'intention *explicite* de l'information ? » (Guillaumin, 1972 : 145 ; c'est l'auteur qui souligne).

4.4.2. Appréhender l'implicite

Nous venons de voir que l'explicite se lit à travers ce qui est immédiatement visible dans le texte, et l'implicite, quant à lui, s'appréhende d'après la forme du discours. À cet égard, les deux auteurs parlent de *variations de la forme* permettant de révéler ce qui est situé au niveau discursif inconscient, soit tous ces « indices » que l'on doit repérer et dont il faut tenir compte. La démarche dont Pietrantonio fait état relativement à l'examen des *variations de la forme* est pour l'essentiel issue des travaux de Guillaumin :

« Construction particulière de la phrase, ordre des mots, des idées, réticences, connotations, protestations de non-jugement [...] expressions détournées, surgissements de sens involontaires ou marginaux. Ces surgissements peuvent indiquer par exemple la présence d'expression du 'sens commun' et peuvent être révélateurs de l'orientation d'intérêts par ailleurs non explicités. Le choix des adverbes ou conjonctions (par exemple, « malheureusement », etc.). Les artifices de constructions ; les illogismes verbaux » (Pietrantonio, 1999 : 126).

À cette liste de « variations de la forme », nous ajoutons un indice, soit l'attention particulière à porter au mot ou groupes de mots qui reviendraient de façon récurrente dans un texte.

TROISIÈME CHAPITRE : LES TEXTES ET LEUR CONTEXTE

Introduction

Comme il a été mentionné précédemment, il est essentiel de cadrer les textes analysés dans le contexte qui les a forgés, puisque le sens émanant du discours évolue, parfois avec un certain décalage, avec la transformation des conditions politique, sociale, économique, etc.³⁰ Dans ce présent chapitre, nous travaillerons donc à brosser un tableau général des dernières décennies d'une part, et d'autre part, des années entourant la diffusion des documents du corpus. Enfin, les commentaires analytiques de certains auteurs à propos de ces textes viendront clore ce chapitre.

1. 1960-2002 : un portrait général de la situation au Québec

Même si le texte le plus ancien du corpus d'analyse ne remonte qu'à 1990, il nous faut effectuer un retour en arrière, essentiel pour mieux comprendre la situation des dernières années. Nous ne pourrions tracer un portrait exhaustif et détaillé du contexte, aussi, nous bornerons-nous à énumérer les événements qui ont marqué l'actualité des dernières décennies.

La Révolution tranquille met fin au modèle traditionnel de repli identitaire de la collectivité canadienne-française dont les piliers sont la langue française, la religion catholique et le partage d'une histoire commune. La laïcisation, la place de plus en plus importante qu'occupe l'État et les grandes nationalisations qu'il entreprend, la démocratisation de l'enseignement, l'universalisation des soins de santé, la montée d'une nouvelle classe moyenne d'ethnicité canadienne-française entrant en masse dans la fonction publique provinciale, au détriment de celle d'ethnicité canadienne-

³⁰ Malgré l'importance accordée au contexte dans lequel est produit un texte, il est possible que les interprétations que nous tirerons des documents soumis à l'analyse aillent au-delà du contexte, puisque d'une part, ils n'émanent pas des mêmes ministères, et d'autre part, il est probable qu'étant donné le laps de temps relativement court qui sépare chacun des textes, nous rencontrons des « récurrences de sens » (Pietrantonio, 1999) et de régularités plutôt que des brisures flagrantes.

anglaise, constituent les grandes lignes des changements que connaît le Québec à cette époque. Au cours de cette période, deux événements majeurs viennent modifier les rapports existants entre le Québec et le Canada anglais (Juteau, 2000c). D'une part, à travers les transformations apportées par la Révolution tranquille, le gouvernement du Québec se fait le maître d'œuvre de l'émergence d'une nouvelle collectivité, celle de la *nation québécoise*³¹, conception qui n'inclut pas les Canadiens français vivant à l'extérieur du Québec, pas plus qu'elle n'englobe la totalité de ceux résidant sur le territoire québécois. D'autre part, la mise sur pied de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* en 1963 vient modifier la conception première des deux peuples fondateurs, par le passage de deux nations à deux communautés linguistiques. Cela a pour conséquence que :

« l'interprétation des enjeux, ainsi que les solutions proposées, fut profondément marquée [par ce changement de conception]. On évacuait le bi-nationalisme, évitant ainsi la reconnaissance de deux nations à l'intérieur des institutions politiques centrales » (Juteau, 2000c :17 ; nous soulignons).

Alors que le gouvernement central canadien refuse de reconnaître l'existence de deux nations en privilégiant plutôt une conception de ces collectivités historiques basée sur des critères linguistiques, la pensée nationaliste québécoise se radicalise. L'émergence de plusieurs partis politiques se succédant donnent naissance au Parti Québécois qui a, depuis 1976, été élu quatre fois à la tête du gouvernement et est l'instigateur de deux référendums portant sur la souveraineté, se soldant tous deux par un échec (Bouchard, 2000 :168). D'autres options politiques québécoises s'affrontent, dont le maintien du fédéralisme ou le découpage territorial du Québec advenant la souveraineté.

Les tensions existant entre Canadiens-anglais et Canadiens-français au Québec et ailleurs au Canada, sont exacerbées par plusieurs événements au cours des années soixante-dix. La proclamation par Trudeau de *La loi sur les mesures de guerre* en

³¹ À ce propos, Rocher montre lui aussi le passage du statut de simple « province de Québec » à celui de « Québec », voire même de « nation », l'État considérant son territoire comme « une entité différente de la simple 'province' » (Rocher, *in* Bouchard et Lamonde : 259).

octobre 1970 rend le climat social et politique difficile. Le multiculturalisme qu'il propose l'année suivante est critiqué de part et d'autre au Canada. Au Québec, cette politique fait dire à certains qu'elle « fait régresser politiquement le fait francophone québécois (en tant que composante fondatrice) en l'insérant dans la mosaïque ethnique » (Bouchard, 2000: 328).

Les nombreuses lois linguistiques votées par le Québec au cours des années soixante et soixante-dix, dont la loi 22, 63 et la loi 101, où cette dernière « répondrait à la crainte d'une disparition appréhendée » (Rocher, *op.cit.*: 258), provoquent également des tensions entre le nouveau majoritaire sociologique d'ethnicité canadienne-française et différents groupes ethniques minoritaires. La loi 101 illustre en effet la transformation que subissent les rapports sociaux ethniques au Québec, puisque le nouveau majoritaire sociologique se considère dorénavant comme l'instrument premier d'intégration des immigrants : « en dirigeant les enfants d'immigrants vers l'école française, la loi 101 vis[e] à faire des Québécois francophones la société d'accueil » (Juteau, 2000c :20). De minoritaires au sein du Canada, les « Québécois » se perçoivent maintenant majoritaires sur leur territoire, glissement qui coïncide avec le renversement du rapport de force traditionnel, où les anglophones étaient, malgré leur infériorité numérique, le majoritaire sociologique. Par ailleurs, jusqu'à la fin des années 80, si le terme « Québécois » n'inclut que ceux d'ethnicité canadienne-française, on tente ensuite d'y inclure, avec l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, tous ceux qui résident sur le territoire (Bouchard, *op. cit.*: 170). Exception faite des autochtones, qui ne veulent pas être reconnus comme des communautés culturelles, mais bien plutôt en tant que nations (Juteau et Mc Andrew, 1992). Avec la tenue d'une conférence institutionnelle canadienne sur les droits de ces derniers (1983), l'élimination de certains articles discriminants de la *Indian Act* (1985) et la création de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones (1991) (Lacoursière et *al.*:2000), les autochtones sont dorénavant admis dans la sphère des droits, mais sont toujours refusés dans celle de l'identité (Bouchard, *ibid.*)³².

Le rapatriement de la Constitution de 1982, que le Québec refuse toujours de cautionner, enchâsse dans la constitution *La Charte canadienne des droits et libertés* et offre ainsi une protection constitutionnelle au droit à l'égalité des minorités (soit 7 ans après que le Québec se soit doté d'une charte semblable). Or, la nouvelle constitution diminue en même temps les pouvoirs du Québec, notamment au niveau de sa législation linguistique, laissant le « français démuni [...] à la suite de [son] adoption » (Dion, 1995 :170). Presque simultanément, les deux paliers de gouvernement- provincial et fédéral- se dotent d'un programme d'accès à l'égalité pour les minorités, mais dont les critères de définition des minorités, d'après Bauer, sont trop « nébuleux » (sauf pour les autochtones qui constituent une catégorie institutionnelle et légale) pour les rendre facile d'application (Bauer, 1994 : 49). Enfin, ces quatre décennies ont aussi été ponctuées de crises économiques importantes, provoquant la hausse des taux d'intérêt, d'inflation et de chômage, celui-ci avoisinant parfois les 13% (Lacoursière et *al.*, *op.cit.* :462).

2. Les textes, leurs auteurs et leur contexte : quelques précisions

Avant de décrire l'époque que nous avons circonscrite en fonction des textes soumis à l'analyse, nous brosons un bref portrait des ministères en charge de ces publications et les principaux changements qui les ont modelés.

2.1. Ce qu'on peut dire du MRCI

Le gouvernement du Québec n'a pas toujours eu de ministère dont le mandat premier fut la prise en charge de l'immigration. L'État se dote d'un Ministère de l'immigration pour la première fois en 1968, remplaçant la défunte Direction de

³² Au moment d'écrire ces lignes, une « entente historique » vient d'être signée entre le Québec et les Cris et serait appuyée – aux dires du gouvernement – par tous les chefs cris de même que par 70 % de la population crie. D'après le gouvernement du Québec, cette entente, établie entre deux « nations », est la concrétisation de la volonté gouvernementale de donner plus de pouvoir au peuple autochtone, puisqu'elle « marque un virage fondamental au plan des collaborations et des partenariats qu'entendent établir le Québec et les Cris ». Voir le site gouvernemental : www.mce.gouv.qc.ca/d/html/d2057011.html

l'immigration existant depuis 1966 et qui était placée sous l'égide des Affaires culturelles. En 1970, Bauer montre que face à des statistiques prévoyant l'arrivée de nombreux immigrants d'une langue autre que française ou anglaise, l'État crée une Direction générale des groupes ethniques (Bauer, 1994 : 35). En 1981, ce ministère devient le *Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration* (MCCI), puis en 1993, le *Ministère des Affaires Internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles* (MAIICC), et enfin depuis 1996, le *Ministère des relations avec les citoyens et de l'Immigration* (MRCI). On voit ici, à travers l'évolution des appellations portées par ce ministère, qu'un changement intervient dans la perception gouvernementale de l'immigration. La préoccupation de l'immigration étant d'abord peu importante, elle est ensuite prise en charge par un ministère distinct. Juteau (2000a) montre qu'après l'échec référendaire de 1980, le gouvernement met sur pied le MCCI pour tenter de jeter un pont entre les Canadiens français et les autres résidents du Québec, désignés sous le vocable de « communautés culturelles ». Toujours selon cette auteure, il faut attendre les années 1990 pour que soit abolie l'opposition entre « les communautés culturelles » et les Québécois dits « de souche » et que soit élargie la conception de la collectivité nationale, en y intégrant tous les résidents du Québec (Juteau, 2000a : 13). Les nouveaux noms portés par ce ministère, à savoir le MAIICC et le MRCI, « ...semblent bien exprimer [ce] changement de cap » (Juteau, *ibid.* : 13).

Malgré plusieurs ententes donnant plus de pouvoir au gouvernement du Québec en matière d'immigration (Ententes Couture-Cullen, McDougall-Tremblay, etc.), d'ailleurs seule province canadienne à jouer un rôle dans la sélection de certaines catégories d'immigration (excluant les revendicateurs du statut de réfugié et ceux issus des réunifications familiales), des conflits opposent les deux paliers gouvernementaux à propos des pouvoirs législatifs dévolus à chacun. Nous croyons que Piché (1992) explique en partie la raison de ce conflit à partir de l'examen critique qu'il fait du discours démo-politique québécois sur l'immigration. Ce discours, qui s'adresse à l'État en proposant des directions à suivre dans l'établissement des mesures politiques assurant l'équilibre démo-linguistique, prône

la sélection de candidats à l'immigration qui seraient « francophones ou francophonisables » (Piché, 1992 : 148), tandis que pour le reste du Canada, cette considération est moins présente (Piché, *ibid.* : 143).

2.1.1. *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration et son contexte*³³

L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990 est produit sous le gouvernement libéral du Québec, soit un an après que celui-ci remporte à nouveau les élections générales, et deux ans après l'adoption de la loi 178, visant à établir l'affichage unilingue français à l'extérieur des commerces (mais non à l'intérieur) et provoquant à nouveau la montée de tensions linguistiques. Surtout, *L'Énoncé* apparaît à l'époque où la ratification des Accords du Lac Meech se solde par un échec, et ce, malgré le soutien de Robert Bourassa, Premier ministre québécois de l'époque. Ces accords constituent une sorte d'écho au rapatriement de la Constitution cherchant à modifier le statut et certains pouvoirs du Québec (Dion, 1995)³⁴.

C'est aussi dans ce contexte que sera signée une nouvelle entente entre les paliers fédéral et provincial en matière d'immigration, remplaçant l'ancienne entente Couture-Cullen de 1978. Ainsi *l'Accord McDougall-Gagnon-Tremblay*, signé en février 1991, offre plus de pouvoir au Québec en matière d'intégration ainsi qu'une « juste compensation » pour cette nouvelle prise en charge. On peut y lire que :

« Le présent Accord vise, entre autres, à préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et à assurer une intégration des immigrants dans la province respectueuse de son *caractère distinct* » (Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains :2 ; nous soulignons)

Pour se faire, il est dit que :

« Le Canada s'engage à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle [et des services spécialisés

³³ Veuillez prendre note que dans le but d'alléger le texte, *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* sera dorénavant désigné simplement par *L'Énoncé*.

³⁴ Les conditions qui permettraient au Québec de signer la Constitution de 1982, d'abord au nombre de six, sont réduites à cinq : ce sont la reconnaissance du statut de société distincte du Québec (entre autre en fonction de la langue), des pouvoirs accrus dans le domaine de l'immigration, la limitation du fédéral à dépenser, la reconnaissance du droit de veto pour le Québec, et enfin, la participation de la province dans la nomination des juges de la Cour suprême canadienne (Dion, *ibid.* :161).

d'intégration économique] qui seront offerts par le Québec aux résidents permanents présents dans cette province [et qu'il] accorde une juste compensation pour les services [sus] mentionnés » (*ibid.*:5).

Cette nouvelle entente s'inscrit dans la mouvance de l'*Énoncé*, celui-ci réclamant une part d'immigration plus grande afin de maintenir son poids démographique à l'intérieur de l'ensemble canadien, une marge de manœuvre complète en matière d'intégration des résidents permanents qui lui permettrait de respecter ce qu'il dit être le caractère distinct du Québec et une part croissante de financement fédéral pour pallier ses nouvelles charges. Malgré cet élargissement des pouvoirs pour le Québec, le gouvernement du Canada spécifie que cet Accord « ...n'a pas pour effet de restreindre le droit du Canada d'offrir aux citoyens canadiens des services reliés au multiculturalisme... » (*ibid.* :5).

2.1.2. Le *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration* et son contexte³⁵

Le document de consultation du *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration* est publié à l'automne 2000 sous le gouvernement péquiste, gagnant des deux précédentes élections générales, et ce, malgré l'échec référendaire de 1995 et la bourde du premier ministre de l'époque, Jacques Parizeau, qui attribue cet échec à « l'argent et au vote ethnique »³⁶. Ce document est diffusé dans un contexte de tensions provoquées par l'émergence de nouvelles questions constitutionnelles, faisant suite au jugement rendu par la Cour suprême à propos du droit du Québec à déclarer unilatéralement son indépendance (1998), et au dépôt par le ministre canadien des Affaires intergouvernementales du projet de loi (C-20) sur l'obligation de clarté d'une future question référendaire portant sur l'indépendance du Québec (2000). Certains diront que le gouvernement fédéral choisit de suivre cette « ligne dure », suite aux résultats du référendum de 1995, où malgré l'échec du OUI, l'option souverainiste a gagné plusieurs points par rapport au référendum de 1980 : « la stratégie [du gouvernement fédéral] sera dorénavant de déstabiliser [le

³⁵ Veuillez prendre note que dans le but d'alléger le texte, le « *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration* » sera dorénavant désigné simplement par le *Forum*.

³⁶ Comme le souligne Juteau, cette bourde de Parizeau montre bien que, malgré le rapprochement que tente l'*Énoncé*, « on continue de placer les communautés culturelles en dehors des frontières de la communauté nationale » (1999 : 160).

gouvernement du Québec], de le fragiliser, et de lui ôter tout espoir d'une amélioration du *statu quo* politique » (Lacoursière et *al.*, *op.cit.* : 523).

2.2. Ce qu'on peut dire du MEQ³⁷

Le gouvernement fonde le ministère de l'Éducation du Québec en 1964, tout en garantissant le contrôle des commissions scolaires et des écoles séparées aux minorités religieuses (Mc Andrew et Proulx, 2000 : 87). Constatant le faible nombre d'immigrants à l'intérieur des écoles franco-catholiques, l'État appréhende l'impact que cette situation peut avoir sur le portrait démographique québécois. Avec l'adoption de la loi 101, le milieu scolaire se transforme, puisque la multiethnicité augmente dans les écoles franco-catholiques montréalaises. Depuis cette époque :

« le groupe francophone [du Québec] s'est engagé, comme le montre Danielle Juteau [...], dans une tentative de redéfinition majeure mais partielle de ses frontières ethniques tant internes qu'externes, dont un des *focus* essentiels a été, sans contredit, l'éducation » (Mc Andrew et Proulx, 2000 : 85).

Malgré tout, la frontière existant entre Canadiens français et Canadiens anglais tend à persister dans le milieu de l'éducation, puisque les élèves de ces deux groupes respectifs ne fréquentent pas ou peu les écoles de l'autre groupe (Mc Andrew et Proulx, *op. cit.* :90).

³⁷ Notons que nous ne croyons pas nécessaire de résumer le contexte dans lequel est écrit le document analysé *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, puisque celui-ci a été rédigé en 1996, époque que nous décrivons largement à travers celles de l'*Énoncé* et du *Forum*.

3. À propos des documents soumis à l'analyse : qu'en pensent certains ?

3.1. *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*

L'Énoncé, contrairement au document de consultation du *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration*, obtient la faveur de plusieurs. Comme nous l'avons vu, plusieurs chercheurs montrent que ce texte tente une rupture avec les anciennes appellations de différents groupes au Québec, qui opposaient « Québécois de souche » et « communautés culturelles », en utilisant des termes plus inclusifs, à savoir les « Québécois des communautés culturelles ». Cela montre la volonté de percevoir tous les résidents du Québec en tant que « Québécois », peu importe leur origine (Juteau, 1999 ; Bouchard, 2000). C'est aussi l'illustration de l'application du modèle du pluralisme normatif, puisqu'on rejette l'homogénéité culturelle en valorisant plutôt la diversité (Juteau, 2000c :22). D'autres, comme Bauer (1994 : 88-89), sont très critiques face à cet *Énoncé*, affirmant que ce document fait silence sur les anglophones au Québec, que l'accent est mis sur les immigrants et non sur les autres minorités et que le vocabulaire est plus précis en ce qui a trait au domaine linguistique qu'à celui de la démocratie ou du pluralisme.

3.2. *Le forum national sur la citoyenneté et l'intégration*

Ce document apparaît au moment où l'État met en place une campagne publicitaire entourant les 25 ans de la *Charte des droits et libertés de la personne* au Québec et fonde les *Prix québécois de la citoyenneté* qui vise à « reconnaître des actions permettant de construire une citoyenneté axée sur la participation, le sens des responsabilités des citoyens à l'égard de leur collectivité, le partage d'une langue publique commune et l'expression d'une société qui conjugue appartenance commune et diversité » (Lettre de Robert Perreault, datant du 9 août 1999). L'État procède par ailleurs à une réforme des services de francisation et d'intégration des

nouveaux arrivants, en implantant les Carrefours d'intégration, afin de permettre à la personne immigrante de trouver « plus facilement sa place dans les réseaux et institutions de la société québécoise francophone, qu'elle puisse remplir ses obligations civiques et participer [...] au développement de son milieu » (Rapport annuel 1999-2000 : 17). Bref, ces quelques actions gouvernementales choisies au hasard et le document du *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration* correspondent au virage que veut prendre le gouvernement provincial à propos du modèle de citoyenneté et du sentiment d'appartenance qu'il souhaite véhiculer, s'appuyant sur « une vaste opération identitaire, [...] une tentative d'ancrer la citoyenneté dans une notion territorialisée de l'appartenance culturelle » (Juteau, 2000a:20).

3.3. *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*³⁸

Enfin, le document rédigé par le Ministère de L'Éducation, *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, est un texte explicatif de la réforme envisagée par l'État afin de fournir au plus grand nombre de jeunes les conditions favorisant leur réussite scolaire. Ce document s'inscrit lui aussi dans la foulée des gestes posés par l'État pour valoriser le modèle pluraliste, de même que pour offrir une définition actualisée de la citoyenneté. Mc Andrew et Proulx disent de cet énoncé qu'il vient entre autre soutenir :

« de manière cohérente la transformation pluraliste du système[...] et devrait faciliter une prise de conscience accrue du pluralisme de la société québécoise dans les régions encore largement homogènes [...], contribuant ainsi à diminuer un hiatus qui pourrait s'avérer problématique à moyen et à long terme sur le plan des rapports ethniques » (McAndrew et Proulx, *op. cit.* :100-101).

Si ces mêmes auteurs ont ce bon mot pour la reconnaissance du pluralisme à l'intérieur de ce document, ils soulèvent par ailleurs l'occultation, de la part du MEQ, de « la question des autochtones et des anglophones » (Mc Andrew et Proulx,

³⁸ Veuillez prendre note que dans le but d'alléger le texte, « *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* » sera dorénavant désignée simplement par *Une école d'avenir*.

op. cit. : 106) dans l'éducation interculturelle qu'il souhaite implanter. Suite à de nombreuses critiques, il est à noter qu'une deuxième version du document vient corriger ce silence.

4. En guise de conclusion : les grandes lignes du contexte et l'amorce de l'analyse discursive

Nous venons de le voir, brièvement il est vrai, le rapport de force opposant le gouvernement fédéral et provincial domine la scène des dernières décennies. Depuis le glissement qui s'est opéré dans la définition que se donne d'elle-même la collectivité « québécoise » et non plus canadienne-française, et la représentation qu'elle se fait de la « nation québécoise », les tensions entre les deux niveaux gouvernementaux restent palpables. D'autre part, si le Québec a adopté le modèle pluraliste et rejeté en bloc celui de l'assimilationnisme, il le fait dans un cadre où il se positionne comme l'instrument premier de l'intégration de tout nouvel arrivant. De même, pour que l'intégration, à la fois des nouveaux arrivants et des minoritaires tenus en marge, se fassent le mieux possible, le gouvernement met sur pied des programmes d'accès à l'égalité : les femmes, les autochtones, les anglophones sont quelques-uns des principaux bénéficiaires. La volonté gouvernementale d'instaurer une définition nouvelle de la citoyenneté, basée notamment sur la participation civique, s'inscrit elle aussi dans ce courant, où le modèle républicain semble plus présent que le modèle pluraliste (Juteau, 2000a).

Gardant à l'esprit que « la rivalité entre les deux États [québécois et canadien], se disputant l'allégeance des mêmes groupes ethniques » (Juteau, 2000c :21) continue de traverser la scène québécoise et canadienne, en se reflétant dans le discours public québécois sur « la gestion de la diversité », que nous dira l'analyse des trois documents précités, à propos de l'image que le majoritaire se fait de lui-même ?

QUATRIÈME CHAPITRE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS SECTION IMMIGRATION

Introduction

Nous l'avons dit précédemment, notre objectif de recherche est de saisir le portrait du majoritaire à travers le discours qu'il tient sur les minoritaires. Rappelons que pour accéder à cette image, nous devons, comme l'a montré Guillaumin (1972), effectuer un *renversement de perspective*, soit recenser les traits communs des minoritaires pour faire apparaître la spécificité des traits du majoritaire. Par ailleurs, il est essentiel de garder à l'esprit que l'une de nos modalités d'analyse repose sur l'analyse du *sens*.

Avant tout, nous croyons important d'expliquer l'ordre dans lequel nous avons choisi de présenter les résultats, afin d'en permettre une lecture plus aisée. De façon générale, on présente les résultats selon les trois thèmes de l'analyse, soit l'immigration, l'intégration et la citoyenneté, en leur consacrant des chapitres distincts. Pour chaque thème, on passe d'abord en revue les résultats communs aux trois textes retenus pour l'analyse, pour s'attarder ensuite aux particularités et faits singuliers. Puisque l'analyse est centrée sur les catégories majoritaire et minoritaires, c'est par le biais de ces catégories que nous présentons les résultats d'analyse communs aux trois textes étudiés. Dans chaque cas, on s'attarde d'abord à la catégorie minoritaire, pour ensuite révéler les résultats d'analyse relatifs au majoritaire. De même, chacun des résultats est présenté relativement à l'agentivité et à l'individuation, nos vecteurs d'analyse principaux pour chacune des catégories majoritaire et minoritaires. Cette procédure de présentation des résultats s'accorde à notre démarche d'analyse et permet, étant donné que la spécificité du majoritaire se donne à voir à travers l'examen des traits communs des minoritaires, de voir apparaître déjà ce qu'on peut appeler certains « traits » du majoritaire en relevant les particularités relatives aux minoritaires pour chacun des thèmes analysés.

1. Immigration : des résultats communs³⁹

Cette section est séparée en quatre différentes parties, les trois premières parties étant consacrées aux minoritaires. De façon générale, la section thématique de l'immigration fait presque exclusivement référence, lorsqu'il est question des minoritaires, aux minoritaires immigrants ou à ceux nés de parents immigrants⁴⁰, sauf de rares exceptions rencontrées avec la «communauté anglophone». Plus spécifiquement, nous avons observé divers degrés au sein de la catégorie minoritaire et dont nous rendons compte. Si les documents traitent des minoritaires de façon générale, c'est-à-dire sans spécifier leur appartenance à telle ou telle catégorie (première partie), les mêmes documents font aussi référence à ce que nous appelons des *minoritaires de proximité* ou *de distance*, selon qu'ils sont louangés (deuxième partie) ou dénigrés (troisième partie). Enfin, la dernière partie est consacrée au portrait du majoritaire.

1.1. La figure générale du minoritaire immigrant⁴¹

À travers l'ensemble des propos de l'*Énoncé* traitant d'immigration, un argument revient de façon récurrente : si la venue du minoritaire immigrant est à favoriser, c'est uniquement parce que celui-ci est un élément qui contribue au développement (démographique, économique, etc.) du Québec. La valorisation de l'immigration

³⁹ Les résultats présentés sous la rubrique « immigration » concernent presque exclusivement l'*Énoncé* et, dans une moindre mesure, *Une école d'avenir*, étant donné que le *Forum* traite peu de cette question. Cela s'explique d'après l'*objet* des textes, l'*Énoncé* consacrant une large partie de son argumentation à l'immigration, contrairement aux deux autres documents du corpus d'analyse. Par ailleurs, veuillez noter que les italiques sont de l'auteure, sauf indication contraire, et ce, pour tous les chapitres de présentation de résultats.

⁴⁰ On constatera à travers l'ensemble des commentaires analytiques du chapitre, que si nous privilégions l'appellation de « minoritaire immigrant », nous avons aussi délibérément choisi d'utiliser le terme le plus fréquemment rencontré dans les textes soumis à l'analyse, celui de « l'immigration ». Par là, nous voulions montrer que cette notion – par rapport à celle plus individualisée de minoritaire immigrant – a un pouvoir plus grand d'objectivation.

⁴¹ En choisissant de traiter de la «figure générale du minoritaire immigrant», inspirée de la posture épistémologique de Guillaumin, nous voulions montrer que, lorsque les minoritaires immigrants ne sont pas désignés comme appartenant à une catégorie particulière d'immigration, les résultats s'appliquent alors à l'*ensemble* des minoritaires immigrants rencontrés dans cette section thématique, toutes catégories d'immigration confondues.

n'est donc pas basée, par exemple, sur l'amélioration des conditions de vie de l'immigrant, mais strictement axée sur l'essor de la société québécoise. L'immigration est d'ailleurs décrite comme un « levier stratégique » permettant d'atteindre les buts fixés. Par ailleurs, si on joute l'immigration à « l'avenir », c'est toujours celui du Québec dont il est question :

« Pour le gouvernement du Québec, *l'immigration peut et doit apporter une contribution* de premier plan à l'atteinte des objectifs qu'il s'est donnés *pour assurer l'avenir du Québec* : le redressement démographique, la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde » (Énoncé : 87).

L'analyse des notions utilisées pour désigner le minoritaire immigrant démontre encore une fois que celui-ci est perçu comme un simple *instrument utilitaire*. L'immigration est ainsi décrite comme la « part québécoise de l'immigration canadienne » ou même en terme de « gains » par rapport au reste de l'immigration canadienne. L'Énoncé réclame d'ailleurs sa « juste part » de l'immigration canadienne dans le but de maintenir « l'équilibre démographique » du Québec au sein du Canada, afin d'éviter une « perte de pouvoir politique » (Énoncé : 9-10-13) et d'assurer le développement de la société distincte (Énoncé : 9-24). Notre analyse du vocabulaire montre d'autre part que le minoritaire immigrant est très largement décrit comme faisant partie d'un *ensemble non individué* : à la fois L'Énoncé et *Une école d'avenir* parlent de « taux de concentration », de « flux migratoire », de « volume », de « proportion ». Bref, l'immigration est à la fois un *levier* servant les seuls intérêts du Québec et non pas ceux des personnes qui immigreront, en même temps qu'elle constitue un *instrument* de revendication auprès du gouvernement fédéral pour le maintien de son statut majoritaire. Entre leur rôle d'instrument et de levier, les minoritaires immigrants sont donc caractérisés par une absence totale d'individuation.

D'autre part, si l'immigration est vue comme un « levier stratégique » aux défis que se donne le Québec, la contribution de l'immigration n'est possible que grâce aux

efforts prodigués par le majoritaire institutionnel⁴² (école, État, etc.) : sans ce dernier, l'apport de l'immigration ne pourrait porter fruits. Par exemple, l'*Énoncé* répète à plus de 15 reprises, en des termes plus ou moins semblables, que « ...le Québec peut faire en sorte de concrétiser la contribution de l'immigration... » (Énoncé :11). *Une école d'avenir*, quant à elle, annonce que c'est grâce aux « actions » et aux « mesures » prises par les acteurs du monde de l'éducation que les élèves immigrants peuvent, dès leur arrivée au Québec, s'intégrer au milieu scolaire (Une école d'avenir :11). En se présentant comme celui qui permet de concrétiser la contribution de l'immigrant, le majoritaire institutionnel s'attribue une agentivité élevée. Un second exemple qui revient de façon récurrente dans l'*Énoncé* montre à nouveau le peu d'agentivité attribuée au minoritaire immigrant, à l'inverse de celle du majoritaire institutionnel, la seule visible : si le minoritaire immigrant tend à rester au Québec, c'est uniquement parce que le majoritaire incarné dans l'État en assure la rétention. À l'exception d'un seul passage, où « une masse critique d'immigrants » se voit capable de retenir d'autres immigrants (Énoncé : 65), c'est toujours le gouvernement qui assume ce rôle : « ...capacité du Québec de retenir ses immigrants... » (Énoncé :9), « ...en vue d'assurer une meilleure rétention des gens d'affaires [catégorie d'immigration] » (*ibid.* :63), « il faudra consacrer d'importantes énergies pour attirer et retenir des immigrants en région » (*ibid.* : 65).

Enfin, nous savons que la figure générale du minoritaire immigrant n'appartient à aucune catégorie particulière d'immigration (gens d'affaires, étudiants étrangers, etc.) et qu'un seul trait commun les unit, c'est-à-dire celui d'avoir immigré ou d'être nés de parents immigrants. Bien qu'on puisse croire que cette action leur concède une certaine agentivité, il n'en est rien. Ce sont plutôt ce que nous appelons les *grands courants mondiaux*, en partie dictés par les pays industrialisés - que nous qualifions de « majoritaire international » - et l'image que la société d'accueil projette sur la scène internationale qui décident du geste d'immigrer. L'*Énoncé* répète à huit reprises, en des termes plus ou moins similaires à ceux-ci, que « le

⁴² Pour plus de précisions sur les trois facettes du majoritaire - concrète, institutionnelle et symbolique- se référer à la note en bas de page de la page 22 de notre mémoire.

mouvement des personnes à travers le monde obéit depuis toujours aux grandes transformations sociales, économiques, démographiques et politiques » (Énoncé :22). Bref, ce sont les « phénomènes internationaux » (*ibid.* :22), la « situation géopolitique » (*ibid.* :48), la « situation mondiale » (*ibid.* :37) ou la « conjoncture internationale » (*ibid.* : 41) qui expliquent la décision d'immigrer. Étant donné que ces courants mondiaux sont en partie le résultat d'actions posées par le majoritaire international, immigrer n'est qu'une « réaction » aux gestes que pose ce majoritaire. Plus encore que de décrire les actions du minoritaire comme simple « conséquence » des gestes qu'il pose, le majoritaire est capable d'anticiper ces grands courants mondiaux, ce que le minoritaire ne semble pas en état de faire. Autant l'Énoncé que *Une école d'avenir* sont en position « ...[d'expliquer] le phénomène des mouvements de population et ses causes ainsi que ses conséquences sociologiques, culturelles et démographiques au Québec » (*Une école d'avenir* : 32).

Paradoxalement, plusieurs passages décrivent le geste d'immigrer comme un choix personnel et individuel : on pourrait alors croire que l'agentivité du minoritaire est, dans ce cas, élevée et qu'elle a une incidence sur la société d'accueil, mais le fait n'est pratiquement jamais relevé tel quel. Toutefois, lorsque le texte décrit l'immigration comme un « désir », et donc comme une décision qu'aurait prise le candidat (Énoncé :23-26-32, etc.), cela n'est pourtant pas attribuable à sa capacité d'agir ou de décider, mais attribuable en grande part à l'image que la société d'accueil projette d'elle-même sur la scène internationale : « L'image que projettent divers pays d'accueil dans le monde et un ensemble de facteurs, viennent par ailleurs influencer, sur le plan individuel, la migration internationale » (Énoncé : 22). Plus encore, le caractère distinct du Québec est donné comme facteur motivant ce choix personnel. Dans le document de l'Énoncé, cet argument revient régulièrement: « une trentaine de conseillers en poste à l'étranger contribuent à mieux faire connaître *la spécificité du Québec aux personnes désireuses de venir s'y établir* » (Énoncé :23). Bref, lorsque le choix d'immigrer est présenté sur le mode individuel, c'est l'image que projette la société d'accueil sur la scène internationale ou le pouvoir d'attraction de son caractère distinct qui motive le geste d'immigrer : cette agentivité est donc

médiée par le caractère spécifique du Québec. Le choix d'immigrer ne relève alors pas tant des caractéristiques de la situation que vit le minoritaire immigrant, que du caractère distinct du Québec. Ce fait réduit à la fois l'agentivité et l'individuation attribuées à la figure générale du minoritaire immigrant. D'ailleurs, Sayad montre bien cette absence d'individuation du minoritaire immigrant (qu'il nomme *immigré*) puisque la société d'accueil ne semble pas tenir compte de sa présence - ou même de son existence - avant son entrée sur le territoire. Il montre d'autre part que les « causes endogènes » à l'émigration sont évacués de l'intérêt que porte le majoritaire à l'immigration. À ce sujet, il écrit :

« Certes, l'immigré n'existe pour la société qui le nomme comme tel, qu'à partir du moment où il en franchit les frontières et en foule le territoire ; l'immigré 'naît' de ce jour à la société qui le désigne de la sorte. *Aussi, celle-ci s'autorise-t-elle à tout ignorer de ce qui précède ce moment et cette naissance. C'est là une autre version de l'ethnocentrisme : on ne connaît que ce qu'on a intérêt à connaître, on ne comprend que ce qu'on a besoin de comprendre...* » (Sayad, 1991 :15 ; nous soulignons).

Il poursuit en affirmant que :

« Autant la société d'immigration est portée, on le comprend facilement, à investir le fait de l'immigration durant son accomplissement - c'est pour elle une affaire d'ordre public [...]-, *autant elle est indifférente, à bon droit lui semble-t-il, aux conditions et aux circonstances qui gouvernent l'émigration, se considérant comme totalement étrangère, nullement concernée et encore moins intéressée par ce type de préoccupations* » (Sayad, *ibid.* :16 ; nous soulignons)

1.2. Hiérarchisation de la figure immigrante

Les premières pages de l'*Énoncé* (p.16), du *Forum* (p.14) et d'*Une école d'avenir* (p.2) soulignent chacune la primauté du droit à l'égalité pour tous⁴³ : malgré cette

⁴³ Si l'égalité et la hiérarchisation peuvent paraître aux antipodes, Mc All montre que les rapports sociaux d'une société comme le Québec reposent sur une constitution tant *juridique* que d'ordre *sociologique*. La constitution juridique, dans laquelle on peut inclure le droit à l'égalité, dicte de façon formelle les principes fondamentaux censés guider une société. La constitution sociologique, quant à elle, est basée sur les principes qui dictent *réellement* les rapports sociaux, dont ceux reposant sur l'inégalité. Plus encore, Mc All ajoute que « l'existence même d'une charte proclamant l'égalité peut être rendue nécessaire pour *cacher ou combattre* ces mêmes inégalités » (Mc All, 1995: 82 ; nous soulignons).

pétition de principe, on a pu observer une *hiérarchisation des minoritaires immigrants*. En effet, il nous est possible d'affirmer l'existence d'une telle hiérarchisation, puisque les minoritaires repérés dans la section thématique de l'immigration sont tous des immigrants auxquels on attribue (ou non) des caractéristiques permettant de les classer par ordre de préférence. Bien qu'ils soient tous des minoritaires, certains sont plus à proximité ou plus à distance du majoritaire, et cela, en fonction des caractéristiques qu'on leur attribue.

1.2.1. Les minoritaires de proximité⁴⁴

Ce que nous appelons les « minoritaires de proximité » sont placés à proximité du majoritaire, étant donné que leur sont attribuées des caractéristiques que le majoritaire louange, recherche ou s'approprie. L'*Énoncé* les décrits en fonction de traits individuels, tels leurs *atouts, attributs, potentiel, compétence, adaptabilité, qualifications* et *performance*, etc. (Énoncé :11-25-26-32-33-40-45-62), tandis qu'*Une école d'avenir* parle de *réussite, d'acquis scolaires et extrascolaires* (p.12).

Plusieurs commentaires méritent d'être ici détaillés. D'une part, comme nous le verrons plus loin avec les minoritaires de distance auxquels aucun attribut n'est donné, sauf celui d'être à distance de la norme, l'individuation des minoritaires de proximité n'existe qu'en vertu de la reconnaissance que lui porte le majoritaire, à travers les nombreux attributs qu'il lui confère. D'autre part, si nous pouvons noter que les attributs des minoritaires de proximité sont des caractéristiques recherchées et appréciées du majoritaire (compétence, employabilité, réussite scolaire, etc.), il reste que ces minoritaires sont toujours décrits d'après des attributs et restent *limités* à ceux-ci, au contraire du majoritaire institutionnel de l'*Énoncé*. Lorsque le majoritaire se dépeint, il évolue toujours dans un univers complexe, riche d'avenues, où son horizon n'est nullement limité. Par exemple, il est dit que, l'État faisant face à des défis complexes (Énoncé : 22-28) et évoluant dans une réalité tout aussi complexe

⁴⁴ Les minoritaires de proximité sont des catégories particulières d'immigration, soient les étudiants étrangers et les immigrants indépendants, c'est-à-dire les travailleurs indépendants, les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes, desquels nous avons retranché les parents aidés et les retraités.

(*ibid.* : 29-32-41), « c'est donc dans un environnement contraignant mais par ailleurs riche de perspectives d'avenir qu'il faut agir... » (Énoncé :22).

Surtout, les minoritaires de proximité doivent *prouver* qu'ils possèdent de tels attributs, au contraire du majoritaire, apparaissant toujours comme *possédant* les qualités nommées (ouverture d'esprit, générosité, etc.). Bien plus, ce ne sont pas les minoritaires de proximité eux-mêmes qui doivent faire la preuve qu'ils sont le portrait des attributs que le majoritaire lui enjoint d'être, mais le majoritaire lui-même. Des instruments sont ainsi mis sur pied par le majoritaire pour *juger* des attributs des minoritaires de proximité, tels des indicateurs de performance (Énoncé :40-85), l'évaluation de l'adaptabilité professionnelle (*ibid.* :11-25-32-33) et des chances d'établissement (*ibid.* : -22-24). De même, *Une école d'avenir* demande aux acteurs du monde de l'éducation de juger de la capacité de réussite scolaire des élèves allophones, en observant la situation, d'ailleurs qualifiée de « préoccupante » (p.12).

Enfin, une dernière remarque s'impose. Nous l'avons vu et démontré, ces minoritaires de proximité sont décrits à travers des caractéristiques que le majoritaire favorise et qu'il juge utiles au développement de la société d'accueil, ce qui leur donne une « valeur » qualitativement supérieure à celle attribuée aux minoritaires de distance. Ainsi, le fait de parler français ou de maîtriser cette langue, de réussir sur le plan académique et professionnel, ou même de posséder des compétences particulières ou d'investir des capitaux au Québec, donne aux minoritaires de proximité une valeur supérieure⁴⁵. Cette valeur attribuée aux minoritaires de proximité se mesure aussi par le fait que le majoritaire juge que ces derniers n'ont pas besoin de subir une adaptation poussée aux modes de vie, aux valeurs, etc. en

⁴⁵ Malgré l'attribution d'une valeur jugée positive, ces minoritaires restent décrits en fonction de leur statut minoritaire, étant donné qu'ils font partie du minoritaire général, dont on a démontré le statut minoritaire.

cours au Québec, ce qu'on demande pourtant aux minoritaires de distance⁴⁶. Les minoritaires de proximité seraient proches en cela des caractéristiques que s'attribuent le majoritaire institutionnel. Dans l'*Énoncé*, si les immigrants indépendants ont seulement « besoin d'information ou d'une *mise à niveau de leur formation* pour s'adapter au contexte québécois » (p.62) de même que si les gens d'affaires nécessitent uniquement « une *initiation aux réalités économiques* du Québec » (p.63), les immigrants de la catégorie famille (qui sont des minoritaires de distance) ont, quant à eux, besoin « d'activités d'information et de référence *sur le Québec...* » (p.35). S'il est vrai que tous les immigrants ne souhaitent pas recevoir une initiation aux réalités économiques, on estime vraisemblablement que *certain*s immigrants devraient subir une initiation *complète* des « réalités québécoises ».

1.2.2. Les minoritaires de distance

Ce que nous appelons les minoritaires de distance sont : les réfugiés, les immigrants de la catégorie famille, les travailleurs domestiques, les étudiants allophones éprouvant des difficultés ou qui sont décrits d'après des « déficiences prémigratoires ». Si ces minoritaires sont décrits selon des traits qui leur sont communs, il est important de souligner que certaines caractéristiques attribuées aux uns ne s'appliquent pas nécessairement aux autres, remarque qui prendra tout particulièrement son sens à travers l'analyse des femmes immigrantes.

Malgré tout, certaines caractéristiques sont communes à l'ensemble des minoritaires de distance. Au contraire des minoritaires de proximité, les minoritaires qui nous intéressent ici ne sont jamais décrits d'après des caractéristiques utiles pour la société d'accueil, tels que le *potentiel*, les *atouts* ou la *compétence*. Ce silence est d'autant plus révélateur lorsqu'on lui oppose la volubilité rattachée aux minoritaires de proximité : énumérer les qualités des uns, tout en faisant silence sur celles des autres,

⁴⁶ Une autre preuve que ces minoritaires sont jugés qualitativement supérieurs sont les qualificatifs utilisés pour décrire les efforts de rétention de l'État envers ces derniers (« efforts notables » [Énoncé:31], « stratégie de recrutement dynamique des francophones » [*ibid.* :33],etc.). Si on louange les efforts pour favoriser la rétention des minoritaires de proximité, l'inverse est tout à fait visible quant aux minoritaires de distance, puisqu'on tente plutôt de ralentir leur cadence d'entrée (« limiter les abus » Énoncé : 23, etc.).

laisse penser que ces derniers n'en possèdent pas⁴⁷. Bref, pis encore que d'être caractérisé selon certains traits et limité à cet univers, c'est d'être un minoritaire à qui aucun attribut louangé n'est associé, puisque cette absence de caractéristique marque davantage l'absence d'individuation et favorise leur objectivation. Par exemple, l'*Énoncé* décrit les minoritaires de distance d'après ce qu'ils *ne possèdent pas* : « en effet, cette insertion [sur le marché du travail] s'avère parfois difficile pour la clientèle *qui n'a pas été sélectionnée pour son employabilité- réfugiés ou membres de la famille-* » (p.62) ; ou encore, les travailleurs domestiques sont « une main d'œuvre plus vulnérable et *moins qualifiée* » (*Énoncé* :34). Bref, les minoritaires de distance ne sont jamais décrits à travers des attributs que le majoritaire favorise ou s'attribue. Autrement dit, les minoritaires de distance n'ont aucune individuation, puisque celle-ci n'apparaît que médiée par des caractéristiques auxquelles le majoritaire accorde de la valeur et apprécie. En fait, la seule caractéristique que le majoritaire leur concède est d'être placés à distance de la norme universelle, ne possédant pas les traits valorisés.

Si ces minoritaires ne sont jamais décrits comme porteurs d'attributs reconnus par le majoritaire, et donc si on ne leur reconnaît pas d'individuation, certains d'entre eux ne sont définis que par rapport aux minoritaires de proximité : ils n'existent qu'à travers ces derniers et n'ont donc aucune individuation propre. En observant attentivement les extraits qui ont trait à ce minoritaire, on se rend compte qu'il s'agit en fait de femmes⁴⁸ :

« Finalement, pour refléter le rôle que joue la famille dans la rétention des candidats indépendants et *traduire la présence de plus en plus marquée des conjoints sur le marché du travail*, il faudra *davantage tenir compte, lors de la révision de la grille de sélection*, de la

⁴⁷ Cette dernière remarque peut sembler paradoxale, puisque nous avons vu précédemment que le majoritaire est normalement le seul à n'être jamais décrit en fonction d'attributs particuliers. Mais au contraire des minoritaires de distance, si aucun attribut n'est jamais rattaché au majoritaire, celui-ci se présente comme la norme universelle et le point unique de référence, ce qui laisse alors entendre qu'il possède effectivement ces attributs.

⁴⁸ Bien qu'il soit spécifié au début de l'*Énoncé* que « lorsque la situation décrite touche plus particulièrement les femmes [...] nous avons opté pour la double formulation masculine et féminine » (*Énoncé* : 2), cette double forme n'est pas utilisée dans ce cas précis. Pourtant, les femmes admises entre 1996 et 2000 sous la catégorie famille (conjointe-fiancée), sont près de 50% plus nombreuses que les hommes (Source : MRCI, Direction de la planification stratégique).

présence d'enfants et des caractéristiques socioprofessionnelles des **conjoins** » (Énoncé : 33).

Suit ensuite cet extrait :

« En outre, afin de favoriser l'autonomie et l'intégration socio-économique la plus rapide possible des membres de la famille susceptibles de se joindre à la population active, la durée de l'engagement exigée du garant sera réduite à trois ans dans le cas des **conjoins** et des enfants. En effet, la longueur actuelle de l'engagement, *qui ne correspond plus guère à la réalité des relations familiales en mutation dans notre société*, suscite de nombreux questionnements... » (Énoncé : 35).

Puisque le genre neutre est utilisé dans ces deux extraits, les « conjoins » dont il est question peuvent tout aussi bien être des femmes que des hommes. Par contre, le fait de souligner qu'on observe actuellement une mutation des réalités familiales et l'arrivée d'un nouvel acteur sur le marché du travail fait immédiatement référence aux femmes, puisque contrairement aux hommes, celles-ci étaient auparavant exclues, pour emprunter le terme de Mc All, du *territoire* du marché du travail et confinées à celui de l'univers ménager. Les « conjoins » de ces deux passages sont donc des femmes, présentées comme des être *hétéronomes* et *réifiées*⁴⁹, n'étant que le *reflet* des caractéristiques du requérant principal ou même un *instrument* de rétention de ce dernier. Ainsi, l'*Énoncé* indique à deux reprises que les immigrants de la catégorie famille, c'est-à-dire ceux qui sont parrainés par le requérant principal sans être soumis à un processus de sélection, ne sont là que pour favoriser la rétention de celui-ci, qui lui, a été sélectionné pour son « potentiel » : « le rassemblement familial correspond à une valeur de la société québécoise et *contribue à la rétention d'immigrants permanents...* » (p.35). Par ailleurs, on ne décrit jamais cette catégorie autrement que pour affirmer, à trois reprises, que « la famille » est le reflet des caractéristiques des requérants principaux : « or, celle-ci [c'est-à-dire la catégorie de la réunification familiale], par sa *nature même*, reflète les caractéristiques linguistiques et culturelles de l'immigration sélectionnée dans le passé... » (p.25). Plus encore, il semble que sa nature est d'être, *et de n'être que ça*, la simple copie du requérant sélectionné.

⁴⁹ Nous empruntons cette expression à Michard et Ribery (1982) *in* Pietrantonio (1999) qui montre que les femmes « sont décrites comme des êtres hétéronomes (des épouses, des mères, *n'existant que par rapport à un homme*, un enfant) ou comme des *êtres non animés ...* » (nous soulignons).

Si la catégorie femme est la seule à qui on enjoint la caractéristique de « l'hétéronomie », une remarque subséquente s'impose et permet de détailler plus avant l'analyse des extraits qui nous intéressent ici. À travers l'analyse qu'elle a effectuée de textes scientifiques, Mathieu explique :

«Pourtant, il est extrêmement fréquent qu'apparaisse dans ces ouvrages une 'remarque' (cinq lignes après quatre pages de description neutre [...]) *réorientant* tout le problème en fonction de la catégorisation sexuelle : 'Nous sommes moins bien renseignés en ce qui concerne les femmes...' ou : 'Il serait également utile d'étudier, en ce qui concerne les femmes...' Le lecteur devient alors perplexe quant à la généralité de ce qu'il avait lu jusque-là, d'autant qu'il ne lui avait pas été précisé que l'on parlait des hommes... » (Mathieu, 1991 :26 ; l'auteure souligne).

Contrairement à ce que nous laisse croire le ton grammatical neutre de l'*Énoncé*, qui choisit de parler des travailleurs en général, et ce, sans distinction de genre, sauf en de rares cas, nous avons vu que la catégorie femme est exclue de ces propos généraux. Lorsque cette catégorie est présentée explicitement, elle constitue une sorte d'*appendice* au discours. Comme le suggère Mathieu, on se questionne alors sur la « généralité » des propos tenus avant cet extrait : les travailleurs immigrants dont il est question tout au long du texte et qui sont décrits en fonction d'attributs louangés incluent-ils les femmes, puisqu'il faut maintenant « tenir compte des caractéristiques socioprofessionnelles des conjoints », qui sont, comme nous l'avons montré, des femmes ? D'autre part, arrivées en scène à travers cet extrait, les femmes sont responsables d'un changement important, puisqu'elles provoquent la révision d'une grille de sélection, pourtant déjà bien en place.

Enfin, si les minoritaires de distance ont une individuation faible, on ne peut en dire autant de leur agentivité, très forte en certaines circonstances. Dans l'*Énoncé*, on accorde beaucoup de pouvoir aux revendicateurs du statut de réfugié, lorsqu'il s'agit de gestes aux conséquences néfastes. Par exemple, on mentionne que ces derniers « exerce[nt] une pression croissante sur les finances publiques » (Énoncé : 39). Le vocabulaire employé pour décrire leurs gestes a d'ailleurs une forte connotation

péjorative, et cela, d'autant plus qu'on ne retrouve nulle part ailleurs de termes aussi négatifs à l'intérieur de cette section thématique : « les *délais* engendrés [...] ont suscité un *engorgement* du système de traitement », « décourager les futures revendications *sans fondement* », « force est de constater que *l'effet dissuasif* [...] tarde à se faire sentir » (Énoncé :38). En somme, la seule agentivité qui leur est accordée est forte et engendre de nombreux désagréments pour le majoritaire. Centrer le discours sur le caractère spécifique des minoritaires de distance, n'est-ce pas une façon de détourner l'attention du rôle que tient le majoritaire dans les rapports de pouvoir, lesquels pouvoirs poussent parfois les réfugiés à faire appel aux services publics (allocation, etc.) ?

Cette agentivité forte dont les conséquences sont néfastes pour le majoritaire est par ailleurs souvent expliquée d'après des différences culturelles, et ce, tant dans l'*Énoncé* que dans *Une école d'avenir*. S'il est parfois difficile de « vivre au quotidien des relations interculturelles harmonieuses » (Énoncé :8), n'est-ce pas parce que « sont de plus en plus représentés des immigrants de *racés différentes* et de *cultures non occidentales* » (*ibid.* : 48). Plus encore, *Une école d'avenir* montre l'énorme pression que peuvent représenter ceux de « culture » différente. Ils apparaissent même constituer une menace :

« Hier majoritaires, des populations d'accueil sont devenues minoritaires et le tissu social s'en est trouvé singulièrement modifié. [La 'pluriculturalisation'] peut être observée sous l'angle des relations entre les élèves, de la gestion de la diversité ethnoculturelle ainsi que *des effets de la concentration ethnique sur l'identité culturelle de la société d'accueil et les valeurs qui la fondent* » (*Une école d'avenir* : 16).

Bref, l'agentivité des minoritaires de distance est ici élevée et menaçante pour les relations sociales quotidiennes, pour l'identité culturelle et les valeurs canadiennes-françaises (qui, soi dit en passant, sont ici décrites sans l'apport de ces minoritaires, étant donné que ces différentes cultures sont une menace pour l'identité culturelle), mais surtout pour l'existence et la survie même du groupe majoritaire. Sachant que ce dernier se dépeint toujours comme une entité distincte se battant pour conserver son caractère unique, l'action de ce minoritaire est donc extrêmement menaçante.

Surtout, comme l'origine de ces « conséquences » est expliquée d'après des traits naturalisants, il semble alors que ces conséquences négatives seront toujours présentes, puisqu'elles prennent racine dans quelque chose d'immuable.

1.3. L'image du majoritaire à travers la notion de l'immigration

D'emblée, ce majoritaire apparaît toujours comme n'ayant jamais eu d'expérience historique d'immigration: le majoritaire d'ethnicité canadienne-française se pose donc comme le premier possesseur du sol (exception faite d'un passage de *Une école d'avenir* où les autochtones, les Canadiens anglais et français sont nommés comme la source première de la diversité au Québec). Dans l'*Énoncé*, on peut lire :

« Depuis *Mathieu da Costa, accompagnant Champlain* dans ses premiers voyages d'exploration, jusqu'aux grandes vagues migratoires d'Europe du Sud [...] - sans oublier les Loyalistes, Juifs d'Europe de l'Est, Noirs américains [...], Chinois et autres immigrants [...] - *l'immigration des personnes d'origines diverses* a été une constante de l'histoire du Québec » (p.3).

Dans *Une école d'avenir*, il est écrit :

« À la diversité historique de l'effectif scolaire québécois, dont les Canadiens français, les Canadiens anglais et les Amérindiens sont la manifestation, *s'est ajoutée [...] une pluralité associée aux mouvements migratoires* » (p.3).

Dans ces deux extraits, le majoritaire d'ethnicité canadienne-française n'est jamais décrit comme étant composé de gens venus dans le cadre d'un *rapport colonial*. Champlain n'est cité que pour montrer qu'il se fait *accompagner* par une personne d'une autre origine que la sienne, alors que la diversité incarnée par les canadiens-français, les canadiens-anglais et les autochtones, décrite dans le deuxième passage, ne semble pas faire partie de celle associée à la pluralité des mouvements migratoires.

Si le majoritaire fait silence sur son passé de puissance coloniale, il occulte également le rôle qu'il tient dans les rapports sociaux inégalitaires. Par exemple,

dans la description qu'il dresse des grands courants qui bouleversent l'ordre mondial, le rôle qu'il tient y est occulté⁵⁰. Ainsi, en même temps qu'il se réclame de son appartenance aux pays industrialisés, ceux-là mêmes qui sont à l'origine de ces grands courants, le majoritaire se fait absent des bouleversements engendrés et des avantages qu'il tire de ces grands courants, ne soulignant alors jamais sa présence (une seule exception a pu être relevée, où il s'agissait de décrire le rôle tenu par les traits du majoritaire lors des changements jugés *positifs* : mondialisation des échanges, etc.). Les rapports sociaux inégalitaires entre pays industrialisés et ceux qui le sont moins et la dépendance dans laquelle ces derniers sont maintenus envers les pays plus riches sont alors complètement occultés.

Dans le même ordre d'idée, le majoritaire constitue une sorte de trame silencieuse qui se pose en point de référence et de norme universelle. Par exemple, on a montré précédemment que l'*Énoncé* et *Une école d'avenir* soulevaient l'existence de différences culturelles ou « raciales » : cette *différence* n'existe que parce qu'elle est *mesurable*, évaluation possible que s'il existe une norme. Sachant que le majoritaire n'incarne jamais l'altérité (car, selon l'*Énoncé*, il doit faire preuve d'ouverture face à la diversité), le majoritaire est la norme à partir de laquelle s'édifie l'altérité. Plus encore, les deux textes présentent les traits du majoritaire comme une finalité à atteindre. À titre d'exemple, la « performance » des minoritaires est toujours jugée en fonction de celle que s'attribue le majoritaire.

Inversement, et nous l'avons déjà largement démontré, le majoritaire ne se fait pas toujours silencieux. Par exemple, le majoritaire est présent, à plus de dix reprises dans l'*Énoncé*, lorsqu'il s'agit de mettre de l'avant tous les *efforts*, les *mesures*, les *gestes* qu'il a posés et qui ont eu des retombées favorables. D'ailleurs, lorsque les conséquences d'une agentivité aussi élevée se font attendre ou sont décevantes, tout

⁵⁰ Il est important de noter que nous ne croyons pas que ce « majoritaire international » est à l'origine de tous les bouleversements mondiaux qui peuvent provoquer des départs vers l'étranger, mais nous convenons malgré tout, compte tenu des rapports sociaux inégalitaires observables à l'échelle mondiale, que les décisions ou les agissements des pays industrialisés peuvent influencer la conjoncture internationale.

est déjà en place pour y remédier : « même si ces instruments ne sont pas sans limite - plusieurs des actions prévues visent d'ailleurs à les améliorer » (Énoncé :27) ou encore : « malgré les progrès réalisés, des efforts additionnels s'imposent... »(ibid. :41). À ce propos, le gouvernement fédéral semble bien avoir une agentivité, mais dont l'impact paraît nul ou négatif : « cependant, il doit déplorer que les actions fédérales [...] n'aient guère été [...] à la hauteur des espoirs suscités... »(ibid. :39). Donc, cette agentivité élevée et toujours source de conséquences positives et recherchées, contraste avec celle des minoritaires, toujours absente, quoique parfois jugée élevée, et cela, lorsque ses conséquences sont négatives. Enfin, le majoritaire se nomme explicitement quand il s'agit de montrer qu'il apprend de son histoire et de ses expériences, où il est dit, en des termes semblables à ceux-ci, que le gouvernement s'appuie «sur l'expérience acquise et les instruments mis sur pied depuis plus de dix ans » (p.11-22-26-32). Surtout, cette accumulation des expériences et du savoir est toujours nommée pour le majoritaire, jamais pour les minoritaires.

Le majoritaire institutionnel n'est pas le seul à être explicitement présent: celui incarnant la « population québécoise » l'est aussi de deux façons. La première consiste à broser une image valorisante et positive de cette population. Lorsqu'il s'agit de dire que cette dernière fait preuve d'ouverture et de générosité dans les relations quotidiennes qu'elle engage avec les nouveaux arrivants (Énoncé :6-37 ; Forum :20), qu'elle se préoccupe des grands défis de l'avenir (Énoncé :9), ou qu'elle participe à l'élaboration des consensus sociaux⁵¹, celle-ci est toujours décrite comme un ensemble général :c'est *toute* la population québécoise qui possède ces qualités. Par contre, si des attitudes négatives lui sont apposées, celles-ci sont soit, cantonnées à « certains milieux » (Énoncé :8), désuètes ou encore, causées par des facteurs qui

⁵¹ Il est intéressant de noter que les « consensus sociaux » établis par la « population » sont le propre des seuls choix du majoritaire, puisque ceux-ci concernent les positions qu'il prend quant à l'immigration. Par exemple, on peut lire dans l'*Énoncé* que : « ...les consensus sociaux prévalant dans la société d'accueil... » (p.22) ; « cette définition respecte les consensus sociaux relatifs à la famille en contexte québécois... »(p.23) ; « ...reflètent les consensus établis au sein de la population... » (p.24) ; « ...dégager des consensus sociaux en matière d'immigration... » (p.40). Quant au *Forum*, il est écrit « qu'au Québec, depuis la fin des années soixante, un consensus s'est lentement formé en ce qui concerne l'accueil des immigrants » (p20).

ne sont jamais d'ordre essentialiste, mais extérieurs à la collectivité : « l'immigration a longtemps été perçue avec inquiétude, *comme servant essentiellement les intérêts de peuplement du Canada anglais et comme s'inscrivant dans une processus de minorisation des francophones[...]* » (Énoncé :6). Alors que l'on refuse l'argumentation essentialiste pour le majoritaire, étant donné que cette attitude repose sur quelque chose d'extérieur à celui-ci, cette logique argumentative est d'autant plus forte à propos des minoritaires, dont les attributs naturels comme la *race* par exemple, expliqueraient certaines attitudes de ces derniers. Il reste malgré tout que la population québécoise n'est pas régulièrement nommée, au contraire de l'ensemble des minoritaires.

Enfin, le majoritaire se décrit à la fois comme société distincte et comme faisant partie d'un ensemble plus grand que ses propres frontières. En se décrivant comme société distincte, l'analyse montre qu'il s'attribue une individuation élevée, cautionnant par le fait même ses demandes répétées auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir plus de pouvoir en matière d'immigration.⁵² En même temps, il se décrit comme appartenant aux sociétés industrialisées nord-occidentales dont fait aussi partie le reste du Canada. La référence à cette appartenance semble être citée pour démontrer que les décisions prises sont les mêmes que celles du majoritaire international, ce qui justifie d'emblée leur légitimité :

« Aussi tous les pays du monde [les seuls cités ayant été les sociétés industrialisées dont le Canada] attachent-ils une grande importance à leur pouvoir... » (Énoncé :22).

« En vertu du principe de solidarité internationale auquel il souscrit pleinement et à l'instar des autres sociétés industrialisées, le Québec se reconnaît une responsabilité... » (Énoncé :37)

Ce contraste entre les deux portraits que le majoritaire s'attribue, celui d'être distinct en même temps que membre d'un ensemble plus large que ses frontières, mérite d'être précisé. D'un côté, nous croyons que le gouvernement du Québec revendique

⁵² Soulignons malgré tout que les deux paliers de gouvernement sont parfois présentés, dans l'Énoncé, comme les acteurs d'une concertation commune, surtout en ce qui a trait aux revendicateurs du statut de réfugié.

son caractère distinct auprès de celui qui refuse de le reconnaître comme majoritaire au sein du Canada en le cantonnant dans le rôle de minorité nationale, alors que d'un autre côté, il s'associe à l'ensemble de pays industrialisés, son statut de majoritaire n'étant pas remis en question par ces derniers.

2. Immigration : quelques résultats distincts

Comme *Une école d'avenir* et le *Forum* ont rapidement traité de l'immigration, peu de résultats les distinguent de l'*Énoncé*. Néanmoins, si *Une école d'avenir* et l'*Énoncé* soulèvent la présence des autochtones et des institutions anglophones (sans pour autant les associer au majoritaire), le *Forum*, quant à lui, les passe complètement sous silence. D'autre part, lorsque l'*Énoncé* revendique plus de pouvoir en matière d'immigration auprès du gouvernement fédéral, il n'est jamais question d'une éventuelle séparation entre les deux territoires. D'ailleurs, rappelons que ce document a été écrit sous le gouvernement libéral de Bourassa, principal soutien des accords du Lac Meech (dans lesquels il est question de la reconnaissance du caractère distinct du Québec, mais jamais de séparation). Au contraire, le *Forum*, s'il ne parle pas explicitement du gouvernement fédéral, revendique des pouvoirs qui dépassent ceux de l'immigration :

« Mais l'urgence d'une clarification [des *cadres de légitimité* et des repères identitaires] s'impose plus immédiatement et plus directement lorsqu'il s'agit de présenter à des immigrants les *conditions et cadres de référence de base* qui vont constituer leur principaux points d'appui pour réussir à s'établir avec succès dans la société qui les accueille »(Forum :19).

Dans cet extrait, le majoritaire institutionnel ne revendique pas seulement la reconnaissance du caractère distinct du Québec. Ce même majoritaire va plus loin en faisant part de sa volonté d'instaurer un seul « cadre de légitimité » et ainsi évacuer tout autre « cadre de légitimité. Par *clarification*, il s'agit de montrer aux minoritaires immigrants qu'il n'y a en fait qu'un seul cadre de légitimité au Québec : celui de « l'État du Québec ».

3. Le majoritaire en bref

Si l'on regarde l'ensemble des traits que nous avons pu identifier pour le majoritaire et les minoritaires, on constate l'existence de nombreuses dissymétries : ce que le majoritaire dit posséder ou incarner est le contraire de ce qui est imputé aux minoritaires. À travers l'ensemble de la section thématique de l'immigration, le majoritaire se présente avec une agentivité toujours élevée, au contraire des minoritaires (sauf dans le cas précis des réfugiés à qui on attribue une agentivité élevée, mais dont les conséquences ne sont que négatives). Ainsi, c'est le majoritaire qui permet au « potentiel » des minoritaires de porter fruits, tout comme c'est lui qui juge de la présence (ou de l'absence) d'attributs chez ces derniers. Aux minoritaires qui ne possèdent aucun attribut louangé ou favorisé, les minoritaires de distance, le majoritaire se constitue comme un appui essentiel: sans lui, ces minoritaires seraient incapables de fonctionner. C'est aussi le majoritaire qui assure la rétention des minoritaires qu'il favorise. Bref, il a un énorme pouvoir de faire et d'agir, tandis que les minoritaires ne sont que le reflet de ce que le majoritaire veut bien qu'ils soient: si les minoritaires restent au Québec, mettent à contribution leur potentiel, etc., c'est parce que le majoritaire en a voulu ainsi et le leur en a donné la possibilité. Sans la reconnaissance du majoritaire, les minoritaires sont alors absents du territoire. L'agentivité du majoritaire dépasse même les frontières du Québec, puisqu'il participe activement aux grands courants mondiaux, même si sa contribution est précisée uniquement lorsqu'il en juge les impacts positifs. De même, les efforts qu'il fait portent fruits. Plus encore que ce succès, le majoritaire ne peut que progresser, et ce, grâce au concours unique de ses propres efforts, n'étant sous la tutelle de personne. Enfin, il possède aussi le pouvoir d'instituer, car il est l'auteur des consensus sociaux en cours. En revanche, son agentivité disparaît complètement lorsqu'il s'agit de prendre part aux rapports sociaux inégalitaires, dont ceux qui sont observables à l'échelle mondiale.

Le majoritaire institutionnel se décrit aussi en fonction d'une individuation élevée, qui prend forme à travers son caractère distinct. Selon le majoritaire, son caractère est d'autant plus unique qu'il évolue à l'intérieur d'un continent dont la langue et la culture sont différentes des siennes. Mais surtout, son individuation élevée est reconnue par les minoritaires, puisque ces derniers choisissent le Québec justement à cause de sa *spécificité*. Par ailleurs, si le majoritaire se juge spécifique par rapport à l'ensemble canadien, cette spécificité prend fin aux limites du territoire québécois. L'altérité observée à l'intérieur du territoire devient alors celle des autres, des minoritaires, et non plus la sienne. Bref, il n'est spécifique que face à un majoritaire qui refuse de le voir, lui aussi, comme majoritaire.

Enfin, si les minoritaires sont hiérarchisés, le majoritaire, lui, se situe au sommet de la pyramide. Cela, car il constitue cette trame silencieuse qui construit la norme servant à juger de la valeur qualitative des minoritaires. Par la combinaison de l'implicite et de l'explicite, il appert que les référents du majoritaire sont les suivants : le majoritaire concret est caractérisé d'après l'ethnicité canadienne-française, parle français, réussit au niveau scolaire et professionnel, détient des capitaux et des compétences particulières, est de sexe masculin, puisque toutes ces qualités sont rattachées aux hommes, les femmes n'ayant pas encore pénétré le marché du travail et étant vulnérables. Enfin, possédant toutes ces qualités, il n'est malgré tout jamais limité à un univers clos, étant donné qu'il évolue dans un contexte complexe, riche de perspectives : les voies à emprunter sont infinies.

Enfin, on peut dire que la section thématique à l'étude montre que l'immigration est entièrement consacrée au bénéfice du majoritaire : l'immigration n'est là que pour permettre au majoritaire d'atteindre les buts qu'il s'est fixés pour lui-même, mais surtout, pour maintenir son statut de majoritaire au Québec, face à un Canada qui refuse de le reconnaître comme tel.

CINQUIÈME CHAPITRE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

SECTION INTÉGRATION

Introduction

Nous venons de voir émerger, à travers les différentes catégories majoritaire et minoritaires rencontrées au chapitre précédent, une première image du majoritaire. D'ordinaire silencieux, le majoritaire nous est apparu, entre autres choses, à travers le portrait que nous avons dressé des catégories minoritaires repérées. Nous avons vu qu'il existe une *figure générale de l'immigrant* (celui-ci ayant été le seul minoritaire répertorié), et de façon plus précise, des minoritaires de *proximité* ou de *distance* au majoritaire, positionnés en fonction des traits qui leur sont attribués. Entamant ici l'analyse du thème de l'intégration, des catégories minoritaires sont absentes du discours tandis que de nouvelles apparaissent. À la question *qui est nommé ou ne l'est plus?*, il apparaît que les minoritaires de proximité sont évacués du discours portant sur l'intégration, car le majoritaire semble les considérer comme *déjà* intégrés, étant donné leur proximité avec celui-ci⁵³. Pour cette raison, le lecteur constatera que la présentation des résultats, basée sur le canevas détaillé au chapitre précédent, n'inclut pas la catégorie « minoritaires de proximité ».

1. Intégration : des résultats communs

Si les résultats d'analyse du thème de l'immigration étaient presque exclusivement tirés de l'*Énoncé*, ceux présentés ici font référence à l'ensemble des documents soumis à l'analyse, traitant tous largement d'intégration.

⁵³ Dans la section thématique de l'intégration, les gens d'affaires sont le seul minoritaire de proximité nommé, leur présence n'étant soulignée que quatre fois (ce qui est très peu par rapport au chapitre précédent ou par rapport aux autres minoritaires nommés), et fait référence aux gens d'affaires ne parlant pas le français ou ne souhaitant pas s'établir au Québec (*Énoncé*: 30-31-52-53).

1.1. La figure générale du minoritaire

Les résultats d'analyse suivants démontrent l'existence d'une *figure générale du minoritaire*, celle-ci n'incluant plus seulement les minoritaires immigrants. Ainsi, tous les minoritaires répertoriés dans les textes, lorsque la distance ou la proximité avec le majoritaire n'est pas soulignée, sont décrits d'après des attributs qui leur sont communs. Toutefois, les minoritaires de distance peuvent être décrits en fonction de traits aussi rattachés à la figure générale du minoritaire, mais ces traits sont alors présentés sous une *variante différente*.

Tout d'abord, au contraire des minoritaires de distance ou de proximité toujours délimités en des catégories parfaitement circonscrites, tels que les « jeunes des minorités visibles », la *figure générale du minoritaire* ne fait jamais référence à des catégories clairement identifiables. Néanmoins, nous verrons que la catégorisation de cette figure s'effectue malgré tout, le meilleur exemple étant celui des immigrants. Si le document de l'*Énoncé* utilise largement l'expression plutôt générale de « Québécois des communautés culturelles » pour désigner les « Québécois d'origine autre que française, britannique ou autochtone » (*Énoncé* :4), des appellations plus restrictives sont aussi rattachées aux minoritaires immigrants, tels les « immigrants », les « minorités visibles », les « Québécois de plus longue date » ou « de toutes origines », les « communautés d'implantation plus ancienne », etc. Par ailleurs, bien que le document du *Forum* refuse de catégoriser les individus en fonction de « leurs origines ethniques ou de leurs parcours migratoires » (*Forum* : 21), celui-ci traite pourtant des « communautés culturelles », de « personne issue de l'immigration » ou encore des « minorités visibles »⁵⁴. Ces différents qualificatifs engendrent une confusion importante : qui est immigrant et qui ne l'est plus? Les membres des

⁵⁴ Il est à souligner que c'est strictement dans le cadre du discours touchant aux « programmes d'accès à l'égalité » que le *Forum* utilise ces différentes appellations. Est-ce à dire que les minorités visibles ou les communautés culturelles font parler d'elles uniquement lorsqu'elles posent problèmes, constatant leur 'non intégration' au marché du travail? À ce sujet Sayad affirme que « ...il est [...] dans la nature même de l'immigration de ne pouvoir être nommée, de ne pouvoir être saisie et traitée qu'à travers les différents problèmes auxquels les [immigrés] sont associés... » (SAYAD, 1991 :14).

«minorités visibles» sont-ils des «Québécois des communautés culturelles»? Ces qualificatifs appellent à la *particularisation*⁵⁵ et empêchent l'émergence de notions inclusives, puisqu'ils contrastent avec ceux que se donne le majoritaire d'ethnicité canadienne-française, à savoir «Québécois», «Québécois francophones» (p.47) ou «Québécois de souche» (p.82). Ces minoritaires sont donc toujours décrits, de façon explicite ou implicite, d'après leur origine ethnique – différente de celle du majoritaire, sans que celle-ci ne soit jamais nommée-, provoquant ainsi un effet de catégorisation. L'origine ethnique différente de celle du majoritaire vient particulariser celui qui la détient et le maintient à l'écart. En résumé, ces différentes appellations permettent de constater que l'origine ethnique –autre que canadienne-française- semble être un attribut indélébile appelant à la catégorisation.

Si cette pluralité d'appellations vient souligner la «différence ethnique» des immigrants, un trait est cependant commun à tous les minoritaires, immigrants ou non : ces derniers sont en effet toujours décrits d'après une *différence*, par rapport au majoritaire qui, lui, se décrit en terme universel. Nous avons vu, dans le chapitre consacré à l'immigration, que la différence prenait la forme d'attributs louangés ou dénigrés :elle glisse ici sur un autre terrain. Pour l'*Énoncé*, ce terrain est celui de la «race» (Énoncé: p.45-49-70-82) de «l'origine ethnique» et de «traits culturels» (valeurs, croyances, langue, etc.)⁵⁶, tandis que le *Forum* impute une différence, quelle qu'elle soit, à toutes les catégories exclues du majoritaire, et enfin, *Une école d'avenir*, en plus de souligner l'existence de la «diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse» (p.7-11-15-16-30), établit tout particulièrement une distinction basée sur la non-maîtrise de la langue française. Le minoritaire est donc

⁵⁵ Nous tenons ici à rappeler que ce n'est pas tant de mentionner l'origine immigrante des minoritaires immigrants qui appelle à la particularisation - puisqu'il est vrai qu'un membre de ce que le majoritaire nomme les «minorités visibles» peut vivre une situation d'exclusion plus forte qu'un immigrant investisseur par exemple - mais le contraste que cela provoque entre les noms que se donne le majoritaire et ceux qu'il donne aux minoritaires immigrants.

⁵⁶ Si dans la section thématique de l'immigration (chapitre 4), la différence émanant de critères raciaux, culturels ou ethniques est nommée sporadiquement, la section thématique de l'intégration regorge de ce genre de références : doit-on croire que cette «différence» influe sur le processus d'intégration? Certaines «races» seraient-elles plus intégrables que d'autres ?

perçu en fonction d'une différence, face au majoritaire qui se décrit comme le point de référence, la norme universelle. Plus encore, les notions d'*altérité*, de *diversité* ou de *pluralisme* ne sont jamais rattachées à une quelconque définition du majoritaire, puisque ce sont les autres qui sont la différence. Par exemple, et en des termes semblables à ceux-ci, l'ensemble des documents soumis à l'analyse souligne «...l'ouverture à l'altérité dont sauront faire montre les Québécois francophones » (Énoncé : 47) ou encore l'importance du «... développement de compétences et d'attitudes pour relever les défis de l'ouverture à la diversité... » (Une école d'avenir :21)⁵⁷. Bref, puisqu'il doit s'y ouvrir, développer des outils ou encore y être « sensibilisé », le majoritaire n'est donc pas la diversité : il se constitue même en *point de référence silencieux*, ce qui lui permet alors de « mesurer » la différence. Par exemple, l'Énoncé évoque la « distance culturelle », notion qui suppose un référent culturel implicite, tandis que *Une école d'avenir* mesure la performance scolaire de certains immigrants en terme « d'écart notable » (p.14), puisqu'elle n'est pas celle du majoritaire. De surcroît, bien plus que de se décrire comme le point de référence, le majoritaire se voit comme celui qui incarne le seul *modèle* possible, le seul qui soit un reflet fidèle de la « réalité ». Dans *Une école d'avenir*, seule la « classe ordinaire » – par opposition à la classe d'accueil – offre des « possibilités de socialisation plus riches » (p.22) et est le reflet de la « réalité », offrant des « situations réelles de communication » (p.23). Doit-on conclure que la classe d'accueil n'est pas « la réalité », étant donné qu'il n'y a pas d'élèves d'ethnicité canadienne-française?

Surtout, cette différence, seulement *constatée* au début de chaque texte, semble être progressivement présentée comme la source de tensions sociales ou de problèmes de tout ordre. Ainsi, puisque c'est le minoritaire qui *est* la différence, c'est donc lui qui est à l'origine des conflits qui surviennent. Cette logique occulte du même coup le rôle que jouent les rapports sociaux inégalitaires dans l'exclusion que peuvent vivre

⁵⁷ Notons que les documents de l'Énoncé et *Une école d'avenir* affirment que le Québec doit s'adapter au pluralisme et à la diversité, tandis que le *Forum* souhaite augmenter et améliorer cette adaptation déjà en cours (Forum : 44). D'autre part, comme dans le chapitre antérieur, nous n'établissons pour l'instant aucune distinction entre le pluralisme et la diversité, les textes soumis à l'analyse les utilisant tous les deux aléatoirement.

les minoritaires. Par exemple, l'*Énoncé* souligne que les « différences culturelles » (p.14-69-70-75-76-82) et la « diversification de l'immigration » (p.76) peuvent engendrer des tensions, tels des « conflits ouverts ou latents », des « problèmes d'adaptation », etc. Le *Forum* montre que « des couches sociales entières », celles-ci faisant référence aux catégories minoritaires dont la « participation civique » est faible ou inexistante, « [mettent en péril] les droits et libertés » (p.11). *Une école d'avenir* souligne que les relations sociales entre élèves sont parfois teintées de «... tensions à caractère racial ou ethnique...» (p16). Inversement, les trois documents montrent la volonté du majoritaire de s'adapter à la « diversité » ou d'augmenter les efforts déjà entrepris en ce sens. Par exemple, on dit que « les Québécois acceptent en général de partager leur quotidien avec des personnes de races différentes » (Énoncé: 49), que les membres du personnel scolaire « multiplient les efforts pour favoriser l'ouverture à la diversité » (*Une école d'avenir* :16). Bref, en situant l'origine de ces tensions ou conflits sociaux dans la différence qu'incarneraient les minoritaires, les rapports sociaux de domination sont alors complètement occultés. Comme le montre Mc All (1996), le rôle des principaux acteurs de cette domination est absent du portrait⁵⁸.

Les minoritaires sont d'autant plus particularisés que les documents soumis à l'analyse leur imputent des besoins qui leur seraient spécifiques. Découlant de ces besoins, le majoritaire se voit dans l'obligation *d'adapter les services et les institutions publics* à la spécificité des minoritaires. Par exemple, l'*Énoncé* souligne l'importance de «... l'adaptation des services aux besoins de diverses clientèles cibles... » (p.85), tandis que le *Forum* annonce que «... des *mesures particulières* ont aussi été prises pour lutter contre la discrimination et l'exclusion qui frappent certains groupes » (p.47), tout comme *Une école d'avenir* affirme que «... concevoir un *modèle approprié*, c'est tenir compte de l'âge de l'élève, de ses acquis, de ses difficultés et de ses projets d'avenir » (p.25). Le lien posé entre les besoins particuliers des minoritaires et l'adaptation des services et institutions est d'autant

⁵⁸ « À l'heure actuelle, on ne voit pas ces acteurs [qui pratiquent l'exclusion]. On ne voit que les personnes qui subissent l'exclusion et en ne voyant qu'elles, ce ne sont qu'à elles qu'on veut attribuer la responsabilité de ce qu'elles vivent » (Mc All, *op. cit.*, 1996 : 23).

plus fort que cet argumentaire est celui qui revient le plus régulièrement à travers les trois documents : cela a pour effet d'affermir la différence imputée aux minoritaires, celle-ci étant d'ailleurs tellement importante qu'elle commande l'adaptation de « mesures habituelles » (*Une école d'avenir* : 17)⁵⁹.

En plus d'être décrits comme nécessitant des services adaptés à leurs besoins tout aussi spécifiques, l'analyse montre, tout comme on l'a vu au chapitre précédent, que les minoritaires ne peuvent s'intégrer sans l'aide et le soutien constants du majoritaire. Cette argumentation est ici d'autant plus puissante que *plusieurs* facettes du majoritaire aident et soutiennent les minoritaires. Par exemple, les trois textes soumis à l'analyse soulignent l'apport du majoritaire institutionnel *et* concret dans le soutien apporté aux minoritaires. À titre d'exemple, il est écrit que :

« Pour agir avec succès dans le domaine de l'intégration, il faut donc la collaboration de tous les *intervenants*- publics, privés ou communautaires[...] - ainsi que le soutien de toute la *population* » (Énoncé :46).

Des énoncés de toute nature viennent accentuer l'impression que les minoritaires sont incapables de s'intégrer sans un appui du majoritaire. Dans l'*Énoncé*, les minoritaires concrets ne sont pas les seuls à être aidés, puisque l'État souhaite « l'accentuation du soutien aux organismes des communautés culturelles » (p.74), tandis que *Une école d'avenir*, bien plus que de parler seulement de soutien, favorise *la prise en charge* des minoritaires (p.21-22-23-24), tout comme le *Forum* souhaite aider les minoritaires dans leur « recherche d'autonomie » (p.50). Bref, ces quelques exemples nous montrent la dissymétrie qui oppose l'agentivité des uns à celle de l'autre : les minoritaires sont ceux que l'on prend en charge, tandis que le majoritaire est celui qui prend en charge.

Puisque l'agentivité est un indicateur d'analyse important dans le portrait des minoritaires et du majoritaire, nous nous y sommes attardée, pour découvrir que les

⁵⁹ S'il est vrai que les nouveaux arrivants peuvent ressentir le besoin d'avoir recours à des « services spécifiques », rappelons encore une fois que là n'est pas notre objet d'analyse : nous nous penchons plutôt sur *l'analyse du sens*. Ce qui est donc important de retenir de ces quelques extraits est que la particularité imputée aux minoritaires immigrants est toujours soulignée à travers des « mesures particulières ».

minoritaires ne sont que le simple *reflet* des mesures édifiées par le majoritaire : leur agentivité est alors totalement absente. De façon générale, l'analyse nous permet de voir que les minoritaires sont décrits comme le résultat des efforts « d'adaptation au pluralisme » faits par le majoritaire. En effet, les minoritaires ne sont nommés que pour *illustrer* les efforts consentis par le majoritaire dans la recherche d'une meilleure représentation du pluralisme. *L'Énoncé*, tout comme les autres documents, souligne par exemple « ...les efforts entrepris par certaines institutions [...] pour augmenter la représentation des Québécois et Québécoises des communautés culturelles au sein de leur personnel » (Énoncé : 68). Parfois même, ce ne sont pas les minoritaires qui sont décrits comme représentatifs, mais les institutions elles-mêmes : « malgré une augmentation de la représentativité de certaines organisations... » (Forum : 45). Plus encore, les minoritaires ne semblent être nommés que pour montrer la volonté réelle du majoritaire d'illustrer mieux la diversité (dont il ne croit d'ailleurs pas en être une composante, puisque ce sont les autres qui la reflètent) : « ...la représentation de la diversité ethnoculturelle au sein du personnel scolaire [...] est reconnue comme essentielle pour *faire foi de la volonté réelle* de combattre l'exclusion. » (Une école d'avenir : 27). D'autre part, ces quelques exemples dévoilent aussi la faible individuation attribuée aux minoritaires : ceux-ci ne sont nommés que pour illustrer la volonté d'agir du majoritaire, non pas leur sienne propre.

Un autre exemple vient démontrer le peu d'individuation attribuée aux minoritaires, en même temps qu'il met au jour une dissymétrie importante. Nous l'avons vu dans le troisième chapitre, le gouvernement québécois appuie sa politique d'intégration sur le modèle du pluralisme normatif, puisqu'il rejette l'homogénéité culturelle au profit de la diversité (Juteau, 2000c). Pour ce faire, le gouvernement favorise l'approche interculturelle en stimulant la « collaboration » et le « partenariat » entre les « communautés culturelles » et les « Québécois de souche ». Pourtant, l'analyse ne permet pas de constater qu'un échange *mutuel* s'établit entre majoritaire et minoritaires, puisque seuls ces derniers pénètrent ou empruntent des éléments au

second⁶⁰. Surtout, cet apprentissage se fait toujours de façon *unilatérale*, étant donné que le majoritaire ne s'y soumet pas : il ne fait que manifester son « appréciation » envers l'apport des minoritaires (Énoncé : 18). En effet, seul le majoritaire semble posséder des éléments assez riches pour les faire partager, au contraire des minoritaires, qui semblent n'avoir rien à offrir d'équivalent. Par exemple, on peut lire dans l'Énoncé et *Une école d'avenir* que l'immigrant ou le Québécois des communautés culturelles doit se familiariser avec les « codes culturels » ou « codes sociaux » en vigueur au Québec (Énoncé :45 ; *Une école d'avenir* :1) et « développer [sa] connaissance [...] de la société québécoise » (Énoncé :75-76). Cette impression est accentuée par *Une école d'avenir*, soulignant à quatre reprises que le majoritaire doit « socialiser » les élèves immigrants : ceux-ci n'étaient-ils pas socialisés avant leur arrivée au Québec?⁶¹

Surtout, cet exemple nous dévoile une dissymétrie importante : les minoritaires ne doivent pas se contenter de se « familiariser » avec les « codes culturels » du majoritaire, mais doivent de surcroît évacuer leur propre ethnicité. L'Énoncé affirme que le nouvel arrivant doit « établir des relations interpersonnelles qui transcendent les barrières interculturelles ou interraciales... » (p.45), tandis que *Une école d'avenir* souhaite que « l'élève immigrant [établis]e, avec l'ensemble de ses camarades, des relations significatives qui transcendent les barrières linguistiques et culturelles » (p.1). Sachant que ce sont les minoritaires qui incarnent la différence - les *barrières* dont il est question ici -, ce sont donc eux qui doivent *transcender* leur ethnicité, au profit de celle du majoritaire.

Dans un autre ordre d'idée, comme nous avons vu au chapitre précédent, on constate ici que les minoritaires sont parfois décrits d'après une agentivité élevée, celle-ci entraînant des conséquences indésirables pour le majoritaire, et d'autant plus

⁶⁰ Une seule exception a pu être relevée quant à une interpénétration possible entre minoritaires et majoritaire: « Pour appuyer ce dynamisme culturel, [l'action gouvernementale] doit aider *la société d'accueil à intégrer l'apport des Québécois des communautés culturelles.* » (Énoncé : 80).

⁶¹ Cette référence est d'autant plus confuse que Juteau montre clairement que le processus de socialisation-ethnisation s'enclanche dès le berceau (pour plus de détails, voir chapitre premier, p.14)

fâcheuses qu'elles en contrecarrent les efforts. L'exemple le plus frappant fait référence au choix, de la part du minoritaire immigrant, d'adopter l'anglais ou le français comme langue seconde. Si une section complète est consacrée au « français, langue commune » dans le document de l'*Énoncé*, l'entièreté du document fait sans cesse référence à l'importance de maintenir, uniquement grâce aux efforts du majoritaire, le français comme langue de la vie publique. Puis:

« certaines pratiques linguistiques adoptées lors de communication entre membres de communautés différentes encouragent encore le développement de perceptions ambiguës quant au rôle du français comme langue commune de notre société » (Énoncé : 57).

Face aux « efforts importants consentis » (*ibid.* :58) par le majoritaire pour valoriser ou augmenter l'usage du français comme langue publique au Québec, le pouvoir d'agir attribué ici aux minoritaires ne fait que charrier des conséquences néfastes, contrecarrant les « efforts consentis » par le majoritaire. D'autres exemples montrent que l'on accorde une agentivité aux minoritaires uniquement lorsque celle-ci engendre des effets non souhaitables *pour* le majoritaire⁶². Dans *Une école d'avenir*, on souligne largement la formulation (p.16-33-34-35), de la part du minoritaire immigrant, de « demande hors norme » (la norme étant ici le modèle prescrit par le majoritaire). Ces demandes pèsent lourd sur le majoritaire puisqu'elles entraînent des conséquences désagréables pour ce dernier et pour *lui seul*. Du fait de leur caractère de « contrainte excessive » (p.34), ces demandes risquent « d'enfreindre les lois et règlements relatifs à l'éducation au Québec » ou de « remettre en question la capacité du personnel scolaire de remplir les divers mandats qui lui sont impartis » (p.34). Surtout, en soulignant uniquement les effets de ces demandes sur le majoritaire, on occulte du même coup ce qui est à l'origine de ces demandes.

⁶² Lorsqu'une agentivité élevée est attribuée au majoritaire et que celle-ci entraîne des conséquences négatives (par exemple, on souligne la fermeture d'esprit de ce dernier) celle-ci, tout comme lors du chapitre précédent, est alors désuète ou cantonnée à certains milieux. À titre d'illustration, voir en page onze du document *Une école d'avenir*.

1.2. Les minoritaires de distance

Au contraire de ce que nous avons vu pour la *figure générale du minoritaire*, les minoritaires de distance sont normalement *explicitement* classés à l'intérieur de catégories particulières⁶³. Il existe malgré tout une exception à cette règle, puisque lorsque les textes font référence à des catégories très vastes et dont les frontières ne sont pas strictement définies, en l'occurrence des «groupes sociaux particuliers», des «couches sociales entières» (Forum :11-50), des «clientèles cibles ou vulnérables» (Énoncé : 67) ou encore des «groupes à risque» (Une école d'avenir :21), l'analyse montre qu'il est alors question des minoritaires de distance. Par exemple, les «clientèle cibles» nommées dans l'Énoncé sont exclusivement des minoritaires de distance. Bref, en même temps que de les catégoriser et de les cantonner dans un univers bien précis, les minoritaires de distance sont objectivés, «désincarnés» à travers des termes aussi généraux que ceux nommés ci-haut.

D'autre part, une chose frappe lorsqu'on se penche sur l'analyse des catégories des minoritaires de distance, puisque celles-ci sont décrites en fonction d'une dissymétrie importante qui n'apparaissait pas dans la section thématique de l'immigration. Qu'ils s'agissent des parents immigrants (Une école d'avenir :26), des autochtones, des femmes (Forum :40-44) ou des immigrants qui se sont intégrés à la communauté anglophone (Énoncé :6), le majoritaire cherche à «valoriser», à «mettre en valeur» leur «apport» à la société québécoise, qu'il soit d'ordre culturel, économique,

⁶³ Puisque les textes soumis à l'analyse traitent du thème de l'intégration sous des angles différents, les minoritaires de distance varient d'un document à l'autre : par exemple, comme l'Énoncé traite de l'intégration des immigrants, les minoritaires de distance sont uniquement des immigrants, mais classés en catégories distinctes (femmes immigrantes et/ou parrainées, réfugiés, garants des parrainés, minorités visibles, élèves immigrants sous-scolarisés ou éloignés du français, ainsi que certaines communautés culturelles). *Une école d'avenir*, qui traite d'éducation, fait référence aux agents qui utilisent les services de l'éducation : les minoritaires de distance, dans ce cas-ci, sont les élèves non-francophones ou allophones, les élèves en difficulté d'apprentissage et les parents immigrants. Dans le cas du *Forum*, les minoritaires de distance font référence aux femmes, aux anglophones, aux autochtones, aux jeunes, aux handicapés, aux membres de certaines communautés culturelles, aux jeunes des minorités visibles et à ceux qui souffrent de «décrochage civique». Notons que l'appellation de ces catégories vient des textes eux-mêmes et non pas de l'auteur.

démographique ou autre⁶⁴. À l'opposé, on ne cherche jamais à faire de même avec le majoritaire : doit-on comprendre que ce dernier est évidemment bénéfique à la société québécoise et que de le spécifier serait de toute façon superflu? En ne soulignant que « l'apport » des minoritaires de distance, on montre en même temps que cette contribution étonne, au contraire de celle du majoritaire, qui semble aller de soi.

Nous avons largement démontré que la *figure générale du minoritaire* s'appuie sur la constatation d'une *différence*, face au majoritaire qui se pose comme la norme universelle et le point unique de référence. Si les minoritaires de distance sont eux aussi décrits en fonction d'une différence supposée, celle-ci est campée dans la *nature* ou la *culture* de ces derniers. Prenant racine à partir d'éléments immuables, cette différence devient alors essentialisée : les minoritaires de distance seront alors *toujours* porteurs d'une différence, émanant de quelque chose d'indélébile et d'inscrit en eux. Il devient évident que cet argument est ainsi utilisé pour occulter les rapports sociaux de domination qui maintiennent ces minoritaires de distance dans des situations de vie précaire ou exclus des « territoires de citoyenneté » traités par Mc All. Par exemple, à travers l'ensemble des documents, le majoritaire soutient que certaines catégories – en l'occurrence ici, toutes des minoritaires de distance - sont peu représentées dans certaines sphères du monde du travail, tels les postes d'enseignants, la fonction publique ou simplement un travail correctement rémunéré en fonction des tâches accomplies. Les textes, qui soulèvent rarement l'existence d'inégalités à l'origine de cette exclusion, cherchent plutôt à montrer que c'est le manque de *compétence* des minoritaires de distance qui les maintient hors de ces sphères. Sans directement parler du manque de compétence des minoritaires de distance, *Une école d'avenir* souligne l'existence de «...l'obstacle que représente le manque de candidats[..] *qualifiés d'origines diversifiées* aux postes d'enseignants...»

⁶⁴ Détail intéressant à souligner, les handicapés (Forum :48) et les minorités visibles (Énoncé : 77-78) ne sont, quant à eux, jamais décrits d'après l'apport qu'ils fourniraient à la société québécoise. Pour les premiers, on ne parle que de leurs « aspirations », qui ne sont ni tangibles ou concrètes, tandis qu'on n'accorde rien de tout cela aux seconds : la seule chose qu'on cherche à promouvoir de ceux-ci, c'est une « image positive des minorités visibles ».

(Une école d'avenir : 37). Plus encore, on peut lire un peu plus avant que ce manque de candidats qualifiés d'origines diversifiées (c'est-à-dire d'origine autre que canadienne-française) s'explique par les «...difficultés *inhérentes* [que ces derniers éprouvent face] à l'acquisition de la langue d'enseignement et celles relatives au test de français écrit pour entrer à l'université »(*ibid.* :17). Le *Forum*, constate lui aussi que :

«... malgré les efforts consentis pour recruter des *jeunes faisant partie des groupes cibles*, certains organismes publics éprouvent des difficultés de recrutement faute de pouvoir trouver des candidats possédant la *formation académique requise* » (p.47).

Bien plus encore, ce serait « l'éducation populaire [et] l'alphabétisation » qui permet de sortir de l'exclusion les minoritaires de distance (Forum :47), tout comme l'*Énoncé* veut soumettre certains minoritaires de distance à des programmes de « développement de l'employabilité »(*Énoncé*:66-67)⁶⁵. Or, Mc All montre que les programmes de développement de l'employabilité s'appuient sur deux positions similaires « qui font reposer l'exclusion à moyen et à long terme sur *le manque de compétence* ou le *manque de volonté* des personnes ou catégories exclues » (Mc All, 1996 :17 ; nous soulignons)⁶⁶.

Pour conclure, les notions de « groupe ethnique » et « d'ethnicité » semblent intrinsèques à la définition des minoritaires de distance, ce qu'on ne retrouve jamais pour celle du majoritaire. Surtout, lorsque ces notions sont utilisées pour qualifier les minoritaires de distance, (les autres minoritaires pouvant eux aussi être décrits en fonction de leur appartenance ethnique), elles empruntent alors presque

⁶⁵Selon l'*Énoncé*, les minoritaires de distance admissibles à des programmes d'employabilité sont les jeunes, les minorités visibles, les femmes immigrées et les Québécois et Québécoises des communautés culturelles. Il est intéressant de relever que le texte ne traite pas seulement des Québécois des communautés culturelles, sans spécifier le genre grammatical comme il a l'habitude de le faire, mais bien des Québécois et des *Québécoises* des communautés culturelles. Encore une fois, lorsqu'il s'agit d'un trait de *nature* – ici incarnée à travers l'employabilité- la présence des femmes est particulièrement soulignée.

⁶⁶ Au sujet des programmes de développement de l'employabilité, il est intéressant de noter qu'on ne dira jamais que les gens d'affaires (qui sont des minoritaires de proximité) devraient y être soumis : on ne les initie qu'à la réalité économique québécoise, sans jamais sous-entendre que leur « employabilité » serait faible ou inexistante, ce qu'on fait pourtant pour les minoritaires de distance.

exclusivement une connotation négative. L'exemple le plus frappant, puisé dans *Une école d'avenir*, est révélateur de la perception que se fait le majoritaire de l'ethnicité. Voulant comprendre les différences observables entre élèves, au niveau de la réussite scolaire ou de « l'aptitude pour le français » par exemple, l'hypothèse des effets de la « concentration ethnique » est régulièrement soulevée, puis systématiquement rejetée. Il est écrit, entre autres, que « l'hypothèse de la concentration ethnique n'explique ni la réussite ni les difficultés scolaires » (p.11). Une question se pose alors : pourquoi associer ces difficultés à « la concentration ethnique », si l'incidence de cette dernière est nulle ? Le lien entre ethnicité et difficultés est malgré tout formulé. D'ailleurs, lorsque l'ethnicité emprunte une connotation négative, celle-ci est toujours décrite comme un « taux de concentration » ou de « densité », augmentant l'impression de catégorisation : il existerait des sous-ensembles denses et concentrés – ces « ethniques » - à l'intérieur même d'un ensemble illimité et non déterminé ethniquement.

1.3. L'image du majoritaire à travers la notion d'intégration

Tout comme il l'a fait pour désigner les minoritaires de la *figure générale du minoritaire*, le majoritaire utilise différents noms pour se définir lui-même. À travers toutes ces appellations, une chose est claire cependant : les Québécois d'ethnicité canadienne-anglaise ne font jamais partie de la catégorie majoritaire. Si un terme comme « majorité francophone » est explicite, les notions tels que « société d'accueil », « population québécoise », « personnel scolaire » ou même « citoyens » le sont moins : elles peuvent tout aussi bien inclure à la fois canadiens-français et canadiens-anglais, mais l'analyse montre qu'il n'en est rien. Par exemple, la société québécoise étant « porteuse d'une culture et d'une civilisation française originale sur ce continent... » (Forum :21), est-ce à dire que la « culture et la civilisation » anglaises n'existent pas à l'intérieur de cette société ? Surtout, on se rend compte à travers cet exemple que le majoritaire a le pouvoir de *se* nommer comme il l'entend et d'inclure *qui* il souhaite dans la définition qu'il donne de lui-même. Mais aussi, et nous venons de le voir abondamment, le majoritaire a le pouvoir de nommer uniquement les minoritaires qu'il consent à désigner : s'il accepte de nommer les Québécois des communautés culturelles par exemple, les canadiens-anglais, eux, sont très peu présents.

Malgré les appellations qu'il s'attribue explicitement, le majoritaire reste, la plupart du temps, silencieux. D'ailleurs, il s'efface pour laisser place aux minoritaires qu'il dépeint comme différents et posant des gestes aux conséquences néfastes. Ce silence, face à l'omniprésence des attributs donnés aux minoritaires, occulte le rôle du majoritaire dans le maintien des rapports sociaux de domination. À titre d'exemple, qui sont trop nombreux pour être tous nommés, le *Forum* consacre deux paragraphes entiers à « l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes », afin d'améliorer « la condition féminine »⁶⁷ (p.47). On peut lire :

⁶⁷ Parler de condition féminine ne fait que particulariser les femmes, étant donné que l'existence d'une condition qui serait *masculine* n'est jamais soulevée, parce que vue comme *neutre*.

« Des lois ayant une incidence majeure sur les droits et les conditions de vie des femmes ont été adoptées ou modifiées [...] De plus, une politique pour contrer la violence conjugale a été mise en place »(*ibid.* :47).

Dans cet extrait, l'attention est seule dirigée sur les femmes : on ne parle que de celles qui subissent la violence conjugale, pas de ceux qui la font subir. Donc, si le majoritaire a le pouvoir de se nommer lui-même et comme il le souhaite, il a aussi le pouvoir de *rester silencieux* et de masquer le rôle qu'il peut parfois jouer dans les rapports sociaux de domination. Par ailleurs, le silence de sa présence ne l'empêche pas de se constituer en point de référence, se voyant lui-même comme la *normalité* et la *généralité*. Par exemple, sans se nommer explicitement, le majoritaire est capable de parler de « distance culturelle » ou « d'altérité » lorsqu'il traite des minoritaires : c'est donc lui qui constitue la norme, face à laquelle il y aurait distance et altérité.

Le majoritaire se nomme aussi à travers son historicité, qu'il décrit toujours comme étant riche et complexe. S'il est fort d'un tel passé - apprenant de ses expériences et s'améliorant toujours plus - le présent dans lequel il vit est stimulant, et l'avenir, riche de perspectives. De même, qu'il soit question du passé, de l'avenir ou du temps présent, le majoritaire se décrit toujours en fonction du lien qu'il établit entre langue et culture. La langue française est celle qui permet l'apprentissage des « codes sociaux », des « références au patrimoine du Québec », etc. Surtout, le majoritaire ne se décrit jamais en fonction de son ethnicité ou de son passé migratoire, ce qu'il fait largement pour les minoritaires immigrants.

Enfin, c'est aussi le majoritaire qui a le pouvoir d'instituer, puisqu'il est toujours à l'origine des consensus qu'il élabore seul, sans l'aide des minoritaires : il est à la fois *l'auteur* et *l'acteur* des projets qu'il dicte. L'extrait le plus éloquent, trouvé dans le document de l'*Énoncé*, annonce :

« De ces choix [c'est-à-dire ceux pris par le majoritaire institutionnel concernant l'immigration et l'intégration] découlent les attentes de la société d'accueil et les responsabilités qu'elle se reconnaît à l'endroit de ses nouveaux membres : d'où une politique d'intégration » (Énoncé :87).

Le *Forum* écrit lui aussi que :

C'est ce qui a amené le gouvernement du Québec à formaliser plus explicitement ce consensus de la majorité à l'égard des nouveaux arrivants... » (*Forum* :20).

On voit, dans le premier exemple, que si le majoritaire institutionnel incarné dans l'État est l'auteur des projets qu'il dicte, le majoritaire concret - la société d'accueil - est celui qui les endosse. D'ailleurs, les choix du majoritaire institutionnel semblent faire consensus auprès du majoritaire concret, puisque ceux-ci orientent les attentes de la société d'accueil. Surtout, les minoritaires n'ont ici aucun rôle à jouer dans les projets élaborés ou les consensus qu'il convient d'établir : ils n'en sont que l'objet. La même chose est observable dans le second extrait : seul le majoritaire, peu importe qu'il soit concret ou institutionnel, élabore et met en pratique les consensus sociaux et en exclut les minoritaires.

2. Intégration : des résultats distincts

Nous croyons que la plupart des résultats qui distinguent les trois documents soumis à l'analyse peuvent en grande partie s'expliquer en fonction du contexte dans lequel ils ont été écrits. Par exemple, *Une école d'avenir*, produit en 1998 par le Ministère de l'Éducation, ne fait *jamais* référence au gouvernement fédéral, au contraire des documents émanant de l'actuel MRCI. L'éducation étant de compétence exclusivement provinciale, le document du MEQ n'a donc aucune raison de soulever l'existence du gouvernement fédéral, celui-ci n'empiétant pas sur la marge de manœuvre du Québec en matière d'éducation. En revanche, l'*Énoncé* et le *Forum* traitent largement du gouvernement fédéral, et cela, parce que les sujets abordés, tels qu'une demande de pouvoir accru en matière d'immigration ou la revendication d'une citoyenneté québécoise, soulèvent la question du chevauchement entre les deux paliers gouvernementaux. Plus encore, ces deux documents se distinguent entre eux, du fait que l'*Énoncé* ne revendique pas l'indépendance constitutionnelle du Québec (écrit sous le gouvernement libéral), ce que fait implicitement le *Forum*, à travers sa volonté d'instaurer une « citoyenneté québécoise » (Juteau, 2000a). D'ailleurs, le vocabulaire qu'emprunte ce document pour décrire les effets de la

présence fédérale au Québec est lié à celui d'un combat : on parle de « conflit », de « tensions », « d'opposition », etc., ce qu'on ne retrouve dans aucun autre texte. De surcroît, le gouvernement fédéral est vu, là aussi, comme un danger qu'il faut écarter pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté active au Québec. En outre, alors que l'*Énoncé* parle du « Gouvernement du Québec », le *Forum* va plus loin en choisissant de parler de « l'État du Québec » : il ne s'agit plus ici du simple appareil gouvernemental, mais plutôt de la nation québécoise.

Nous croyons que la volonté du *Forum* de poser l'existence d'une *citoyenneté québécoise* - seul « cadre légitime » de définition identitaire - et de présenter le Québec comme une « nation » (p.24), plutôt que d'après son strict « caractère distinct et spécifique » comme le fait l'*Énoncé* (p.7-48-49-52-53), explique la présence marquée d'un minoritaire de distance, pourtant absent des autres documents soumis à l'analyse. Ainsi, les « nations autochtones » (*Forum* :24-39-40) semblent être nommées pour montrer la volonté du majoritaire institutionnel québécois de les reconnaître en tant que groupe distinct (sans non plus leur donner plus de pouvoir qu'il ne leur en faut pour seulement assurer l'atteinte d'une « plus grande autonomie » p.39). Cette référence aux « nations autochtones » n'apparaît que parce que le majoritaire tente de se poser comme l'*unique* majoritaire au Québec, montrant qu'il possède le pouvoir de reconnaître et d'octroyer un statut aux groupes vivant sur son territoire. Par la suite, les autochtones ne sont plus qualifiés de « nations » et deviennent alors des minoritaires de distance qu'il faut assister, au même titre que les autres minoritaires de distance.

Les Québécois d'ethnicité canadienne-anglaise ne sont pas traités de la même façon selon les textes. Dans le *Forum*, « les anglophones » sont nommés au même titre que les autres minoritaires qu'il faut assister, soutenir et aider, à travers, par exemple, les programmes d'accès à l'égalité, mais sont par contre complètement occultés du discours lorsqu'il s'agit de dresser le portrait du Québec. À titre d'exemple, on peut lire que le choix qui s'offre à un nouvel arrivant est de « prendre place en français dans la société québécoise ou encore rejoindre la majorité anglophone du Canada et

du reste du continent » (Forum :18-19). Du coup, en opposant « la majorité anglophone du Canada » à la société québécoise se vivant en français, la « minorité anglophone du Québec » est alors complètement occultée du discours. L'Énoncé, quant à lui, fait régulièrement référence aux Québécois d'ethnicité canadienne-anglaise, en prenant bien soin de leur attribuer une agentivité et une individuation faibles. Ainsi, si les nouveaux arrivants optaient anciennement de s'intégrer à la communauté anglophone, ce n'est pas tant en fonction des efforts que celle-ci faisait en ce sens, mais plutôt parce que la communauté francophone ne le faisait pas : s'intégrer à la communauté anglophone devient alors en quelque sorte « un choix par défaut ». D'ailleurs, l'intégration à la communauté anglophone est présentée comme chose du passé. D'autre part, exception faite d'un extrait, les gens d'ethnicité canadienne-anglaise sont dépourvus d'individuation, puisqu'ils sont strictement décrits à travers leurs « institutions » ou leur langue, jamais en tant que communauté vivante et dynamique : ils sont en quelque sorte désincarnés, réifiés à travers les institutions et la langue anglaises.

3. Le majoritaire en bref

À travers l'ensemble de la section thématique de l'intégration, le portrait du majoritaire est composé de quelques attributs récurrents et indissociables de la définition que ce dernier se donne de lui-même. D'une part, le majoritaire apparaît toujours comme l'unique point de référence et la norme universelle, voire même la normalité et la seule réalité, au contraire de l'ensemble des minoritaires, tous caractérisés par la différence qui leur est imputée. D'autre part, et comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le majoritaire s'attribue toujours une agentivité et une individuation élevées, toujours créatrices de conséquences positives. De même, c'est le seul qui possède une historicité qui vaille la peine d'être nommée, les minoritaires n'étant jamais décrits en fonction de la leur. Puis, plus clairement que dans le chapitre d'analyse sur l'immigration, on voit que le majoritaire est uniquement composé de Québécois d'ethnicité canadienne-française, excluant, toujours de façon implicite, les Québécois d'ethnicité canadienne-anglaise et les

autres minorités ethniques. Bref, le majoritaire est le seul qui ait pouvoir de nommer (ou d'évacuer) qui il veut, tout comme il a le pouvoir de se définir lui-même comme il l'entend, et ce, uniquement lorsqu'il ne se fait pas silencieux. Son absence est souvent révélatrice du rôle qu'il tient dans les rapports sociaux inégalitaires : étant celui qui exclut, il reste alors dans l'ombre, ne montrant que ceux qui sont exclus.

SIXIÈME CHAPITRE : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS **SECTION CITOYENNETÉ**

Introduction

C'est avec l'analyse discursive du thème de la citoyenneté que nous tenterons de compléter le portrait que le majoritaire se fait de lui-même, image nous étant déjà partiellement apparue à travers les précédentes sections thématiques de l'immigration et de l'intégration. De façon générale, certains traits du majoritaire et des minoritaires sont présents à travers les trois sections thématiques en question. Par exemple, les minoritaires se voient toujours attribuer une agentivité faible ou inexistante, sauf lorsque celle-ci semble expliquer des gestes aux conséquences négatives, tandis que le majoritaire se décrit d'après une individuation forte, à travers le caractère distinct qu'il s'attribue. Malgré ces similarités entre les trois thèmes, quelques résultats d'analyse sont particuliers à certains thèmes. Les *minoritaires de distance*, visibles dans la section de l'immigration et de l'intégration, sont presque totalement évacués du discours sur la citoyenneté. Seul le document du *Forum* les nomme à deux reprises, et ce, en tant qu'*objet* à partir duquel le majoritaire peut démontrer l'attachement qu'il porte aux « valeurs civiques » : « on peut ainsi exercer des activités dans la communauté, au sein d'associations bénévoles [...], de groupes [...] de soutien aux personnes âgées ou handicapées... » (p.24) ou encore, participer à des événements « ...qui permettent d'exprimer les valeurs civiques [...], tels que la Journée internationale des femmes, le Mois de l'histoire des Noirs... » (p.31). N'étant alors plus que des symboles visant l'expression des valeurs du majoritaire, les minoritaires de distance n'apparaissent plus ailleurs. L'analyse a pu démontrer d'autre part qu'un autre agent est complètement occulté du discours portant sur la citoyenneté : le gouvernement fédéral. Le lecteur constatera donc qu'à l'instar du chapitre précédent, bien que nous suivions le canevas habituel de présentation, nos résultats d'analyse n'incluent pas les minoritaires de distance ni les minoritaires de proximité. Il est d'autre part à noter que la partie sur le majoritaire sera ici relativement plus consistante, étant donné que le majoritaire s'exprime explicitement

sur lui-même à travers la vision qu'il entretient de la citoyenneté. La section thématique de la citoyenneté est celle où le majoritaire se donne à voir le plus explicitement, discutant largement de la conception qu'il entretient de lui-même à travers sa propre définition de la citoyenneté. Ainsi, la participation active des citoyens, l'instauration de relations intercommunautaires harmonieuses, l'éducation à la citoyenneté et l'émergence et/ou le maintien d'un sentiment d'appartenance ou d'allégeance à la société québécoise sont les principaux éléments de cette définition.

1. Citoyenneté : des résultats communs

1.1. La figure générale du minoritaire

Puisque les minoritaires de distance et de proximité sont évacués du thème de la citoyenneté, les seuls minoritaires dont il sera question ici se rattachent à la *figure générale du minoritaire*, possédant tous les mêmes attributs. N'étant pas définis précisément à l'intérieur de catégories bien circonscrites, ils sont alors nommés de deux façons : *soit on les nomme d'après leur passé migratoire*, tels que les « nouveaux arrivants » (Forum : 37), les « immigrants », les « Québécois d'adoption » (Énoncé : 87) ou encore les « Québécois de toutes origines culturelles et de toutes appartenances linguistiques, religieuses ou autres » (Une école d'avenir : 27); *soit on les désigne d'après des termes non individualisés mais particularisants*, à savoir la « diversité culturelle ou raciale » (Énoncé : 77), la « différence » (Forum :8), « l'altérité ou le pluralisme ethnoculturel » (Une école d'avenir : 7-30), etc. Si le pluralisme et la diversité⁶⁸ sont strictement associés à la figure générale du minoritaire, c'est que l'analyse nous a permis de montrer, comme précédemment, que le majoritaire ne se voit *jamais* en tant qu'élément composant cette « diversité » ou ce « pluralisme », puisqu'il souligne l'importance « de faire preuve d'ouverture », de « prendre en considération », et « d'accepter la diversité » (Une école d'avenir : 1-2-17-30-32-34, etc.), ainsi que « les nouvelles synthèses produites par les apports

⁶⁸ Comme pour les chapitres antérieurs, nous n'établissons pour l'instant aucune distinction entre le pluralisme et la diversité, les textes soumis à l'analyse les utilisant tous les deux de manière aléatoire.

nouveaux » (Forum : 11-20). Mais plus encore que dans le chapitre précédent, s'il n'est pas la *différence*, d'ailleurs seule composante du pluralisme et de la diversité, le majoritaire établit une dichotomisation claire entre l'unité et la diversité, l'universel et l'altérité :

« Grâce à des compétences appropriées, les élèves doivent être amenés à comprendre les rapports entre la diversité et l'unité, le particulier et l'universel, l'identité et l'altérité, à repousser les frontières du connu et à s'ouvrir sur le monde » (Une école d'avenir :9).

Le majoritaire se constitue ici comme un point de référence, permettant de distinguer la diversité et l'altérité de l'unité, de l'universel, et de l'identité⁶⁹. Soulignons que si *Une école d'avenir* exprime le plus explicitement l'image que le majoritaire se fait de lui-même quant à son caractère *général et universel*, les autres documents le font de façon plus implicite mais bien réelle.

La présente section thématique aborde principalement la question de la citoyenneté à travers l'angle de la *culture*, du *patrimoine*, de la *mémoire collective*, des *lieux de mémoire*, de l'*histoire* et des *héritages* du Québec⁷⁰. D'emblée, les textes du corpus d'analyse nous assurent que ces référents culturels et historiques sont le produit de l'amalgame de « toutes les couches sociales et de toutes les composantes de la société [...] des générations successives, nées sur le territoire ou s'y installant » (Forum : 15) et « de tous les membres de la société québécoise, quelle que soit leur origine » (Une école d'avenir : 29) ainsi que « d'influences internationales diverses » (Énoncé : 3), et ce, depuis l'origine de la collectivité canadienne-française. Bien que le majoritaire se pense ici diversifié, deux remarques s'imposent. D'une part, s'il est sans cesse souligné que ces référents sont, *depuis l'origine*, le résultat des minoritaires et du majoritaire, il est alors superflu et redondant d'affirmer en même temps que ces référents ont *toujours été* composés d'apports divers. Effectivement,

⁶⁹ En opposant l'altérité à l'identité, doit-on croire que ceux à qui le majoritaire impute une différence n'ont pas *d'identité* ?

⁷⁰ Veuillez noter que les termes apparaissant ici, tels que « patrimoine » et « héritage », sont directement tirés des documents soumis à l'analyse. Pour alléger la suite du texte, nous désignerons tous ces éléments comme des « référents ».

l'analyse montre qu'est posée une trame de fond sur laquelle se greffe l'apport des minoritaires. On constate que le terme *apport* est exclusivement attribué à la figure générale du minoritaire, tandis que le majoritaire d'ethnicité canadienne-française constitue la trame silencieuse à laquelle s'ajoute des appendices. Les référents du Québec sont perçus comme étant d'abord le produit du majoritaire d'ethnicité canadienne-française. Par exemple, le simple fait de dire que ces minoritaires « *imprègnent* » ou offrent un « *apport à* » signifie qu'ils rajoutent quelque chose à ce qui *existe déjà*. On peut lire que :

« Sur le plan culturel, *l'apport* des **immigrants** a souvent si bien *imprégné le patrimoine québécois* que l'on est aujourd'hui peu conscient de la contribution irlandaise et écossaise à la musique québécoise dite 'traditionnelle'... » (Énoncé : 3).

« On admet ainsi que la **diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse** *imprègne* la société québécoise et *a droit d'expression* » (Une école d'avenir : 7)⁷¹.

Plus encore, l'analyse pose, toujours implicitement, l'existence d'une culture, d'une histoire, d'un patrimoine et d'un héritage culturel qui seraient *plus authentiques que d'autres*. Plusieurs énoncés viennent illustrer ce qui constitue par ailleurs une dissymétrie entre le majoritaire, créateur du caractère authentique québécois, et la figure générale du minoritaire, qui ne semble qu'y contribuer :

« La culture québécoise est ainsi une culture dynamique qui, tout en s'inscrivant dans le prolongement de *l'héritage du Québec*, se veut continuellement en *mutation* et *ouverte* aux différents *apports* » (Énoncé : 17).

« Cet engagement doit reposer également sur l'*acceptation* de placer l'enrichissement et la transmission de ce patrimoine sous le signe de *l'ouverture* à de *nouvelles synthèses* produites par les apports nouveaux » (Forum : 20)

« Le patrimoine collectif est un terme qui désigne à la fois une *mémoire*, c'est-à-dire l'ensemble des *héritages historiques* et de *l'apport de tous ceux* [...qui ont vécu et qui vivent sur le territoire québécois, et un projet au sens où les *citoyens* [...] contemporains, dans leur *diversité* et avec leurs *appartenances particulières*,

⁷¹ On peut aussi lire ici par un procédé discursif de contiguïté que «immigrant» et «diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse» sont la même chose, en dépit du fait que ces extraits sont issus de textes différents.

élaborent ensemble les contenus qui façonnent la société » (Une école d'avenir : 29).

Inversement, tout en rappelant que de « multiples apports » ont depuis toujours façonné le Québec, l'ensemble des documents soulignent parallèlement qu'il est essentiel d'aller « par-delà les différences... » (Forum : 6), « que tous développent [...] un sentiment d'allégeance [...] à la société québécoise qui *transcende les héritages du passé* (Énoncé : 18) ou d'instaurer « ...une volonté de *transcender les particularismes*, quand il le faut... » (Une école d'avenir : 9). Donc, si ces minoritaires sont sans cesse appelés à transcender leur héritage ou leur « particularisme », on se demande alors *comment* ou de *quelle façon* ces derniers réussissent à « contribuer » à l'enrichissement du patrimoine québécois : quels nouveaux apports sont-ils alors en mesure d'inculquer à « l'héritage québécois » si on leur demande de s'en dépouiller ? On peut également se demander à quelles fins on traite de diversité dans les discours politiques, si celle-ci ne peut prendre vie.

Plus encore qu'un patrimoine dont l'origine serait canadienne-française, le majoritaire d'ethnicité canadienne-française se pose comme le *peuple ancestral* du Québec. D'une part, si les documents mentionnent la présence ancienne des autochtones, seul l'*Énoncé* semble la considérer – sans jamais l'affirmer explicitement - antérieure à celle des Canadiens-français, à travers l'utilisation du vocable de « premières nations ». Au contraire, le *Forum* ne mentionne la présence autochtone qu'à partir de l'arrivée des premiers Européens, interprétant cette présence toujours en fonction de ces derniers, en affirmant par exemple que les autochtones ont contribué à jouer « ...un rôle important pour l'avenir de la présence française sur le continent » (Forum : 23). Occultant l'antériorité de la présence autochtone par rapport à la sienne propre, le majoritaire se pose alors comme le premier possesseur du sol québécois. Une fois posé ce caractère ancestral, le champ est libre pour affirmer que la présence de la « population francophone » est un « atout naturel » (Énoncé : 56), ou encore, traitant du peuple « né sur les bords du grand fleuve » (Forum :13), que « *le peuple québécois existe, il est issu d'un peuplement ancien* qui a élaboré [...] un projet de civilisation, une culture et des

institutions dont l'existence et la légitimité *sont incontestables* » (Forum :18). En résumé de tout ce que nous venons de voir, les notions largement utilisées de patrimoine, de culture, d'histoire et même de peuple québécois empruntent, dans l'ensemble du corpus d'analyse et généralement sous le couvert de l'implicite, une connotation ethnique, puisque les fondements premiers du Québec seraient d'abord canadiens-français.

On voit à travers ce qui précède que le majoritaire masque l'historicité des minoritaires pour favoriser la mise en place de sa propre historicité. Par exemple, dans l'extrait faisant référence aux autochtones (Forum : 23), ceux-ci ne sont pas décrits en fonction de leur propre histoire, mais d'après le rôle qu'ils ont joué pour la survivance de la langue du majoritaire. D'autres exemples montrent l'occultation de l'historicité des minoritaires, au profit de celle du majoritaire. Dans *Une école d'avenir*, le majoritaire prend soin de retrancher du « patrimoine commun à toute l'humanité », toute référence au « lieu et [à] la culture d'origine lui ayant donné jour », n'étant pas lui-même créateur de ce patrimoine. Pourtant, s'il refuse d'attribuer une « étiquette ethnique » à ce patrimoine, il parle régulièrement du « patrimoine culturel purement québécois » (*Une école d'avenir* : 9). Dans l'*Énoncé*, le gouvernement privilégie la notion de « culture d'apport » plutôt que « culture d'origine », afin de mieux faire refléter «...le caractère authentiquement québécois des cultures diverses qui sont venues, viennent et viendront enrichir le patrimoine de la société québécoise » (*Énoncé* : 80). Ici, le processus historique des minoritaires n'est soulevé que parce qu'il participe à l'édification du « patrimoine québécois ».

Dans un autre ordre d'idées, le développement ou la fortification d'un sentiment d'appartenance et d'allégeance à la société québécoise semble être une condition essentielle à l'émergence de la citoyenneté, ainsi que des droits et devoirs qui s'y rattachent. De façon générale, l'analyse montre qu'on perçoit d'emblée le majoritaire comme possédant *déjà* ce sentiment d'appartenance ou d'allégeance à la société québécoise tandis qu'il est à développer pour la figure générale du minoritaire, tout

particulièrement pour les minoritaires immigrants et les Québécois d'ethnicité canadienne-anglaise. Par exemple, on peut lire dans *Une école d'avenir* :

« ...[que l'approche scolaire X] aura pour effet de *développer* chez les élèves immigrants [...] un sentiment d'appartenance et de *valoriser* la participation de l'ensemble des élèves à la construction d'un patrimoine collectif... » (p.30).

Puisque seuls les « élèves immigrants » sont appelés à développer leur sentiment d'appartenance à la société québécoise, faut-il conclure que les élèves du groupe majoritaire le possèdent d'emblée ? Plus encore, ce dernier extrait montre l'existence d'une dissymétrie opposant majoritaire et minoritaires, celle-ci à nouveau illustrée à travers un passage de l'*Énoncé* traitant d'un programme d'apprentissage de langue d'origine : « [ce programme] contribue, en effet, à *développer un sentiment d'appartenance* chez les élèves des communautés culturelles tout en *augmentant le degré d'éducation interculturelle* de l'ensemble des élèves » (p.79). Ici, les minoritaires immigrants tentent de développer, avec le soutien du majoritaire, un sentiment qu'ils n'ont pas - celui de l'appartenance au Québec -, tandis que le majoritaire ne fait qu'*augmenter* sa connaissance de l'interculturel, qu'il possède déjà.

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'émergence d'un sentiment d'appartenance n'est possible que si les minoritaires « transcendent leur héritage du passé », la meilleure illustration nous venant de l'*Énoncé* :

« De plus, il est souhaitable que *tous* développent [...]un sentiment d'appartenance à la société québécoise qui *transcende les appartenances héritées du passé* (Énoncé : 18).

Dans le même document, on constate l'existence d'une dissymétrie importante, puisque les héritages du passé devant être transcendés sont uniquement ceux des minoritaires immigrants, au profit de ceux du majoritaire :

« ...puisque l'avenir ne peut se bâtir en faisant abstraction du passé, le Gouvernement veut aider les Québécois des communautés culturelles à connaître et surtout à comprendre - au sens étymologique de prendre avec soi- *la société québécoise*. » (Énoncé :75; nous soulignons).

Par ailleurs, le majoritaire institutionnel incarné dans l'État ou l'École met en place plusieurs moyens visant l'apprentissage de référents censés caractériser le Québec, afin de stimuler l'émergence ou la consolidation du sentiment d'appartenance. Par exemple, il est question de souligner la diffusion de « certains événements marquants », tels que l'anniversaire de la Charte de la langue française ou de la Grande Paix de 1701, de la promotion « des symboles et des emblèmes du Québec » (Forum : 31) ou encore de la création « d'un temps fort dans le calendrier civique », qu'il serait d'ailleurs favorable de regrouper autour de la Fête nationale (Forum : 34). L'Énoncé converge dans le même sens puisqu'il souhaite voir croître le sentiment d'appartenance des élèves des communautés culturelles « ...en [leur] permettant de créer des liens d'amitié avec des élèves francophones de souche plus ancienne » (Énoncé : 81). Deux choses sont ici à retenir. D'abord, l'analyse permet de constater qu'on impute une très faible agentivité à la figure générale du minoritaire, puisque ceux qui y sont regroupés sont toujours *soutenus, aidés et stimulés* par le majoritaire dans le développement de leur sentiment d'appartenance⁷². On voit d'autre part que le sentiment d'appartenance que doivent acquérir les minoritaires immigrants constitue la finalité d'un processus d'intégration et qu'il se bâtit exclusivement sur des référents canadiens-français: ce sont les contacts avec les francophones de vieille souche, la connaissance des emblèmes et symboles caractérisant le Québec du majoritaire et les « moments forts » de ce même Québec qui permettent la construction de ce sentiment. Surtout, la langue française semble être un passage obligé pour la naissance du sentiment d'appartenance. Sans la maîtrise de la langue française, tout sentiment d'appartenance et volonté de participer à la société québécoise sont exclus, puisqu'un lien fort est posé entre l'appréciation de la citoyenneté, la langue et le sentiment d'appartenance. Bref, la conception qu'entretient le majoritaire à propos de la citoyenneté, celle-ci s'appuyant sur l'émergence du sentiment d'appartenance qui permet la participation de tout citoyen, est tributaire de l'intégration de référents canadiens-français, dont, en premier lieu, la maîtrise de la langue française et l'historicité canadienne-française, au détriment de

⁷² Ce même soutien du majoritaire est essentiel pour l'établissement « de relations intercommunautaires harmonieuses » et pour la mise en marche d'une participation active de la part des minoritaires à la société québécoise.

celles des minoritaires immigrants. Il semble donc que l'importance donnée par le majoritaire à l'émergence du sentiment d'appartenance n'est pas tant pour les minoritaires que pour le profit du majoritaire, voyant ainsi ses référents se solidifier.

1.2. L'image du majoritaire à travers la notion de citoyenneté

Même si le contraire est affirmé dans les textes qui nous intéressent, l'analyse de l'implicite et de l'explicite démontre que la « citoyenneté québécoise » est conçue à partir de référents canadiens-français. Si, dans un esprit d'inclusion, les documents prennent soin de spécifier que ces référents historiques, culturels et identitaires sont au contraire « communs » et « collectifs » à tous ceux vivant sur le territoire québécois, et non pas strictement le produit du majoritaire, on constate pourtant qu'il n'en est rien. L'analyse montre plutôt que ce que le majoritaire nomme comme « collectif » ou « commun », est en fait constitué de ses propres référents, puisqu'il les distingue de ceux des minoritaires. Par exemple, l'*Énoncé* distingue le « patrimoine commun du Québec » des « cultures d'apport » (p.75), tandis que *Une école d'avenir* souhaite :

« ...le *partage de ce qui est commun*. En ce sens, l'école a charge d'appeler à l'adhésion à des normes, à des valeurs et à des codes qui soient évocateurs d'une démocratie solidaire d'un esprit d'ouverture, certes, mais également d'une *volonté de transcender les particularismes, quand il le faut, pour assurer à la vie collective un langage et des outils communs* de fonctionnement et d'émancipation » (*Une école d'avenir* : 9).

Sous les vocables « commun » et « collectif » repérés dans l'ensemble des documents, se cache le majoritaire - sans qu'il ne se nomme explicitement -, puisque ces adjectifs font référence à des éléments (codes, valeurs, normes), desquels ont été retranchés les « particularismes ». Bref, on voit donc que le majoritaire perçoit ses propres référents comme communs et collectifs, tandis que ceux des minoritaires sont vus comme particuliers.

Par ailleurs, si ces référents communs et collectifs sont nommés, quoique rarement définis (à l'exception, par exemple, d'une note en bas de page aperçue dans *Une école d'avenir* et décrivant le contenu des « valeurs fondamentales » p.2), ces référents sont toujours interprétés par le majoritaire comme étant *fondamentaux*, au contraire de ceux des minoritaires. Par exemple, *Une école d'avenir* décrit les référents des minoritaires comme de simples « besoins culturels ou religieux » qui ne doivent pas « remettre en question les droits fondamentaux... » (p.33), tout comme l'Énoncé demande aux « minorités religieuses » de « ...distinguer l'essentiel de l'accessoire dans leurs préoccupations de piété... » (p.72)⁷³.

De cette première remarque en découle une seconde : l'analyse nous montre que le majoritaire se présente comme un ensemble, complexe et complet, tout en nuance, à travers un juste dosage d'héritages et de modernité et par le biais d'éléments fondamentaux qui le fondent et le caractérisent, tandis que les minoritaires sont toujours vus comme parcellaires et sans historicité aucune. Par exemple, les minoritaires ne sont jamais présentés en fonction d'un « patrimoine » qui serait la synthèse de leurs référents, comme il est pourtant fait pour le majoritaire, mais sont morcelés à travers « ...leur style de vie, leurs opinions, leurs valeurs et leurs appartenances à des groupes d'intérêts particuliers... » (Énoncé :17)⁷⁴ ou encore d'après «...leurs caractéristiques (origine ethnique, langue maternelle, condition sociale, sexe, allégeance religieuse, etc.) » (Une école d'avenir : 7) et en fonction « ...de l'hétérogénéité de leurs intérêts ... » (Forum : 13). L'analyse permet donc de mettre au jour l'existence d'une dissymétrie importante : les référents du majoritaire sont vus comme des éléments fondamentaux qu'il serait vain de décrire, puisqu'ils

⁷³ Plus encore, si le majoritaire doit lui aussi distinguer l'essentiel de l'accessoire dans ses préoccupations « d'efficacité institutionnelle », il reste que ce sont les préoccupations de piété et non pas le comportement du majoritaire qui font courir un risque à l'exigence d'efficacité des institutions.

⁷⁴ Ce court extrait fait référence à la volonté du Québec moderne de favoriser le pluralisme, quel qu'il soit, et ainsi permettre à l'ensemble des citoyens de choisir leurs opinions et style de vie. Mais sachant que le pluralisme n'englobe jamais le majoritaire, il est donc ici uniquement question de la figure générale du minoritaire.

sont faits d'évidence présumée, étant justement fondamentaux, tandis que la diversité attachée aux minoritaires est toujours énumérée, décrite, parcellisée.

Dans un autre ordre d'idées, et comme nous l'avons observé précédemment, le majoritaire s'attribue toujours une agentivité importante et efficace, puisqu'il se pose à la fois comme celui qui *assure l'émergence* du sentiment d'appartenance chez les minoritaires, et celui qui *produit, gère et garantit* le maintien des droits démocratiques. Par exemple, on peut lire que :

« ...*en favorisant un accès équitable aux ressources, services et instances décisionnelles, notre société veut permettre* à tous les citoyens du Québec d'apporter leur pleine contribution à son développement » (Énoncé : 16)

« En effet, à titre de citoyens, [...] les Québécois ont des responsabilités civiques et un engagement moral à participer à la *société politique* qui leur *assure* des droits et libertés et qui *garantit* leur égalité. » (Forum : 22).

« Cette obligation [d'instruire l'ensemble des élèves vivant sur le territoire québécois] découle du principe relatif à l'égalité des chances, *principe posé* au Québec depuis les années 60 [...et qui a d'ailleurs été renouvelé en 1995-1996]...et a fait l'objet d'un large consensus. » (Une école d'avenir : 7).

Deux éléments sont ici à souligner, le second étant la conséquence du premier. D'une part, ces extraits confirment l'importante agentivité que s'attribue le majoritaire à travers son pouvoir d'instituer, de maintenir et de garantir les droits démocratiques jugés fondamentaux. En outre, si le majoritaire garantit ces droits, et puisqu'il assure l'égalité pour tous, la *cause* de l'exclusion que peuvent vivre les minoritaires s'expliquerait alors par une incapacité individuelle à s'intégrer et à participer à la société québécoise. Cet exemple démontre en effet, à travers l'agentivité élevée du majoritaire et l'explication quelques fois essentialiste de l'exclusion des minoritaires, que sont occultés les rapports sociaux de domination à l'origine de l'exclusion.

Comme nous l'avons mentionné en introduction, le majoritaire institutionnel se décrit plus explicitement dans la section thématique de la citoyenneté qu'à travers les deux précédents thèmes de l'immigration et de l'intégration. En traitant des valeurs fondamentales auxquelles il est attaché, en dressant le portrait de ce qu'il

imagine être le patrimoine et l'héritage communs du Québec, ou encore en traitant du « bien commun », le majoritaire tient en effet un discours sur la façon dont il se perçoit. À cet égard, tous ces éléments qui constituent, aux yeux du majoritaire, les fondements de la citoyenneté au Québec sont le résultat d'une historicité riche et stimulante. Ainsi, la « *citoyenneté québécoise* » est le propre d'une longue évolution, dont le *Forum* retrace l'origine « avant même que naisse le Canada actuel » (Forum : 14), ou plus récemment, comme « l'un des acquis de la révolution tranquille auquel l'ensemble des citoyens sont le plus attachés » (Énoncé : 17). Peu importe l'origine chronologique de cette évolution, il reste que, pour l'ensemble des documents, la constitution de la « *citoyenneté québécoise* », de laquelle découle la participation à la société québécoise, est toujours liée à la langue française, aux institutions, à l'historicité et à la culture canadienne-française :

« La collectivité d'accueil est donc en droit de s'attendre que les immigrants, comme l'ensemble des citoyens respectent les *lois* et les *valeurs* qui la gouvernent et *s'enracinent en terre québécoise* en apprenant à connaître et à comprendre leur nouvelle société, son *histoire et sa culture* » (Énoncé : 18).

« La citoyenneté n'est jamais une abstraction pure. Elle s'inscrit dans un *milieu*, dans une *histoire*, dans une *culture* qui lui donne son sens et ses impulsions premières » (Forum : 10).

« Ce nouvel apprentissage pour les élèves [celui du 'savoir-vivre ensemble'] suppose non seulement le respect de leurs différences, mais aussi le *partage de mêmes valeurs sociales, qui se sont cimentées dans une histoire et qui fondent aujourd'hui nos institutions* » (Une école d'avenir : v).

L'analyse de ces extraits montre qu'un pont est jeté, d'une part, entre les lois, les valeurs sociales et la citoyenneté au Québec et, d'autre part, entre la culture, l'histoire, et le milieu québécois : la « *citoyenneté québécoise* » est donc le résultat de référents canadiens-français. Alors, que dire de ceux qui, par exemple, ne partagent pas la même interprétation de l'histoire que le majoritaire d'ethnicité canadienne-française ou encore les mêmes institutions ? Sont-ils alors en marge de la citoyenneté ?

2. Citoyenneté : des résultats distincts

À moins de faire des généralisations grossières, nous ne pouvons prétendre que l'ensemble des documents soumis à l'analyse conçoit la citoyenneté de la même façon. Tout d'abord, on peut constater que les appellations que se donne le majoritaire varient d'un texte à l'autre. À l'exception d'*Une école d'avenir*, empruntant des expressions que l'on pourrait qualifier de relativement « neutres » du point de vue discursif, tels que « personnel scolaire » ou « communauté éducative », il en va tout autrement des autres documents. Ainsi, l'*Énoncé* utilise un langage faisant souvent référence à des notions « organiques » pour désigner le majoritaire : par exemple, les « Québécois de naissance » (p.87), nommés aussi « francophones de vieille souche » (p.69-81), constituent un « atout naturel » (p.56). Le *Forum*, quant à lui, se réfère plutôt à des notions rappelant l'idée de *nation* pour qualifier le majoritaire : on pense ici à l'utilisation récurrente du mot « nation », mais aussi à des expressions telles que « communauté politique » (p.11-13-22), « État du Québec » (p.21-23) ou encore « seul État français d'Amérique du Nord » (p.9). Pour appuyer cette impression, ce même document fait référence, plus régulièrement que les autres, à « l'Assemblée nationale » (p.15-16-18), non pas en tant que simple assemblée politique, mais comme représentation institutionnelle du « peuple québécois ». D'ailleurs, nous pouvons lire que « c'est en relation avec l'Assemblée nationale comme ultime *lieu d'expression* et *mandataire* de la nation québécoise que se définit la citoyenneté québécoise » (p.18).

D'autre part, l'analyse nous montre, et cela, plus fortement dans l'*Énoncé* que dans les autres documents, que la distinction entre le majoritaire concret et les minoritaires immigrants est forte. Par exemple, on peut lire que :

« À partir des années quatre-vingts, à mesure que *la présence des communautés culturelles émerge* comme une réalité de plus en plus importante, un *nouveau défi s'impose à la population québécoise* » (Énoncé : 7).

Bref, on voit que même à travers le thème de la citoyenneté, la distinction entre le majoritaire d'ethnicité canadienne-française et les minoritaires immigrants est présente, et ce, même si ces derniers sont décrits comme des « Québécois des communautés culturelles » et non plus des immigrants : ce que le majoritaire conçoit comme un « attribut ethnique » semble être plus fort que le statut de citoyenneté. Les « Québécois des communautés culturelles » sont donc pensés plus « ethniquement » que citoyens.

Si le traitement discursif afférant aux catégories des minoritaires immigrants et du majoritaire diffère d'un texte à l'autre, les documents se distinguent aussi quant au traitement discursif qu'ils réservent à ceux d'ethnicité canadienne-anglaise ou autochtone. L'*Énoncé* souligne d'entrée de jeu dans une note de bas de page que :

« Plusieurs problématiques soulevées dans le présent Énoncé, notamment la pleine participation et le développement de relations intercommunautaires harmonieuses, pourraient s'appliquer en tout ou en partie aux Québécois d'origine britannique ou autochtone. Cependant, des raisons historiques évidentes ainsi que le contrôle de certaines institutions que leur assure leur statut – pour les uns de minorité de langue officielle au Canada, et pour les autres de premières nations - justifient le choix du Gouvernement [de ne pas les y inclure] » (Énoncé : 4).

Dans ce même document, on constate de ce fait que les « Québécois d'origine britannique ou autochtone » ne sont alors plus nommés. Un traitement similaire leur est réservé dans *Une école d'avenir*, ce document ne mentionnant qu'une seule fois l'existence de la « minorité anglophone » en tant que collectivité (p.31), pour ensuite la réduire à la langue anglaise ou comme composante du réseau scolaire québécois ; les « autochtones » sont là aussi strictement décrits en fonction de leur langue ou de leur religion. Au contraire de ces derniers textes ne les nommant que sporadiquement, le *Forum* traite largement de la « communauté anglo-québécoise » et des « nations autochtones », leur consacrant des paragraphes entiers de la section thématique de la citoyenneté. D'une part et malgré la place qui leur est accordée dans le discours, les « nations autochtones » ne sont mentionnées que parce qu'elles ont *contribué* « à l'histoire et au développement du Québec », en participant entre autres

« à l'avenir de la présence française sur le continent » (Forum : 23)⁷⁵. Le rôle historique des « nations autochtones » est mentionné, non pas existant en soi et pour soi, mais parce qu'il a participé à l'édification de l'historicité du Québec francophone. L'occultation de l'historicité des minoritaires montre par ailleurs que le contenu historique du Québec - qui, rappelons-le, ne contient pas uniquement celui créé par le majoritaire d'ethnicité canadienne-française - est perçu par la lorgnette du majoritaire : il y a appropriation/réinterprétation de l'histoire pour son propre compte. En même temps, la constitution historique des catégories ethniques et de leur hiérarchisation est masquée (Juteau, 2000c), puisque le passé colonial du majoritaire et les rapports sociaux particuliers qui en ont découlés ne sont jamais soulevés. Bref, seul le passé historique des canadiens-français est expliqué, détaillé, et quelques fois modifié, tandis que celui de ces minoritaires est inexistant ou rarement nommé, critère d'ailleurs essentiel à leur essentialisation (Pietrantonio, 1999). D'autre part, le *Forum* affirme que la « communauté anglo-québécoise », catégorie la plus rarement citée à travers l'ensemble du corpus, « jouit d'un statut particulier dans la façon dont la *société québécoise et l'État du Québec* font place à la différence » (p.23). Il est à noter que cet extrait est l'unique passage dans l'ensemble du corpus où l'on souligne en même temps deux facettes du majoritaire : celle incarnée par l'État (le majoritaire institutionnel) et l'autre par la société civile. Cette mixité renforce le rapport d'opposition et l'établissement de frontières rigides entre le majoritaire et ceux d'ethnicité canadienne-anglaise.

Un dernier commentaire vient clore la recension des traits qui distinguent les textes du corpus d'analyse. Ainsi, contrairement à *Une école d'avenir* qui emploie systématiquement la double forme du masculin et du féminin et à l'*Énoncé* qui justifie le choix de ne pas utiliser simultanément les formes du féminin et masculin pour des raisons syntaxiques, l'utilisation de cette double forme dans le *Forum* est courante, et vient appuyer, paradoxalement, la « différence » entre les genres. Par

⁷⁵ Soulignons d'ailleurs ici que « l'histoire » du Québec et son « développement » ne semblent s'amorcer qu'à partir de l'arrivée des « Français » : les autochtones ne sont-ils donc pas producteurs d'une histoire propre à eux ? Le majoritaire est-il le seul producteur d'histoire ?

exemple, on nomme simultanément « les Québécoises et les Québécois », « les citoyennes et les citoyens ». Cette initiative est révélatrice de la primauté d'un genre sur un autre dans la définition que se donne de lui-même le majoritaire, puisque, en même temps, l'utilisation unique du genre masculin traverse l'ensemble du texte. Le modèle idéal-type de la citoyenneté s'incarne alors dans le Citoyen, comme on parle de l'Homme pour caractériser le genre humain. Bref, « on croit parler en général, alors qu'en réalité on parle au masculin » (Mathieu, 1991 : 35).

3. Le majoritaire en bref

La présentation des résultats analytiques du thème de la citoyenneté en un nombre réduit de pages n'a pas été chose facile, la pluralité des définitions rattachées à ce thème et recensées dans les textes étant relativement importante. Malgré cette abondance de résultats, on constate que certains thèmes se recoupent d'un point à l'autre du chapitre. D'une part, on a pu montrer, tout comme lors des chapitres antérieurs, que le majoritaire refuse de se voir comme partie intégrante de la diversité et du pluralisme, se percevant plutôt comme le *cadre* et le *support* dans lesquels se vivent le pluralisme et la diversité. Bien plus qu'un observateur de ce qu'il suppose être la *différence*, il est celui qui la gère et l'encadre. Cette impression de différence est d'autant plus accentuée qu'il semble exister, bien que ceux-ci ne soient jamais présentés ainsi, des référents qui soient plus authentiques que d'autres. Ce sont les référents canadiens-français, auxquels vient se greffer cette différence, autrement nommée, prenant alors la forme de « multiples » ou de « nouveaux » apports⁷⁶. Plus encore, si le majoritaire est créateur de référents plus « authentiques », il se perçoit aussi comme le « peuple ancestral », masquant ainsi toute l'historicité des minoritaires canadiens-anglais et autochtones, au profit de la sienne propre. Bref, ces

⁷⁶ À ce titre, lorsqu'il s'agit de montrer « l'apport » que les minoritaires immigrants ont pu fournir à la société d'accueil, ceux-ci ne sont *jamais* présentés d'après des termes individualisés. Par exemple, le document du *Forum* préfère toujours décrire les minoritaires immigrants uniquement comme de « nouveaux apports » ou « des apports multiples ». Au contraire, lorsqu'il s'agit de faire refléter la contribution du majoritaire, celui-ci est alors présenté de façon individualisée : on parle ainsi « des femmes et des hommes (p.5), de « l'ensemble des citoyens » (p.5), du « peuple québécois » (p.14) ayant participé à la construction du Québec moderne.

quelques résultats analytiques nous montrent en quelque sorte qu'une *hiérarchisation des référents* et même des catégories présentes au Québec est effectuée, l'ensemble de ces derniers étant placés sur une échelle « d'authenticité », ou dirons-nous, « d'ancestralité ».

Enfin, lorsque le majoritaire aborde la vision qu'il entretient de la citoyenneté, nous croyons que se donne à voir la vision idéalisée qu'il se construit de lui-même. Par exemple, l'établissement de relations intercommunautaires, la participation active de tous les citoyens ou encore l'intégration de tous les apports à la trame que constitue le majoritaire seraient, en quelque sorte, une « vision utopique » qu'il entretient de lui-même et de la société dans laquelle il évolue, puisque rien de tel ne peut être constaté à travers l'observation des rapports sociaux concrets.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le portrait d'ensemble du majoritaire

Nous avons voulu appréhender, au sein d'un discours social de type institutionnel, les rapports sociaux de domination à l'origine des statuts minoritaires et majoritaire, et cela, afin de cerner l'image que le majoritaire se fait de lui-même. Le discours social retenu est relatif au traitement social de la catégorie minoritaire. Même si le majoritaire tente de se faire absent des textes qu'il produit, il se donne entre autres à voir à travers la recension des traits qu'il attribue de façon explicite aux minoritaires. C'est dans cette logique que nous avons suivi les traces de Guillaumin et de Pietrantonio en «recensant les caractères propres à toutes les catégories nommées [en accordant aussi une attention particulière aux caractéristiques du non nommé] » (Guillaumin, 1972 : 214). Si cette image se donne amplement à voir dans nos chapitres d'analyse, nous tentons ici d'en brosser une image synthétique.

Avant de recenser les traits spécifiques du majoritaire qui nous sont apparus lors de l'analyse, nous croyons intéressant d'en soulever quelques points saillants, c'est-à-dire quelques exemples de *sens cachés*, et cela, afin de montrer l'intérêt de la méthode d'analyse choisie, puisque cette technique nous a permis de faire jaillir des résultats qui ne sont normalement pas visibles lors d'une première lecture des textes du corpus. Nous avons vu, par exemple, que si le majoritaire se décrit toujours comme participant aux changements positifs de la mondialisation, il occulte au contraire sa présence lorsqu'il s'agit de souligner les effets néfastes de ces changements. D'autre part, nous avons aussi souligné que le majoritaire, bien plus que de ne pas se voir comme une composante de la diversité, se décrit comme la *seule* réalité possible : un nouvel arrivant ne pourra bien s'intégrer que s'il est placé en situation lui permettant de côtoyer des agents d'ethnicité canadienne-française, ceux-ci étant les seuls à offrir « des situations réelles de communication ». Par ailleurs, les textes répètent à plusieurs reprises la nécessité de transcender les « différences culturelles » : sachant que le majoritaire n'est pas la différence, ce sont

donc les minoritaires qui doivent transcender ce qu'on croit être leur *différence*. D'autre part, au contraire du majoritaire qui fait silence sur son ethnicité, puisque seuls les *autres* sont ethniques, les minoritaires sont souvent décrits en fonction de la leur, toujours définie d'après des termes de « densité » et de « concentration » : ces notions augmentent l'effet de concentration et de catégorisation des minoritaires, face à la figure unique du majoritaire. En dernier exemple, nous avons aussi démontré que si l'échange interculturel est prôné, aucun échange *mutuel* ne s'établit entre majoritaire et minoritaires, puisque seuls ces derniers pénètrent ou empruntent des éléments au premier.

Une observation nouvelle est à signaler d'emblée. Nous l'avons largement souligné, les trois textes soumis à l'analyse traitent de différentes catégories minoritaires, qu'elles soient construites en fonction de l'âge, du sexe, du groupe ethnique, du statut d'immigration ou de l'avoir financier par exemple. Bien que l'individuation de ces dernières soit toujours moindre ou inexistante face à celle que s'attribue le majoritaire, puisque ces catégories ne sont jamais nommées en termes strictement individuels, **l'activité de catégorisation permet en revanche à ceux qui sont ainsi catégorisés de prendre naissance aux yeux du majoritaire**. Si ces minoritaires existent bel et bien dans la sphère sociale, ils ne sont reconnus par le majoritaire qu'à partir du moment où ce dernier consent à les nommer. À l'instar de Guillaumin, nous croyons donc «...que l'activité de catégorisation est *aussi* une *activité de connaissance*. [...] Elle entérine au sein des majorités l'existence de groupes réels ; elle est la manifestation de l'accès à la conscience majoritaire d'un certain nombre de faits sociaux » (Guillaumin, *ibid.* : 183 ; l'auteure souligne).

Le majoritaire a donc le **pouvoir de nommer** (ou de passer sous silence) *qui* il veut et *comment* il le souhaite. Nous avons vu que pour Guillaumin, cette activité de catégorisation repose sur des rapports sociaux spécifiques qui conduisent aux choix des marques. D'une part, nos analyses ont démontré que le majoritaire effectue une *hiérarchisation* des minoritaires, selon que ces derniers sont décrits en fonction d'attributs laudatifs, ou au contraire, dénigrants. Plus les traits des minoritaires sont

semblables à ceux que s'attribue le majoritaire, plus ces minoritaires sont placés à proximité de ce dernier, et inversement. Il nomme d'ailleurs toujours plus régulièrement ceux qui, à ses yeux, semblent *poser problème* : on a pu remarquer que plus les catégories minoritaires sont placées à distance de l'image que se fait de lui-même le majoritaire, plus celles-ci ont une large place dans le discours. Il semble que la reconnaissance des catégories minoritaires passe nécessairement par la confrontation avec le modèle mis en place par le majoritaire, qu'il soit question d'immigration, d'intégration ou de citoyenneté. Par exemple, si ceux que nous avons appelé les minoritaires de proximité sont eux aussi nommés dans le discours sur l'immigration, ils sont par contre complètement évacués de celui sur l'intégration : étant plus proches des caractéristiques que s'attribue le majoritaire, ils ne paraissent pas concernés par la question de l'intégration. Bref, le majoritaire traite toujours plus de ceux qui posent problème, de ceux qui sont porteurs d'une « différence ». Si les rapports sociaux créent une « différence » et que le majoritaire étudie beaucoup celle-ci, cela indique bien la nécessité d'une *analyse dynamique* de la relation majoritaire et minoritaire, qui va au-delà de cette simple dichotomie, où le majoritaire et les minoritaires n'auraient chacun qu'une dimension. Qui plus est, si le majoritaire peut se faire silencieux, il est le seul agent qui **puisse se nommer comme il l'entend** et inclure (ou exclure) ceux qu'il souhaite de la définition qu'il dresse de lui-même. Nous avons vu par exemple que les gens d'ethnicité canadienne-anglaise ne sont jamais intégrés dans une quelconque définition du majoritaire. Plus encore, cette catégorie minoritaire se voit confrontée à deux facettes du majoritaire, institutionnelle et concrète, renforçant ainsi plus avant l'opposition censée exister entre cette catégorie minoritaire et le majoritaire. Bref, le majoritaire détient le pouvoir de nommer ou, au contraire, d'occulter la présence de certains agents. Par exemple, il choisit d'exclure le gouvernement fédéral du discours portant sur la citoyenneté, pourtant présent à l'intérieur des autres sections thématiques. Nous croyons que cela s'explique du fait que le majoritaire à l'étude souhaite ériger une conception *exclusivement* québécoise de la citoyenneté, le gouvernement fédéral faisant obstacle à cette construction. C'est d'ailleurs dans cette même logique que le majoritaire tente de mettre en place des outils favorisant la naissance ou la

consolidation d'un sentiment d'allégeance ou d'appartenance à la société québécoise, permettant une définition claire de la « citoyenneté québécoise » : c'est pourquoi les emblèmes et symboles qui caractérisent le majoritaire (emblème floral, jour du drapeau, etc.) sont alors véhiculés partout, de façon plus systématique qu'auparavant. C'est la mise en place de ce que Suad Joseph (*in* Juteau, 2000a) nomme « les mécanismes de l'État-nation ».

Si le majoritaire a le pouvoir de nommer, il détient aussi celui **d'occulter**, comme nous venons de le montrer pour les minoritaires d'ethnicité canadienne-anglaise et pour le gouvernement fédéral, ce dernier étant absent, nous l'avons vu, de tout discours sur la citoyenneté. S'il occulte certains minoritaires, le majoritaire détient aussi le pouvoir de **passer sous silence plusieurs facettes de lui-même**. Par exemple, jamais il ne nomme son passé colonialiste, pas plus qu'il ne traite de son ethnicité : on n'a alors d'autre choix que de croire en l'ancestralité de sa présence sur le territoire québécois, puisque ne sont immigrants que ceux qui sont arrivés après lui et n'ont d'ethnicité que ceux qui n'ont pas la même origine que lui. Un silence plane aussi sur la plupart des rapports sociaux de domination à l'origine des statuts minoritaires et majoritaire, le majoritaire préférant par exemple accuser le manque de sens des responsabilités de certains garants, plutôt que le rôle qu'il tient dans la mise en place et le maintien des rapports sociaux de domination. Bref, le majoritaire semble privilégier la voie explicative du naturalisme et de la différence et ainsi **occulter l'existence des rapports sociaux inégalitaires**. Il y a ainsi une **essentialisation des rapports sociaux de domination**, puisque l'attention est centrée sur la différence dont seraient porteurs les minoritaires, plutôt que sur les rapports sociaux eux-mêmes. Par exemple, et comme l'a souligné Guillaumin, la culture, terme très souvent répertorié dans notre corpus et souvent juxté à des notions telles que différence ou diversité, a remplacé celui de « race », mais y joue le même rôle: c'est cette notion de « culture » qui explique les inégalités et non pas les rapports sociaux de domination entre les différents agents. Puisque la culture emprunte les traits du biologique, cela permet de cantonner les minoritaires dans une position qui ne peut se modifier, étant le reflet d'un caractère immuable. Enfin, nous

avons vu que le majoritaire occulte l'historicité des minoritaires au profit de la sienne, favorisant du même coup l'essentialisation des minoritaires, sans passé ni histoire. (Pietrantonio, 1999).

C'est encore une fois le majoritaire qui détient le **pouvoir d'instituer**. C'est surtout à travers ce pouvoir que l'on retrouve réunies les trois facettes du majoritaire : le majoritaire institutionnel est celui qui institue les règles, normes et valeurs, lesquelles sont fondées sur l'image que ce dernier se fait du majoritaire symbolique – le Ego dont parle Guillaumin - tandis que le majoritaire concret les cautionne, à travers ce que les textes définissent comme des « consensus », en les appliquant dans la sphère sociale. Les minoritaires, bien plus que de n'être jamais appelés à participer aux consensus, constituent plutôt l'objet sur lequel le majoritaire s'exerce à légiférer. Les normes et les règles qu'il établit, présentées comme des consensus, sont les siennes. En effet, l'analyse nous a permis de montrer que les « consensus » dont il est question font strictement référence à ceux mis en place par le majoritaire, puisque les minoritaires- de par leur différence supposée - appellent toujours la modification ou l'adaptation des institutions, normes et règles existantes, étant mises en place *par* et *pour* le majoritaire. De surcroît, les choix du majoritaire sont toujours présentés comme étant fondamentaux et universels et ne sont jamais soumis à un questionnement, au contraire de ceux proposés par les minoritaires. D'ailleurs, la mise en place des choix du majoritaire se fait de façon unilatérale : le majoritaire impose ses choix à tous, qu'ils soient d'ordre législatif, philosophique ou autre, tandis qu'il questionne ceux formulés par les minoritaires.

On a vu d'autre part que le majoritaire s'attribue toujours une **agentivité élevée**, par rapport à celle des minoritaires, souvent présentée comme faible ou inexistante. Ainsi, c'est le majoritaire qui assure, entre autre chose, la rétention des minoritaires immigrants et leur « intégration harmonieuse » ou encore, la mise en place et le maintien des droits démocratiques. Plus encore, son agentivité est d'autant plus forte qu'elle est **omnipotente** : non seulement le majoritaire est le seul capable de juger des attributs qu'il accorde aux minoritaires, mais c'est aussi lui qui en permet

l'épanouissement, tout comme il assure l'émergence, chez ces derniers, de sentiments profonds, tels que l'allégeance et l'appartenance à la « société québécoise ». Sans le majoritaire, les minoritaires ne sont capables de rien : ils ont sans cesse besoin de son aide et de son soutien. Surtout, on constate avec l'analyse que la *matérialisation* et les effets de l'agentivité du majoritaire – tels que les gestes qu'il pose en vue d'assurer la concrétisation du potentiel des minoritaires ou l'émergence de leur sentiment d'attachement au Québec – ne sont pas tant dirigés vers les minoritaires que vers le majoritaire lui-même. C'est d'abord et avant tout le profit et le bien-être du majoritaire qui priment : les minoritaires immigrants sont vus, à ses yeux, comme un instrument purement utilitariste, tout comme l'émergence d'un sentiment d'appartenance n'est favorisée que pour assurer la solidification des outils de définition du soi majoritaire.

Notre analyse dévoile également que le majoritaire s'attribue toujours une **individuation élevée**, tandis qu'il ne présente les minoritaires qu'en fonction des **catégories** dans lesquelles il les maintient. Le majoritaire, qu'il parle des individus qui le constituent ou de la société qui le caractérise, se perçoit comme une entité distincte et unique, comme un être complexe et complet, aux possibilités infinies. Mais nous l'avons déjà dit auparavant, si le majoritaire est différent du reste du Canada par exemple, cette différence s'arrête aux frontières québécoises : les seuls qui sont alors porteurs d'une différence à *l'intérieur* du Québec sont les minoritaires, tandis que la différence du majoritaire - largement construite et mise de l'avant à travers la relation qu'il entretient avec le majoritaire « canadien » - disparaît pour faire place à une image universelle et générale de lui-même. Le portrait qu'il dresse de son avenir semble d'ailleurs faire foi de cette richesse d'individuation : les voies à emprunter sont multiples et nombreuses, les expériences qui l'attendent, stimulantes. Bref, il semble jouir d'une individuation élevée, même dans la postérité. Le contraste est alors d'autant plus fort que l'on rencontre parfois des catégories minoritaires réifiées. Nous avons vu que les Autochtones et les Canadiens-anglais ne sont pas décrits comme des communautés vivantes et dynamiques, puisqu'ils sont dépeints de manière *figée*, à travers une langue et des institutions différentes de celles que

possède le majoritaire. Bref, le majoritaire semble alors le seul apte à accueillir les nouveaux arrivants, le seul capable d'intégrer les « nouveaux apports », justement parce qu'il fait preuve de souplesse et de dynamisme, au contraire des minoritaires réifiés.

Notre analyse montre en outre que le majoritaire se constitue en **point de référence silencieux, en norme universelle et générale**. La distance ou la différence qu'il attribue aux minoritaires, qu'elle soit culturelle, raciale, ethnique ou autre, est toujours mesurée en fonction de la place qu'il occupe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses propres frontières. Nous voyons ici émerger la définition des frontières de la collectivité, c'est-à-dire « les processus d'inclusion - et d'exclusion - qui se déploient à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de la collectivité » (Juteau, 2000a :4). Est alors conforme au modèle celui qui est un homme d'ethnicité canadienne-française, qui parle français, qui possède les « qualités » professionnelles souhaitées, qui épouse les « valeurs » instaurées par un large consensus, qui interprète l'historicité du Québec en fonction de la perspective majoritaire et qui souhaite instaurer un modèle citoyen s'appuyant exclusivement sur les bases de l'État du Québec. On peut nommer cette catégorie le « majoritaire concret ». Ce tableau peut paraître peu nuancé mais nous croyons que des termes tels que « diversité raciale », « distance culturelle » ou « condition féminine », parce que spécifiés, indiquent l'existence d'un point pensé comme *neutre* : c'est le majoritaire, point de référence silencieux. Le majoritaire n'est d'ailleurs jamais la différence, puisqu'il doit s'ouvrir à la diversité et au pluralisme, qui semblent, à ses yeux, des synonymes de *différence*. Plus fortement que d'être le point exclusif de référence, c'est aussi le majoritaire qui **est la réalité** : les situations dans lesquelles il se retrouve sont « réelles » et « authentiques », se croyant plus « apte socialement » (Pietrantonio, 1999).

Pour conclure, et à l'instar de Sayad, nous croyons que lorsque le majoritaire parle d'immigration, il réfléchit en fait sur lui-même. Mais nous croyons aussi que la même chose est visible à travers le discours qu'il tient de l'intégration et de la

citoyenneté. La différence et la distance imputées aux minoritaires et auxquelles il se dit être confronté, le force à se penser lui-même. Ainsi, à l'intérieur de son discours sur l'immigration, le majoritaire porte à sa connaissance l'existence de groupes réels, les minoritaires immigrants, et constate l'existence d'une diversité culturelle, parfois même « raciale », tandis que son discours sur l'intégration se penche sur les *effets* que peuvent avoir ces différences. Enfin, l'analyse discursive du thème de la citoyenneté nous a montré que le majoritaire ne discourt, en effet, que sur lui-même. Cette analyse met en lumière le majoritaire symbolique - le Ego - et constitue l'image idéalisée qu'il se crée de lui-même. En revanche, s'il définit ses formes et ses contours à travers les catégories minoritaires dont il prend conscience, c'est d'après une structure dont il constituerait le fondement. Bref, la logique qui traverse l'ensemble du discours vient habilement masquer les rapports sociaux qui cantonnent les minoritaires et le majoritaire dans des statuts bien précis et fait l'impasse sur les rapports de domination existant entre ces derniers.

Nous souhaitons conclure ce travail de recherche et d'analyse en dégagant de nouvelles voies, qui nous paraissent pertinentes à investiguer davantage. Si nous espérons avoir mis au jour le portrait du majoritaire à travers ses nombreux silences, nous espérons aussi y avoir dévoilé quelques caractéristiques des trois facettes de ce dernier, telles que définies par Pietrantonio. Nous sommes toutefois consciente que le discours social dont nous avons fait l'analyse est tenu par le majoritaire institutionnel. Il serait intéressant, au cours de travaux futurs, de nous centrer plus avant sur le sens du discours que tient le majoritaire concret, à travers par exemple, des rapports préparés par des groupes de la société civile lors de commissions parlementaires. Nous pourrions ensuite comparer l'un et l'autre. Enfin, croyant que la diversité et le pluralisme seront de plus en plus scrutés par le majoritaire institutionnel au cours des prochaines années- le discours qu'il tient de la citoyenneté témoignant déjà de ce changement de cap - il serait particulièrement fécond de nous pencher sur l'analyse discursive de ces termes, afin de dissiper une certaine confusion conceptuelle constatée entre ces dernières notions. Si nous voulons, en tant que société, bâtir comme le propose Juteau « une citoyenneté pluraliste et

différenciée [où l'on] admet la diversité des comportements et des valeurs, la pluralité des familles politiques et la présence des sous-groupes différenciés fondés sur des rapports sociaux distincts » (Juteau, 2000a :22), il faudrait, nous semble-t-il, passer à l'analyse du sens que construit le majoritaire des notions de pluralisme et de diversité.

BIBLIOGRAPHIE

- AKOUN, André, 1999. « L'herméneutique », *Dictionnaire de sociologie*, sous la direction de André Akoun et Pierre Ansart, Le Robert Seuil, 587 pages.
- BARTHES, Roland, 1970. *S / Z*, Éditions du Seuil, collections Essais, Paris, 270 pages.
- BARTH, Fredrick, 1969. « Les groupes ethniques et leurs frontières » in POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FENART, Jocelyne, 1995. *Théories de l'ethnicité*, Presses universitaires de France, Paris, pages 203 à 249.
- BAUER, Julien, 1994. *Les minorités au Québec*, Éditions Boréal, collection Boréal express, Montréal, 126 pages.
- BERTHELOT, Jean-Michel, février 1998. « Le devoir d'inventaire », *Sciences Humaines*, Paris, no 80, pages 22 à 25.
- BOUCHARD, Gérard, 2000. *Genèse des nations et cultures du nouveau monde. Essai d'histoire comparée*, Éditions Boréal, Montréal, 503 pages.
- DION Léon, 1995. *Le Duel constitutionnel Québec-Canada*, Éditions Boréal, Montréal, 378 pages.
- GAGNON, France, Mc ANDREW, Marie, 2000. *Relations ethniques et éducation dans les sociétés divisées (Québec, Irlande du Nord, Catalogne et Belgique)*, Édition L'Harmattan, Paris et Montréal, 239 pages.
- GUILLAUMIN, Colette, 1972. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Éditions Mouton, Paris et La Haye, 247 pages.
- GUILLAUMIN, Colette, automne 1992. « Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIV, no 2, pages 13 à 23.
- GUILLAUMIN, Colette, 1994. « Race », in Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques, *Pluriel recherches*, cahier no 2, l'Harmattan, Paris, pages 61 à 67.
- JUTEAU, Danielle, Mc ANDREW, Marie, automne 1992. « Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain », *Sociologie et sociétés*, volume XXIV, no 2, pages 161 à 180.

- JUTEAU, Danielle, 1999. *L'ethnicité et ses frontières*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 226 pages.
- JUTEAU, Danielle, 2000a. *Ambiguïtés de la citoyenneté au Québec*, Collection Programme d'études sur le Québec de l'université McGill, Boucherville, 24 pages.
- JUTEAU, Danielle, 2000b. « Ethnicité, nation et sexe-genre » *Dictionnaire Critique du féminisme*, sous la direction de Hélène Hirita, Françoise Laborie et Danielle Senotier, Presses universitaires de France, Paris, pages 60 à 65. Traduit en espagnol sous le titre de « Ethnicidad y nación »(2002) in Hélène Hirita, Françoise Laborie y Danielle Senotier, *Diccionario crítico del feminismo*, Sintesis, Madrid, pages 91 à 96.
- JUTEAU, Danielle, 2000c. « Du dualisme canadien au pluralisme québécois », in Mc ANDREW, Marie, GAGNON, France, *Relations ethniques et éducation dans les sociétés divisées. (Québec, Irlande du Nord, Belgique)*, Édition L'Harmattan, Paris et Montréal, pages 13 à 26.
- JUTEAU, Danielle, Mc ANDREW, Marie, PIETRANTONIO, Linda, (1996). « Multiculturalisme ou intégration : un faux débat », *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, sous la direction de Khadiyatou Fall, Ratiba Hadj-Moussa et Daniel Simeoni, Les Presses de l'Université du Québec, Québec, pages 147 à 158.
- LACOURSIÈRE, Jacques, PROVENCHER, Jean, VAUGEOIS, Denis, 2000. *Canada-Québec 1534-2000*, Éditions du Septentrion, Québec, 591 pages.
- MATHIEU, Nicole-Claude, 1991. *L'anatomie politique : catégorisation et idéologies du sexe*, Côté-femmes, Paris, 291 pages (première parution 1971).
- MARTUCCELLI, Danilo, 1999. « Georg Simmel, ou la modernité comme aventure », in MARTUCCELLI, Danilo, *Sociologies de la modernité*, Éditions Folio, Paris, pages 375 à 405.
- Mc ALL, Christopher, 1990. *Class, Ethnicity, and Social Inequality*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 295 pages.
- Mc ALL, Christopher, automne 1995. « Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté », *Lien social et Politiques- RIAC*, no 34, pages 81 à 92.
- Mc ALL, Christopher, mars-avril 1996. « L'aide sociale. Ce que tout le monde sait, mais que personne ne veut savoir », *Interface, la revue de la recherche*, volume 17, no 2, pages 13 à 23.
- MCCI, 1991. *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, Gouvernement du Québec, Québec, 8 pages + annexes.

- MRCI, 2001. *Rapport annuel 1999-2000*, Bibliothèque nationale du Québec, Québec, 73 pages.
- MRCI, 1999. *Lettre du ministre du MRCI, Robert Perreault*.
- PICHÉ, Victor, automne 1992. « Le discours démo-politique au Québec : inclusion ou exclusion ? », *Sociologie et sociétés*, volume XXIV, no 2, pages 143 à 149
- PIETRANTONIO, Linda, janvier-juin 2000. « Une dissymétrie sociale : rapports sociaux majoritaire/minoritaires », *Bastidiana. Numéro spécial Racisme et relations raciales*, no 29-30, pages 151 à 176.
- PIETRANTONIO, Linda, 1999. *La construction sociale de la (dé)légitimation de l'action positive ou l'envers de l'égalité*, thèse de doctorat présentée au département de sociologie de l'Université de Montréal, Québec, 288 pages (tome 1).
- POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FENART, Jocelyne, 1995. *Théories de l'ethnicité*, Presses universitaires de France, Paris, 270 pages.
- ROCHER, Guy, « Politiques linguistiques et identités nationales comparées au Québec et en Catalogne » in BOUCHARD, Gérard, LAMONDE, Yvan, *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Éditions L'Harmattan, Montréal et Paris, pages 251 à 259.
- SAYAD, Abdelmalek, 1991. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Éditions De Boeck-Wesmael, 331 pages.
- SAYAD, Abdelmalek, [1996] 1998. « L'immigration et la pensée d'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Éditions Seuil, France, pages 5 à 14.
- SIBLOT, Paul, 1996. « Dialectique des déraisons du même et de l'autre dans quelques paradoxes d'une formation discursive », *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, sous la direction de Khadiyatoula Fall, Ratiba Hadj-Moussa et Daniel Simeoni, Les Presses de l'Université du Québec, Québec, pages 99 à 112.
- SIMMEL, Georg, [1908] 1999. *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Presses Universitaires de France, Paris, 756 pages
- SIMMONS, Alan, 1999. « La politique canadienne d'immigration dans les années 1990 : plus ça change, plus c'est la même chose ? », *Les politiques d'immigration au Canada et en France : analyses comparées et perspectives de recherche*. Actes du séminaire tenu à Montréal du 20 au 22 mai 1998 sous la direction de Marie Mc Andrew, Coryse Ciceri et André Clément, publié par le Ministère de l'Emploi et de

la Solidarité de la France et le Conseil de recherches en Sciences humaines du Canada, pages 37 à 69.

- SIMON, Pierre Jean, 1975. “ Propositions pour un lexique des mots-clés dans le domaine des études relationnelles ”, *Pluriel*, pages 65 à 76.
- SIMON, Pierre Jean, 1993. « Ethnique, groupe ethnique », in *Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, *Pluriel-recherches*, cahier no 1, l’Harmattan, Paris, pages 51 à 57.
- SIMON, Pierre Jean, 1995. « Situation minoritaire », in *Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, *Pluriel-recherches*, cahier no 3, l’Harmattan, Paris, pages 50 à 61
- WEBER, Max, [1921-1922] 1995a. *Économie et société : les catégories de la sociologie*, tome 1, Librairie Plon, collection Agora, Éditions Pocket, Paris, 411 pages.
- WEBER, Max, [1921-1922] 1995b. *Économie et société : l’organisation et la puissance de la société dans leur rapport avec l’économie*, tome 2, Librairie Plon, collection Agora, Éditions Pocket, Paris, 425 pages.

Textes du corpus d’analyse

- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L’IMMIGRATION, 1990 : *Énoncé de politique en matière d’immigration et d’intégration*, gouvernement du Québec, Bibliothèque du Québec, Québec, 88 pages.
- MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L’IMMIGRATION 2000 : *Forum national sur la citoyenneté et l’intégration*, gouvernement du Québec, Bibliothèque du Québec, Québec, 51 pages.
- MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION 1998 : *Une école d’avenir. Politique d’intégration scolaire et d’éducation socioculturelle*, gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, Québec, 48 pages.

